

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION EN SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ ET LA PROBLÉMATIQUE DE L'INSALUBRITÉ (1987-2022) : ESSAI D'ANALYSE HISTORIQUE

Mémoire rédigé et soutenu publiquement le **14 juillet 2025** en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Histoire

Option :

Histoire économique et sociale

Par :

Bernadette Christelle OWONA MVONDO

Titulaire d'une Licence en Histoire

Matricule : **17L524**



Jury :

Président : Raymond Anselme EBALE (Professeur, UYI)

Rapporteur : Huguette Sandrine OBE EFOUA (Chargée de cours, UYI)

Membre : Stéphanie BEKONO NDONGO (Chargée de cours, UYI)

Avril 2025

À ma mère Anne NG'ONANA

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : CADRE DE DÉPLOIEMENT ET ÉVOLUTION STATUTAIRE ET POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE	15
I- CADRE DE DÉPLOIEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE	15
II- ÉVOLUTION STATUTAIRE ET POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE.....	27
CHAPITRE II : CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ À YAOUNDE	44
I- LES MUTATIONS DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET LA MONTÉE DE L'INSALUBRITÉ À YAOUNDE.....	44
II- LE CADRE NORMATIF ET LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ.....	52
CHAPITRE III : LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE	62
I- LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU SERVICE DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES	62
II- LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.....	70
CHAPITRE IV : ÉVALUATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE CONTRE L'INSALUBRITÉ DANS LA VILLE DE YAOUNDE.....	82
I- LES ACQUIS.....	82
II- LES PROBLÈMES RENCONTRES DANS LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ ENVIRONNEMENTALE À YAOUNDE	97
CONCLUSION.....	111
ANNEXES.....	114
BIBLIOGRAPHIE.....	155
TABLE DE MATIÈRES	163

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche, qu'il nous soit permis d'exprimer nos remerciements envers tous ceux qui nous ont encouragé et soutenu à le combler et à le parachever.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude à notre Directrice de recherche Dre Huguette Sandrine OBE EFOUA pour toute sa disponibilité, sa rigueur scientifique et ses fructueux encouragements tout au long de ce travail.

Par la même occasion, nous témoignons notre entière reconnaissance à tout le corps enseignant du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, dont la qualité des enseignements nous a conduite à ce niveau. Dans le même sillage, nous ne manquerons pas de souligner l'apport de leurs collègues des départements de Géographie, Sociologie et Anthropologie de l'Université de Yaoundé 1 et ceux de la Faculté des sciences politiques de l'Université de Yaoundé 2.

C'est dans cette même lancée que nous avons une pensée pour l'ensemble des personnels des différents centres de documentation et bibliothèques fréquentés tout au long de cette recherche. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre pleine considération. Que les différents informateurs notamment ceux de la Communauté Urbaine de Yaoundé et du MINDUH, des Communes d'Arrondissement qui ont daigné consacrer de leur temps lors de nos descentes sur le terrain trouvent également l'expression de notre reconnaissance à leur endroit.

Nous ne saurions manquer de confirmer nos remerciements à tous les membres de notre famille et à Jospin FABOVE TAKAP pour le soutien psychologique, moral et financier tout au long de ce travail.

Nous ne saurions terminer sans remercier toutes ces personnes de près ou de loin, qui ont accepté de partager leurs expériences et leurs connaissances et n'ont pas été citées nommément dans ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AEF	: Afrique Équatoriale Française
AOF	: Afrique Occidentale Française
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CA	: Commune d'Arrondissement
CAD	: Comité d'Animation au développement
CMR	: Commune Mixte Rurale
CMU	: Commune Mixte Urbaine
CPE	: Commune Urbaine de Plein Exercice
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
CUY	: Communauté Urbaine de Yaoundé
FALSH	: Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FEICOM	: Fonds Spécial d'Équipement et d'intervention intercommunale
GIC	: Groupe d'Initiative Commune
HYSACAM	: Hygiène et Salubrité du Cameroun
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection, de la Nature et du Développement Durable
MINFI	: Ministère des Finances
MINHDU	: Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADY	: Projet d'Assainissement de Yaoundé
PAS	: Programmes d'Ajustements Structurels
PE	: Petite Entreprise
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
SDN	: Société Des Nations
SECA	: Société privée des services camerounais d'Assainissement
TTC	: Toutes Taxes Comprises

LISTE DES ILLUSTRATIONS

- Liste des tableaux

1 : les Administrateurs-Maires et Adjointes de la Commune Mixte Urbaine de Yaoundé, 1941 à 1956.....	29
2 : La commission municipale de Yaoundé en 1941	30
3 : les Maires de la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé de 1956 à 1962.	32
4: répartition proportionnelle des maximas de prélèvement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au Cameroun	64
5: évolution des contributions financières pour l'enlèvement des ordures ménagères de Yaoundé entre 1998 et 2002.....	67
6: les coûts de paiement des associations de pré-collecte	69
7 : Répartition du nombre de rues et places publiques balayées dans les communes d'arrondissement de Yaoundé 1 à 5	72
8 : les objectifs quantitatifs de collecte quotidienne par secteur, 2007	74
9: les modes de collectes des ordures ménagères par circuits et par fréquences.....	77
10: répartition du nombre de bacs mobiles de collecte par commune	80
11: parc automobile de transport de collecte des ordures ménagères, 2007	80
12: Répartition des tonnages annuels des quantités d'ordures ménagères par Commune d'Arrondissement collectées par Commune d'Arrondissement par la société HYSACAM de 2009 à 2011	84
13: Évolution des bacs de collecte de 2012 et 2017.....	86
14 : Évolution des différents types de véhicules de collecte des ordures ménagères de 2012 et 2017.....	87
15 : évolution du nombre de personnels chargés de la gestion des ordures ménagères par poste d'activité de 2012, 2017et 2022.	89
16 : évolution quantitative des ordures ménagères pré-collectées dans la ville de Yaoundé en 2012, 2017 et 2022	91
17: composition des ordures ménagères et constituants valorisables en 2015.....	95
18: bacs de collecte, 2022	98
19: Véhicules de collecte des ordures ménagères, 2021	109

- Liste des graphiques

1: Ratio entre le capital et le taux de prélèvement de la taxe à l'enlèvement des ordures ménagères.....	65
--	----

2 : Répartition des tonnages annuels des quantités d'ordures ménagères par Commune d'Arrondissement collectées par Commune d'Arrondissement par la société HYSACAM de 2009 à 2011	85
3 : évolution des bacs de collecte de 2012 et 2017	87
4: évolution des différents types de véhicules de collecte des ordures ménagères de 2012 et 2017.....	88
5 : évolution du nombre de personnels chargés de la gestion des ordures ménagères par poste d'activité en 2012, 2017 et 2022.	89
6: évolution quantitative des ordures ménagères pré-collectés dans la ville de Yaoundé, 2012, 2017 et 2022	92

- Liste des photos

1 : Les armoiries de la ville de Yaoundé.	40
2: collecte des ordures ménagères individuelles	76
3: collecte des ordures ménagères collective	77
4: bac mobile benne de 1m3.....	78
5: bac mobile benne de 6m3.....	79
6: bac mobile benne de 16m3.....	79
7 : marmite en aluminium fabriquée à base des matériaux recyclés	97
8: mini décharge incontrôlée sur le long de la route au quartier Nkoabang en 2022	99
9: mini décharge incontrôlée sur le long d'une route au quartier Kondengui en 2022	100
10: les ordures ménagères sur une voie étroite et réduite au quartier Biteng- Marie Madeleine	105
11 : les ordures ménagères sur le trottoir au quartier Essomba.....	105

- Liste des cartes

1 : La carte orohydrographique de la CUY, 2008	17
2: la cartographie de la ville de Yaoundé, 2010	21
3: la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2004.	42
4: l'évolution de l'espace urbain, 1980	46
5: évolution du périmètre urbain de Yaoundé, 2000	47
6: présentation du site de la décharge de Nkolfoulou	93

RÉSUMÉ

La ville de Yaoundé tout comme l'ensemble des grandes métropoles d'Afrique subsaharienne fait face à un défi majeur lié à la gestion des ordures ménagères ou la lutte contre l'insalubrité. Ces dernières années nous avons pu observer une flambée des immondices dans plusieurs quartiers de la cité capitale du Cameroun pourtant pour y remédier, les autorités camerounaises en général et les autorités municipales de la ville de Yaoundé en particuliers ont mis sur pieds des mécanismes qui semblent ne pas toujours fonctionner. Ainsi, le présent travail a pour objet d'examiner la pertinence de l'action de la Communauté Urbaine de Yaoundé dans la lutte contre l'insalubrité au sein de cette métropole politique du Cameroun. Pour parvenir à la réalisation du présent travail, diverses sources comme l'exige les canons méthodologiques en histoire adossés sur une approche à la fois diachronique et synchronique ont été exploités. Au rang des principales sources exploitées nous avons quelques documents d'archives, des travaux universitaires, des articles scientifiques et ouvrages. Il en ressort globalement que les mesures mises en place par la Communauté Urbaine de Yaoundé contre l'insalubrité dans cette ville se sont avérées mitigées au regard de la flambée des immondices qu'on observe çà et là dans la ville de Yaoundé.

Mots clés : insalubrité, ordures ménagères, ville, Communauté Urbaine de Yaoundé, HYSACAM

ABSTRACT

The city of Yaoundé, like all the major metropolises of sub-saharan Africa, faces a major challenge related to the management of household waste or the fight against insalubrity. In recent years, we have observed a surge in garbage in several districts of the capital city of Cameroon, yet to remedy this, the Cameroonian authorities in general and the municipal authorities of the city of Yaoundé in particular have set up mechanisms that do not always seem to work. Thus, the present work aims to examine the relevance of Yaoundé in the fight against insalubrity within this political metropolis of Cameroon. To achieve the realization of this work, various sources as required by the methodological canons in history based on a diachronic and synchronic approach were exploited. Among the main sources exploited, we have some archival documents, academic works, scientific articles and books. Overall, it emerges that the measures put in place by the Yaoundé Urban Community against insalubrity in this city have proven to be mixed in view of the surge in garbage that can be observed here and there in the city of Yaoundé.

Keywords : *insalubrity, household waste, city, Urban Community of Yaoundé, HYSACAM*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Mener une réflexion sur la question de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé peut apparaître à priori un sujet vague, quelconque ou sans intérêt au regard des thématiques fort intéressantes très souvent rencontrées lors des soutenances en histoire économique et sociale. Ces thématiques portent généralement sur l'agriculture, l'industrie, la monnaie, l'entreprise, la coopération, l'institution, etc. Pourtant toutes ces activités menées par l'homme se déroulent dans un milieu qui malsain, devient une préoccupation majeure. Car, à partir du moment où les hommes dans un milieu sont confrontés à un problème comme celui de l'insalubrité et ce durant une longue période, l'histoire qui a pour objectif les hommes peut lui apporter des solutions inédites. Dès cet instant, la question de l'insalubrité ne paraît plus anodine ou quelconque, au contraire elle suscite de l'intérêt à plus d'un titre, disons autant que toutes ces autres thématiques suscitées. D'ailleurs les habitants de Yaoundé ne nous démentiraient pas sur ce point. Eux qui, sur le chemin de l'école, du lieu de service, de l'Église, etc., rencontrent sur des distances aussi insignifiantes que considérables des tas d'ordures ménagères improvisés pour s'en « débarrasser » par les populations riveraines. Et là, quartiers huppés, résidentiels ou pauvres n'échappent pas à cette réalité. La question alimente les débats dans les médias entre hommes de sciences et politiques ; les habitants en parlent dans les quartiers et autres milieux. Ils accusent les pouvoirs publics et HYSACAM¹ de défaillance tandis que ceux-ci traitent ceux-là d'incivisme. Bref, les uns, les autres se rejettent mutuellement la faute. Cela semble aller dans tous les sens. Pourtant ce n'est pas faute de prise d'initiatives par les pouvoirs publics qui expliquent la présence massive des tas d'ordures ménagères dans la ville de Yaoundé. Sous les regards de ces habitants, se déroulent le ramassage de ces ordures chaque jour sauf en période de grève des employés de la société responsable de ce service public², pour des raisons multiples que nous évoquons plus loin dans ce travail. Durant ces périodes de grèves des éboueurs, la vie dans la ville de Yaoundé devient très menacée car, il se dégage une pestilence qui empêche les habitants d'être à l'aise même dans leurs propres domiciles. À bord d'un véhicule ou comme piéton, les promenades deviennent près qu'impossibles dans la ville de Yaoundé. Des petits rongeurs (souris et rats) et cafards se multiplient, potentiels agents vecteurs de transmission maladies. Pourquoi ce phénomène d'insalubrité perdure ?

¹ La société HYSACAM est le partenaire privilégié d'hygiène et salubrité de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

² O. Gueddar, « Pratiques de Développement Durable en Afrique : Innovation Entrepreneuriale, Défis et opportunités », *Revue Internationale Des Sciences de Gestion* 5 (3), 2022, p.8.

Tout simplement parce que les racines de ce problème remonteraient aux fondements de la ville de Yaoundé et restent sans solutions définitives jusqu'à ce jour. Il faut dire que la question de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé est une problématique qui s'insère dans un phénomène large : l'explosion du phénomène urbain. Ce dernier est à l'origine du désordre urbain observé dans la ville de Yaoundé. Il est une conséquence lointaine de la création de la ville coloniale en Afrique noire, précisément les grandes villes, devenues des capitales à l'indépendance. La ville de Yaoundé, la capitale du Cameroun, n'y échappe pas. La ville coloniale, peu importe sa ou ses raison (s) de création (poste militaire, administratif, ouverture de la mer, présence d'une mine, climat favorable à vie, potentialités agricoles, etc.), avait pour seul but l'exploitation économique au profit de la métropole de l'administration en place.

Cette exploitation économique fut assurée par la construction d'un minimum d'infrastructures (énergétique, routière, télécommunication, etc.) et services sociaux et administratifs (écoles, dispensaires, adduction d'eau potables, bâtiments administratifs etc.) qui offraient un cadre de vie nouveau aux individus ; la ville coloniale, ce nouveau monde, irrésistible par ses lumières, son ambiance et ses opportunités d'emploi. Les villages se vidèrent au profit des villes avec pour objectif, une vie meilleure espérée. Même pour les études, la ville coloniale demeure désormais la meilleure destination, cette nouvelle configuration géographique, ou cette réorganisation de l'espace ville et village imposa une nouvelle mentalité auprès des camerounais. Désormais, le camerounais peut envisager une vie en dehors de son village natal. Il est même convaincu que la ville seule est son gage de réussite. La ville est perçue comme une garantie de réussite sociale auprès de ces camerounais vivants dans leur village. Celle-là est donc prise d'assaut par ces camerounais qui venaient de tous les villages proches et éloignés en quête d'une opportunité. A la moindre menace sur sa personne au village, il faut se réfugier en ville. Cette dernière devient aussi un refuge pour les camerounais qui se sentent menacés par des actions qui échappent à leur contrôle. Richard Joseph souligne que : « le travail forcé imposé aux camerounais pendant la guerre fut un exode massif des campagnes vers les villes à la recherche de la liberté du bien-être et protection »³. La plupart des problèmes liés à l'urbanisation de Yaoundé proviennent donc de l'accroissement rapide de la population pendant cette Seconde Guerre Mondiale. Rien de surprenant que trois ans après la création de la Commune Mixte Urbaine de Yaoundé (CMU), les services d'hygiène soient débordés et que les problèmes de voirie, de ravitaillement et de police apparaissent⁴. La réponse apportée à ce problème par l'administration coloniale française fut la création d'un autre type de Communes

³ J. Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986, p.222.

⁴ *Ibid.*, p.223.

dans les villages. Il s'agissait des Communes Mixte Rurales (CMR) en 1952. Ces CMR avaient pour objectif le décongestionnement de la ville de Yaoundé. Elles étaient territorialement situées autour de Yaoundé⁵. On peut dire que ces nouvelles villes n'auraient servi à rien. Car, Yaoundé continuait d'exercer un attrait irrésistible aussi bien sur les individus de ces nouvelles villes mais également des villages et villes lointains à cause des fonctions multiples qu'elle offrait. C'est à ce sujet que J.M. Ela relevait que : « la hiérarchie des villes selon leurs rôles socio-économiques apparaît donc comme un facteur décisif de la migration urbaine »⁶. Si dans ce sens des propos d'Ela, Douala était la ville la plus convoitée par les camerounais de par son intense activité économique en faveur de son port maritime, Yaoundé était la deuxième ville la plus importante.

L'accession du Cameroun à la souveraineté internationale en 1960, n'a pas changé cet ordre de priorité pour ces deux villes. L'héritage colonial dans ce sens est resté intact. Le schéma spatial légué par le colonisateur n'a guère changé, au contraire, il s'est maintenu en s'aggravant. Yaoundé, siège des institutions militaires, civiles, économiques, religieuses, diplomatique, gère, commande, décide de tout et surtout à la priorité sur tout. Capitale du Cameroun, elle demeure le "centre" qui continue de bénéficier de tous les privilèges au détriment des autres villes à tort ou à raison, les villes secondaires sont considérées comme des « périphéries ». On se retrouve au sein d'un pays avec un « centre » et une « périphérie », Ela fait remarquer que :

Les capitales africaines se soucient plus de construire des palais de marbre ou des bâtiments de prestige que de multiplier des fontaines dans les quartiers populaires... que les petites villes perdent donc leur rôle ; elles ne sont pas le but de l'exode rural mais une étape de la ville, la grande qui se confond avec la capitale⁷.

L'auteur de ce propos voudrait-il laisser entendre que c'est le trop plein d'investissements dans une ville comme Yaoundé qui provoque cet afflux de la population camerounaise ? La disparité des équipements d'une part entre les quartiers de Yaoundé ; et d'autre part, entre Yaoundé (qui en compte plus) et le reste des villes camerounaises justifie-t-elle à suffisance le dépeuplement des régions environnantes ? Au regard de ce qui précède, nous sommes tentée de dire oui mais d'un autre côté, l'on peut se demander pourquoi dans le service d'hygiène et de salubrité, il y'a tant de problèmes ? La surpopulation de la ville de Yaoundé seule peut-elle expliquer le phénomène d'insalubrité dans la ville de Yaoundé ? L'analyse va nous positionner. Ainsi, pour faire une étude profonde et rationnelle de cette thématique

⁵ A.CUY, arrêté n°532 août 1952 instituant les Communes Mixtes Rurales dans les subdivisions de Djoungolo, Mfou, Akonolinga, Esse, Ambam, Djoum, Ebolowa, Nanga-Eboko, Mbalmayo, Sa'a, Okola et Sangmélina.

⁶ J.M. Ela, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1983, p.19.

⁷ *Ibid.*, p.190.

notamment dans les domaines socio-économiques, plusieurs mobiles ont motivé le choix de ce sujet.

II. LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Pour paraphraser M. Beaud : tout chercheur, peu importe son domaine dans l'heuristique devrait avoir des motivations légitimant le choix minutieux et soigné de la thématique sur laquelle il se propose de travailler⁸. En d'autres termes, tout chercheur qui mène une recherche sans motivation fondamentale, court le risque de plonger facilement dans le découragement et la stagnation.

Sur le plan personnel, depuis plusieurs années des études ont été menées sur la ville de Yaoundé. Ces études ont entraîné des actualités sur des thématiques urbaines, notamment la problématique de l'insalubrité à Yaoundé car celle-ci tardait à se résoudre. Toutes ces actualités ne cessaient de souligner l'implication de la CUY. Une telle emphase sur cette question nous a poussé à mener une étude approfondie afin d'apporter des avancées significatives en tant que chercheur.

Sur le plan académique, le choix de notre sujet est lié à notre domaine d'étude au sein des sciences historiques en générale et en histoire économique et sociale en particulier. Aussi désireux de rester en phase avec son contenu, nous avons opté pour ce sujet en ce sens qu'il est étroitement lié à notre spécialisation. Bien plus précisément il s'agit de l'histoire sociale. Mais également pour la production d'un mémoire académique en vue de l'obtention du diplôme de Master II à l'université de Yaoundé I.

Les motivations scientifiques nous ont interpellées à travers la publication de nombreux ouvrages sur la gestion des ordures ménagères en Afrique. Ces publications ont créé en nous des réponses provisoires à notre démarche et cela nous a permis d'exploiter un autre champ d'analyse. Toutefois, l'analyse des motivations citées ci-dessus, nous permet de délimiter le cadre chronologique de notre étude.

III. JUSTIFICATION DES BORNES CHRONOLOGIQUES

La chronologie constitue un élément cardinal dans la production du savoir historique. C'est à ce titre que Joseph Ki-Zerbo déclarait : « l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble au conducteur qui parcourt dans une voiture sans compteur une piste sans bornes kilométriques »⁹. De ce fait, toute étude dans le domaine de la science historique devrait se situer dans un cadre temporel bien précis. C'est pour cela qu'on peut se

⁸ M. Beaud, *l'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 2006, p.22.

⁹ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978, p.16.

permettre de dire que les dates sont porteuses d'histoire. Notre sujet n'échappe donc guère à cette règle, ainsi, chaque date choisie dans le cadre de cette recherche recèle une signification particulière par rapport au sujet traité.

L'année 1987, marquant la borne inférieure est celle à laquelle fut créé la Communauté Urbaine de Yaoundé. Elle a vu le jour grâce au décret n°87 /1365 du 24 septembre 1987¹⁰. Cette date renvoie également à la période de changements économiques et politiques au Cameroun, avec des impacts sur la gestion urbaine.

La seconde borne chronologique, choisie dans le cadre de cette recherche est l'année 2022, qui représente la borne supérieure. Elle marque la 5^e édition de la journée mondiale de nettoyage. Cette journée se tient dans 150 pays du monde dont le Cameroun fait partie. L'année 2022 marque également la fin du contrat quinquennal entre la CUY et la société HYSACAM, signifiant ainsi la fin de son monopole dans la ville de Yaoundé. Le thème de recherche ayant pour titre « la Communauté Urbaine de Yaoundé et la problématique de l'insalubrité (1987-2022) : essai d'analyse historique » est une inspiration personnelle à travers un certain nombre d'observations faites sur le terrain et suscite en réalité l'examen concret de son intérêt.

IV. INTÉRÊT DU SUJET

L'histoire, depuis l'avènement de l'École des Annales, est devenue instrument au service du développement. De ce fait, elle peut entrevoir de « donner de nouvelles dimensions à la vie, de même qu'elle élargit considérablement notre perspective et enrichit notre expérience¹¹ ». Il est donc évident que l'histoire revêt une utilité certaine, mais différente de celle que lui donne Thomas Gradgrind¹². C'est ce qui donne alors sans doute à l'histoire, tout son intérêt. La présente étude sous le thème « la Communauté Urbaine de Yaoundé et la problématique de l'insalubrité (1987-2022) : essai d'analyse historique » présente deux intérêts à savoir l'intérêt politique et l'intérêt scientifique.

L'intérêt politique de cette étude révèle les limites du gouvernement camerounais en général et de la Communauté Urbaine de Yaoundé en particulier dans la gestion efficace durable des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé. Cet intérêt politique est orienté vis-à-vis des magistrats municipaux et des autorités administratives afin que chacun de ces acteurs à son niveau puisse mettre en place des mesures permettant de gérer efficacement les problèmes d'ordures dans la ville de Yaoundé.

¹⁰ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, p.89.

¹¹ H. Steele Commager, *l'historien et l'histoire*, Paris, éditions Seghers, 1967, p.165.

¹² *Ibid.*

L'intérêt scientifique de ce travail apporte des connaissances de l'histoire de la Communauté Urbaine de Yaoundé et plus précisément à celle de la gestion des ordures ménagères par cette dernière en particulier. Ce travail s'inscrit donc dans la perspective de l'historiographie de la salubrité urbaine au Cameroun en général et plus précisément dans la ville de Yaoundé. Davantage, cette étude est l'une des toutes premières à mettre en lumière l'action de la Communauté Urbaine de Yaoundé dans la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé dans une perspective historique.

V. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

D'après Émile Durkheim, le chercheur doit toujours, et avant toute considération définir les concepts opératoires, car, d'après lui, « les mots de la langue usuelle sont toujours sujets à confusion »¹³. Et il est nécessaire de les soumettre à ce qu'il appelle « Élaboration scientifique ». C'est pourquoi, il est important que nous définissions les termes inducteurs de notre thème d'étude afin de lever l'ambiguïté et l'équivoque. Il s'agit alors de définir le concept suivant : insalubrité

- Insalubrité

De façon fondamentale, l'insalubrité désigne « le caractère de ce qui est sale » c'est-à-dire portant en soi, le germe d'une maladie. Elle traduit l'état d'un milieu marqué du sceau d'une absence, sinon, d'une insuffisance d'hygiène¹⁴.

L'insalubrité dont il est question dans ce sujet se produit dans un milieu urbain par la présence des déchets dans l'environnement. Globalement, à l'intérieur du périmètre urbain nous distinguons l'insalubrité publique et l'insalubrité domestique. La première est celle qui nous intéresse car elle est relative au milieu public qui est la particularité de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Or, la deuxième concerne le cadre privé des maisons d'habitations qui est géré par les Communes d'Arrondissement.

Cependant, après avoir défini le concept de notre thème, il convient pour nous de faire un examen critique sur l'ensemble des documents qui se rapprochent de près ou de loin de notre thème de recherche.

VI. LA REVUE DE LITTÉRATURE

Toute recherche scientifique exige une exploration judicieuse de la littérature existante et en rapport avec le thème qu'on s'est choisi. Ce faisant, le chercheur fait le point des

¹³ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1895, p.33.

¹⁴ P. Robert, *Le petit Robert*, (dictionnaire de la langue française), Paris, Nouvelle Edition, 2001, p.1324.

connaissances et des productions littéraires liées à son champ de recherche. De cette manière, son travail est en conformité avec l'objectif que Beaud assigne à la thèse qui, d'après eux, « doit contribuer, même si c'est pour une part modeste, à l'amélioration, à l'élargissement ou à l'approfondissement de la connaissance dans le domaine qu'elle concerne »¹⁵.

Ainsi, la littérature écrite sur le phénomène de l'insalubrité reste parcellaire pour les chercheurs historiens, Nous avons recensé un certain nombre de travaux des anthropologues, sociologues, urbanistes, géographes, ces travaux se présentent sous la forme des ouvrages, thèses, mémoires et articles de quelques auteurs en relation avec notre étude.

A. Zoa¹⁶, mène une étude sur les facteurs socioculturels du phénomène d'ordures ménagères à Yaoundé. Elle souligne que, les ordures ménagères portent un nom et ont une signification dans toutes les ethnies du Cameroun. I y a autour de ces déchets des interdits et des croyances qui font qu'on s'en débarrât tout en les protégeant, parce qu'ils font parties du quotidien de son propriétaire en ce sens qu'on y retrouve parfois des objets personnels comme les vêtements, les déchets humains, les aliments mâchés. On peut comprendre pourquoi on note en milieu urbain la cohabitation entre les hommes et leurs déchets. Suivant la culture de chacun, il existe des croyances et des interdits qui les amènent à ne pas jeter les ordures au hasard. C'est pourquoi, l'auteur de cet ouvrage pense d'eux qu'ils sont comme un fondement de la richesse ou de la pauvreté du bonheur ou du malheur pour celui qui se conforme ou non aux croyances et interdits de la société. Par ailleurs, cet ouvrage nous permet de comprendre la notion d'ordures ménagères du point de vue sociologique, ce qui est cruciale dans la compréhension de notre thématique.

E. G. Ngah¹⁷, repose son analyse sur les trois principaux facteurs qui fondent les ordures ménagères. Ces facteurs sont : l'augmentation de la population, la consommation des produits manufacturés, le respect des interdits et des croyances. Pour l'aspect culturel, les produits manufacturés contribuent, en plus de la production des déchets banals, à la production des déchets encombrants ou « monstres » provenant des pays du Nord. Il soutient que les ordures ménagères ont une signification dans toutes les Ethnies du Cameroun. Ceci fait que les déchets qui ont des composantes extrêmement nocives ne cessent de s'amonceler dans nos villes camerounaises. Ce mémoire nous renseigne sur les déterminants pouvant conduire à

¹⁵ M. Beaud, *comment préparer et rédiger une thèse, un mémoire ou tout autre travail universitaire*, Montréal, Boréal, 1988, p.43.

¹⁶ A. Zoa, *Les ordures à Yaoundé, urbanisation, environnement et politique au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996, p.192.

¹⁷ E. G. Ngah, « Gestion des ordures ménagères de la décharge de Nkolfooulou », Mémoire de DEA en Anthropologie, Université de Yaoundé 1, 2010.

l'augmentation et au fonctionnement des déchets. Tandis que notre travail veut savoir les actions de la Communauté Urbaine de Yaoundé pour éliminer ces déchets du milieu de vie de sa ville.

J. F. Belomo Mvondo¹⁸, repose son étude sur la gestion durable du déchet plastique et rend compte du fait que la gestion des déchets est l'un des enjeux majeurs du développement durable et qui malheureusement ne correspond pas avec le mode de gestion actuel des déchets plastiques à Yaoundé. Elle relève que l'utilisation inconditionnelle des produits à usage unique et la présence des plastiques usagés dans les rues, les caniveaux et les cours d'eaux en sont des preuves considérables. Néanmoins, c'est une étude en gestion des déchets plastiques. Or la nôtre, porte sur le combat que mène la Communauté Urbaine de Yaoundé pour éliminer toutes sortes de déchets pour un environnement sain à Yaoundé.

E. Z. Endeme Tsamenye¹⁹, étudie le problème du traitement des déchets hospitaliers dans les institutions sanitaires ou centres de santé de la ville de Yaoundé, mais davantage celui de l'inadéquation entre la création des infrastructures et la non existence des moyens et mécanismes de traitement des déchets produits dans ces informations hospitalières. Elle indique par ailleurs que la mauvaise gestion des déchets hospitaliers représente des dangers variés. En plus des impacts directs sur la santé et l'environnement, les déchets hospitaliers ont également des impacts non négligeables. Sur l'économie du pays. Cependant nous ne nous intéressons pas aux déchets liquides mais à l'élimination des ordures ménagères solides par la contribution d'une institution communale : la CUY.

P. Mbouombouo²⁰, soutient que l'insalubrité a pour principales causes l'absence des bacs à ordures, les mauvaises mentalités, le manque d'organisation, l'inactivité de l'État et de la Mairie, l'absence des routes, la surpopulation, etc. Ainsi, il met en relief deux grands ensembles de déterminants humains ou socioculturels, c'est-à-dire que la propreté et l'assainissement dépendent des mesures que les populations connaissent. Il souligne que, pour les citadins, tous ces éléments raccordés à l'habitat sont tous réparties de manière inéquitable selon le statut des quartiers d'habitation. Il pense que l'insalubrité est souvent due à l'enclavement et aux mentalités des habitants des quartiers urbains. Cette thèse nous renseigne sur les raisons de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé et qui sont fondamentales dans notre

¹⁸ J. F. Belomo Mvondo, « la gestion durable des déchets pastiques dans la ville de Yaoundé (sud-Cameroun), le cas des quartiers briqueterie et Elig-Edzoa », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, juillet 2014.

¹⁹ E. Z. Endeme Tsamenye, « Gestion des déchets des soins de santé dans les formations sanitaires de la ville de Yaoundé », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, février 2011.

²⁰ P. Mbouombouo, « Habitat et dynamiques urbains à Yaoundé 1 », Thèse de Doctorat Ph.D en Sociologie, Université de Yaoundé 1, 2008.

étude. Car, dans notre chapitre 4, nous relevons celles-ci et nous proposons à la conclusion générale des solutions conformes pour régler définitivement ce problème.

R. S. Ngo Bilong²¹, mène une étude dans le but d'appréhender l'ampleur du phénomène de l'insalubrité dans les résidences universitaires, plus précisément les mini-cités estudiantines de Ngoa-Ekelle. Elle présente cette zone comme très sale pour des étudiants qui sont censés être suffisamment informés sur l'insalubrité ainsi que ces conséquences, elle se focalise sur le non-respect de la politique de logement au Cameroun pour donner son point de vue. Mais notre étude propose d'analyser les raisons pour lesquelles la CUY n'a pas encore résolu définitivement le problème de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé de façon générale.

R. S. Ngaminkumu²², s'intéresse à la question du phénomène d'assainissement dans les marchés de Mokolo et Mfoundi en particulier. Elle mène cette investigation malgré l'existence des textes réglementant l'hygiène et la salubrité dans les espaces publics commerciaux et le travail d'assainissement qui y est effectué par la CUY et ses partenaires. L'auteur souligne que l'insalubrité des marchés Mokolo et Mfoundi, résulte de l'incivisme des populations et du laxisme du gouvernement camerounais. Bien que son étude se circonscrive dans les marchés énumérés plus haut, elle nous renseigne déjà sur les actions que mène la CUY mais également sur le comportement irresponsable des populations pourtant acteurs primordiaux pour conserver cet environnement propre comme le propose notre étude au niveau des perspectives à la conclusion.

J. Sotamenou²³, se réfère à une étude qui évalue l'impact d'un système de gestion de décentralisation des déchets solides municipaux. La naissance des quartiers spontanés est due à une urbanisation galopante, qui rend difficile l'accès des camions de ramassage dans certains quartiers, ce qui est préjudiciable pour l'environnement et la santé humaine. Il souligne que la décentralisation du système de gestion des déchets ménagers à travers la multiplication acteurs de pré-collecte, et la construction des centres de regroupement, ou de transport des déchets dans les Zones inaccessibles aux camions de ramassage apparaissent alors comme la solution la plus efficace, pour améliorer le taux de collecte des déchets ménagers. Ce mémoire nous informe sur l'une des difficultés auxquelles fait face HYSACAM, partenaire de la CUY dans l'efficacité du ramassage des ordures dans la ville de Yaoundé.

²¹ R. S. Ngo Eilong, « Le phénomène d'insalubrité dans les résidences universitaires à Yaoundé : le cas des Mini-cités estudiantines de Ngoa-Ekelle », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, mars 2015.

²² R. S. Ngaminkumu, « La problématique de l'insalubrité des marchés Mokolo et Mfoundi de la ville de Yaoundé (sud-Cameroun). Contribution à la sociologie de l'assainissement », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, Janvier 2015.

²³ J. Sotamenou, « Efficacité de la collecte des déchets ménagers et agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Yaoundé », Mémoire de D.E.A en science économique, Université de Yaoundé 2, 2004.

I. Nchouwat MouChili²⁴, rend compte du fait que la ville de Foumban est une ville historique à fort intérêt touristique mais fait face à un problème d'aménagement et de gestion efficace de l'ensemble des outils de facilitation de collecte des déchets solides. Il met en lumière l'inefficacité du service d'hygiène et de salubrité qui se limite uniquement aux deux marchés de la ville et effectue de manière irrégulière son rôle. Il propose que la ville de Foumban devrait disposer des circuits de collecte de déchets solides qui intègrent des placettes pour bac à ordures, des sites de transfert et de compostage, des décharges contrôlées et renchérit en demandant aux acteurs de promouvoir la participation des populations regroupées soit en association soit pour le cas échéant, négocier le partenariat avec un professionnel privé. Ce mémoire qui relève les insuffisances de l'action des services d'hygiène et de salubrité de la voirie de Foumban, nous permet de comprendre que d'autres villes en dehors de Yaoundé sont concernées par ce phénomène de villes sales et donc il constitue une mine d'information exploitée dans notre travail.

A. Tonzock Ngouo²⁵, étudie les voies et moyens pour réduire la prolifération des dépôts anarchiques des ordures ménagères et leurs impacts socio-environnementaux dans la ville de Santchou. Il part de l'idée selon laquelle les efforts fournis par les différents acteurs en matière de gestion des déchets ménagers dans la ville de Santchou peinent à garantir un état harmonieux du milieu socio-environnemental. Il souligne que le système de gestion des déchets ménagers dans la ville de Santchou est encore embryonnaire et propose qu'il s'avère indispensable de penser, le plutôt possible, à une réorganisation du système de gestion des déchets dans la ville de Santchou en procédant à la sensibilisation, couplée de sanctions importantes pour un changement progressif des attitudes et de la mentalité des populations locales. Nous partageons entièrement ses propositions qu'il fait car n'étant pas loin des nôtres. Toutefois, son étude s'inscrit dans un cadre géographique et la nôtre en Histoire et surtout questionne le rôle de la CUY dans le combat contre l'insalubrité.

E. F. Tutchamo Fotsing²⁶, soutient que la forte consommation des produits agricoles à Bafoussam y entraîne un rejet important des ordures ménagères. Il relève que, dans le cadre d'un partenariat public-privé, on assiste dans la ville de Bafoussam à une gestion des déchets déléguée par la Communauté Urbaine à la société HYSACAM qui en est le principal

²⁴ J. Nchouwat Mouchili, « L'urbanisme au secours de la collecte des déchets solides dans la ville de Foumban », Mémoire de Master professionnel en Urbanisme, aménagement et développement urbains, Université de Yaoundé 1, 2012.

²⁵ A. Tonzock Ngouo, « Gestion des déchets ménagers par les acteurs locaux et impacts Socio-Environnementaux dans la ville de Santchou », Mémoire de Master en géographie, Université de Yaoundé 1, juin 2019.

²⁶ E. F. Tutchamo Fotsing, « Contribution à la mise en place d'une décharge contrôlée à Bafoussam », Mémoire de Master professionnel en urbanisme, aménagement et développement urbains, Université de Yaoundé 1, 2012.

responsable. Il montre qu'une partie des déchets produits dans la ville est collectée et stockée sur le site de la décharge brute Banefo. Il précise que cette décharge est implantée sans aucun aménagement au préalable et a de nombreuses incidences négatives sur l'environnement urbain. L'auteur de ce travail propose la mise en place d'une décharge contrôlée dans la municipalité de Bafoussam en plus d'une nouvelle organisation de ladite décharge. Son analyse permet de comprendre la nécessité d'instaurer des décharges contrôlées pour lutter contre l'insalubrité mais la nôtre propose de développer les villes secondaires du Cameroun pour pallier au problème de l'insalubrité dans la capitale politique dudit pays.

S. R. Essomba Ebela²⁷, montre prioritairement que l'introduction de la décharge dans la localité de Nkolfoulou 1 a modifiée et affectée sa configuration sociale. Il soutient que l'État est responsable du dépotoir d'ordures dans la périphérie de Nkolfoulou 1 à cause du fait que cette zone est négligée et est située dans un coin reculé de Yaoundé. Cette analyse révèle que l'État contribue à rendre la vie impossible par l'augmentation des tas d'ordures à Nkolfoulou 1. Pourtant, nous considérons comme l'une des solutions pour combattre cette insalubrité à Yaoundé, le décongestionnement de la population dans ses périphéries comme Nkolfoulou 1 et bien d'autres. Dès lors, après l'examen critique des ouvrages, thèses et mémoires nous allons présenter l'idée générale de notre étude.

VII. LA PROBLÉMATIQUE

La ville de Yaoundé tout comme les grandes villes coloniales, devenues des capitales n'échappent pas au phénomène de ville sale. Une réalité déconcertante et dénoncée ouvertement par les habitants de Yaoundé qui n'en peuvent plus de vivre avec des ordures ménagères qui arrivent au seuil de leurs portes (domiciles). Un voyageur quittant d'un pays étranger étant encore dans l'automobile qui le transporte se rend compte de cette réalité très rapidement. Car ces tas d'immondices qui pavoisent les routes de la capitale et l'intérieur des quartiers se présentent comme une caractéristique de Yaoundé. Pourtant non, sans doute les pouvoirs publics, la CUY en partenariat avec la société HYSACAM essayent d'endiguer ce phénomène de saleté. L'insalubrité dans la ville de Yaoundé est une préoccupation majeure pour la CUY qui multiplie les initiatives pour une lutte efficace afin d'avoir une ville propre. Elle est aussi un enjeu de santé publique pour ses habitants et pour le développement du Cameroun. Mais, on dirait qu'il y a défaillance quelque part puisque ce phénomène ressemble à une tâche absurde sans fin. Pourtant, on s'interroge sur le niveau d'implication de la CUY. De façon très claire,

²⁷ S. R. Essomba Ebela, « Le problème des ordures dans la périphérie de Yaoundé : analyse des enjeux autour de la décharge contrôlée de Nkolfoulou 1 », Mémoire de D.E.A en Sociologie, Université de Yaoundé 1, 2008.

est-ce que la CUY remplit pleinement son rôle dans la lutte contre l'insalubrité à Yaoundé ? À cet effet, pour mener à bien cette réflexion, il est indispensable d'utiliser une méthodologie adéquate.

VIII. LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

D'après la méthodologie en histoire, cette étude s'est appuyée sur une divergence de sources de premières, secondes mains et dans une certaine mesure des sources iconographiques et numériques.

S'agissant des sources primaires, elles sont de deux ordres les sources écrites et orales. Les sources primaires écrites exploitées dans ce travail sont constituées des archives telles que des ouvrages, des journaux, des rapports d'activité, que nous avons trouvées à la Communauté Urbaine de Yaoundé et à la société Hysacam.

En ce qui concerne les sources primaires orales, elles ont été exploitées à partir d'un échantillonnage. L'échantillonnage était de 17 personnes et ceux-ci ont été administrés par un guide d'entretien et des interviews. Ces personnes étaient constituées de certains personnels de la Communauté Urbaine de Yaoundé, des Communes d'arrondissement de Yaoundé, du MINDUH, de la société HYSACAM, de l'ANG Tam-Tam mobile, et enfin nous nous sommes rendues dans quelques ménages de la ville de Yaoundé.

Quant aux sources secondaires, ces dernières sont constituées essentiellement des travaux universitaires à savoir les ouvrages généraux, les thèses, mémoires, des articles et rapports scientifiques. Pour ce qui est des travaux universitaires, nous les avons consultés au sein de la bibliothèque de la FALSH, bibliothèque centrale, le cercle d'histoire, géographie et archéologie de l'université de Yaoundé 1, le centre culturel français, l'ENS, la bibliothèque du département de Sociologie, du département d'Anthropologie, du département de Géographie et la bibliothèque du département de science politique de l'université de Soa. Parlant des sources iconographique et numérique, elles ont été téléchargées grâce aux sites de la CUY et de la société d'HYSACAM.

Après avoir présenté la diversification des sources utilisées dans ce travail, nous avons procédé au traitement des données. Ainsi, nous avons classé nos données recueillies, par la suite, nous avons faits des fiches de synthèses et enfin nous avons fait l'analyse des documents. La somme de ces analyses a conduit à élaborer les tableaux, les graphiques, les cartes, les photos. Par ailleurs, il nous a été difficile de réaliser la rédaction de ce mémoire sans rencontrer des obstacles.

IX. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les difficultés que nous avons rencontrées tout au long de notre travail sont multiples, entre autres : la difficulté de la conception du travail en lui-même. Car nous avons essuyé des refus catégoriques pour nos demandes d'autorisation de recherche à la Communauté Urbaine de Yaoundé. C'est à la troisième tentative après avoir consulté certaines autorités de la Commune Urbaine de Yaoundé que nous avons obtenu l'autorisation du magistrat municipal. Ensuite, il s'en est suivi des lenteurs au niveau du service de l'urbanisme, de l'architecture et du cadre de vie de la CUY où il a été très difficile de rencontrer le directeur de l'environnement que l'on nous avait assigné. Après avoir déposé une plainte par écrit au près du Directeur de la non disponibilité de ce dernier. Nous n'avons pas obtenu des autorisations de recherche auprès des Archives Nationales de Yaoundé. La même difficulté s'est posée au niveau de la société HYSACAM, où le directeur de l'agence de Yaoundé avait été réticent à l'idée de nous autoriser l'accès à la documentation de son entreprise car d'après lui, notre recherche s'inscrivait dans le temps du marché de la concurrence avec THYCLOF. Il prétextait que nous étions des espions envoyés par la société THYCHLOF. Après des stratégies d'approche, Néanmoins, nous avons pu obtenir quelques données. Au total, la somme de tous ces étapes, nous a permis de produire un mémoire de quatre chapitres respectifs.

X. LE PLAN DU MÉMOIRE

En dépit des difficultés mentionnées plus haut, nous avons constitué ce travail qui se décline en quatre principaux chapitres.

Le premier chapitre intitulé : le cadre de déploiement et évolution statutaire et politique de la Communauté Urbaine de Yaoundé traite des éléments contextuels qui définissent l'environnement dans lequel la CUY mène ses actions pour lutter contre l'insalubrité. Il analyse aussi les différentes étapes de l'évolution de la CUY, en mettant en évidence les facteurs clés qui ont influencé le développement de la CUY.

Le deuxième chapitre intitulé : le cadre réglementaire et institutionnel de la lutte contre l'insalubrité fournit une compréhension détaillée des dispositions spécifiques relatives à la lutte contre l'insalubrité, en d'autres termes la description des textes législatifs et des acteurs impliqués dans la lutte contre l'insalubrité à Yaoundé.

Le troisième chapitre intitulé : la stratégie de lutte de la Communauté Urbaine de Yaoundé contre l'insalubrité. Il s'agit d'analyser les actions et les mesures mises en place par la CUY pour lutter contre l'insalubrité.

Le quatrième chapitre intitulé : l'évaluation de l'action communautaire de la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Yaoundé. Analyse d'une part les résultats obtenus en termes d'amélioration de la qualité du service fourni pour préserver les espaces publics propres. Et d'autre part, ce chapitre analyse les problèmes des actions mises en place par la CUY et les acteurs locaux pour la lutte contre l'insalubrité. Ce chapitre permet aussi de mieux appréhender les solutions durables pour éradiquer ce phénomène.

CHAPITRE I : CADRE DE DÉPLOIEMENT ET ÉVOLUTION STATUTAIRE ET POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE

En 1889, Yaoundé, était une station militaire qui fut établi par les Allemands. Son origine et sa création se situent entre la période de protectorat et de Mandat qui constitue le socle de son histoire²⁸. Grâce à son milieu naturel qui est associé à une forte croissance démographique, elle est progressivement devenue une grande métropole du fait des multiples fonctions qu'elle regorge. En outre, Yaoundé a été animée par le mouvement communal. Ce mouvement communal reposait sur de nombreuses mutations. Il a fallu attendre la réforme de 1987 pour que la CUY voit le jour. Ce chapitre est divisé en deux grandes parties. La première grande partie, présente le cadre de déploiement de la CUY et la deuxième grande partie, étudie l'évolution statutaire et politique de la CUY.

I- CADRE DE DÉPLOIEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE

Yaoundé encore appelé « ville des sept collines » est considérée comme étant l'un des poumons, moteur de la croissance du pays. Ceci n'étant pas uniquement le résultat de sa multifonctionnalité mais aussi de son hétérogénéité tant dans le domaine physique qu'humain qu'elle abrite²⁹. Afin de mieux comprendre cette partie, nous présenterons d'une part le milieu physique et humain de la ville de Yaoundé et d'autre part, l'histoire de la capitale politique.

A- MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

Le milieu physique et humain de Yaoundé se construisent et évoluent au fil du temps. Ainsi, parler des caractéristiques physiques et humaines de la ville de Yaoundé renvoie à la présentation des différents éléments qui composent son milieu physique et humain.

1- Milieu physique

Le paysage naturel de la ville de Yaoundé est très singulier de par les nombreuses pentes et collines dont elle regorge. La compréhension de ce milieu physique passe par une étude

²⁸ V. T. Levine, *Le Cameroun : Du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1984, p.80.

²⁹ A. Bopda, *La transformation du centre-ville de Yaoundé*, Yaoundé, CEPER, 1980, p.40.

approfondie de la morphologie, de l'hydrographie, de la condition édaphique, de la végétation et du climat qui constituent cet ensemble.

- **Le relief**

Le relief de la ville est plutôt accidenté. Il est caractérisé par un ensemble de collines dont la topographie se situe entre 700 et 800 en moyenne et qui sont adossées sur la bordure Ouest. Dans son étendue, le plateau central est caractérisé par les plaines forestières équatoriales, il apparaît sous l'aspect d'un moutonnement de collines. Ces collines dominent les vallées de 50 à 100 mètres³⁰. Les versants sont convexes avec des pentes fortes. C'est à l'Ouest de Yaoundé que l'on retrouve les reliefs les plus marquants, ils dominent la localité. Ils sont limités au Nord-Ouest par les monts Mfebé (1073m) et inclus dans les périmètres urbains. Le mont Mbankolo (1096m) ; à l'Ouest par les monts Messa (1015m) et Akouandoué (870m)³¹.

- **L'hydrographie**

Le réseau hydrographique de la ville est dense. Il a une structure dendritique et essentiellement composée du cours d'eau Mfoundi et de ses affluents. Ceux-ci drainent naturellement les eaux de ruissellements et des eaux superficielles qui sont rejetées par le fleuve de la Mefou, qui à son tour déverse ses eaux dans le fleuve Nyong³². C'est en amont de ce dernier point de rejet où se trouve la zone de captage actuel des eaux brutes destinées à la production d'eau potable pour les habitants de la ville de Yaoundé et ses environs. À côté de ces cours d'eau, la ville compte quelques lacs et étangs naturels ou artificiels dont rendues dangereuses pour la santé publique à cause du déversement des eaux des stations d'épuration non fonctionnelles, des ordures ménagères et des eaux des latrines situées dans les zones marécageuses³³. La description géomorphologique de l'agglomération de Yaoundé est synthétisée sur la carte 1.

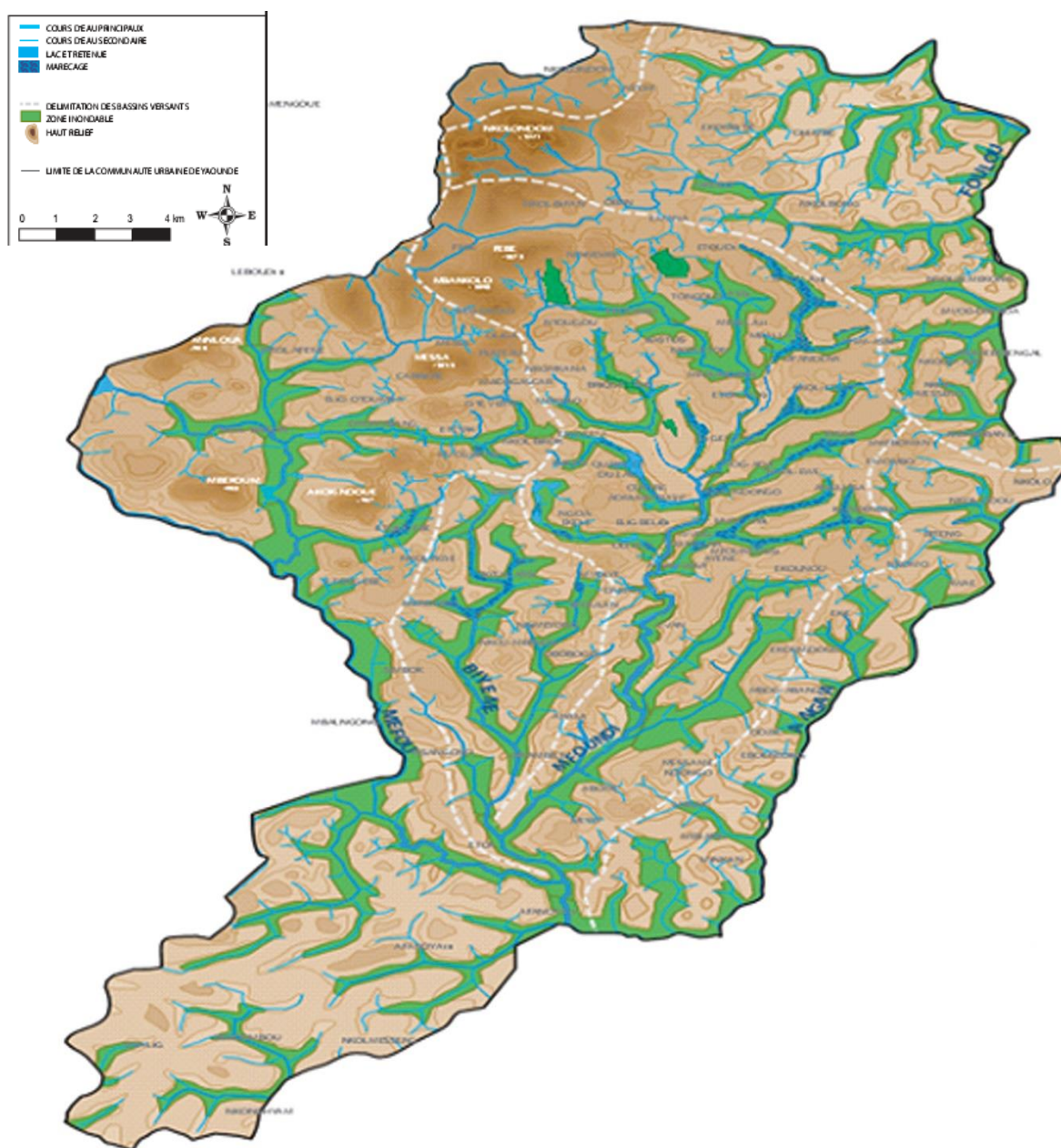
³⁰ A.CUY, Rapport définitif sur la stratégie de gestion des déchets solides de la ville de Yaoundé, mission 1, décembre 2011, p.43.

³¹ C. Santoir, *Atlas régional du Sud Cameroun*, Paris, Edition ORSTOM et MINREST, 1995, p.4.

³² A. Bopda, *Organisation de l'espace urbain in Atlas Régional du Sud Cameroun*, Paris, Edition ORSTOM et MINREST, 1995, p.44.

³³ A.CUY, Rapport de l'audit urbanistique, 2002, p.137.

Carte 1 : La carte orohydrographique de la CUY, 2008



Source : A. CUY, Rapport du Plan directeur d'urbanisme de Yaoundé, 2020, p.9.

La carte 1, nous présente la cartographie des montagnes et des cours d'eau de la CUY. Cette cartographie est utile à notre recherche car, elle nous situe dans le décor environnemental et urbain de la CUY. Elle permet aux experts de l'urbanisme de planifier une gestion urbaine, tout en tenant compte des contraintes environnementales³⁴.

³⁴ A.CUY, Rapport plan directeur d'urbanisme de Yaoundé, 2020, p.9.

- Le sol et la végétation

Le sol de Yaoundé appartient pour l'essentiel aux formations latéritiques du Sud-Cameroun. Elles présentent une différenciation latérale et verticale marquée globalement par trois types de sols : les sols ferralitiques rouges, les sols ferralitiques jaunes, les sols hydromorphes³⁵. Les hautes collines se composent de roches cristallines très dures et des socles gneissiques. À cet effet, ils ne facilitent pas l'enfoncement ou le creusement des fonds des vallées, la présence d'épaisses couches d'altérité sur les versants trop inclinés est favorable à des glissements de terrain catastrophiques en période de pluie³⁶.

La végétation présente dans la ville de Yaoundé, elle est de type intertropical avec prédominance de la forêt humide méridionale. Les abords de la ville sont couverts par une forêt dense semi-décidue. On distingue des espèces arborescentes caractéristiques que sont les *sterculiacées* et les *celtis*. On y retrouve aussi du « *Termalia superba* » (Limba) et les « *Pennisetum purpurem* » (Sissongo). Les zones hydromorphes sont occupées par des raphias et des *pandanus candela*³⁷.

- Le climat

Le climat qui règne dans la ville de Yaoundé est de type subéquatorial (climat Guinéen). Il est caractérisé par deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluies. À cet effet, on distingue respectivement quatre (4) saisons qui sont : la grande saison sèche qui s'étend de mi-novembre à mi-mars ; la petite saison des pluies qui va de mi-mars à mi-mai ; la petite saison sèche de juillet à août et la grande saison des pluies qui couvre la période allant de septembre à novembre³⁸. On enregistre des températures moyennes qui sont élevées et qui varient peu au cours de l'année. la température de la ville à une moyenne de 23,5°C, elles oscillent entre 18°C et 28° pendant les saisons humides, entre 16° et 31°C, pendant les saisons sèches³⁹. La pluviométrie annuelle se situe autour de 1600mm, la répartition des précipitations est bimodale avec 2 maximas classiques en saison humide et 2 minima en saison sèche. Le régime des vents montre une prédominance des vents d'Ouest et Sud-Est mais également des vents calmes équatoriaux,

³⁵ A.CUY, Rapport définitif sur, décembre 2011, P.41.

³⁶ Santoir, *Atlas régional du*, 1995, p.4.

³⁷ A.CUY, Rapport définitif sur, décembre 2011, p.41.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*, p.45.

l'humidité relative est toujours supérieure à 70%. Elle est comprise entre 80 et 85% (avant novembre et entre 70 et 80% tout le reste de l'année)⁴⁰.

2- Le milieu humain

Le milieu humain de la ville de Yaoundé est caractérisé par une diversité ethnique, venant de tout le territoire camerounais et même de l'extérieur. L'occupation s'est faite de façon intensive ; avec des habitants qui ont dû se mettre en complète harmonie avec l'entourage et s'imprégner du milieu. Nous l'avons regroupé en deux ensembles : les autochtones et les allogènes.

- Les autochtones de la ville de Yaoundé

La littérature sur les premiers peuples du site de Yaoundé est ambiguë, mais la colonisation allemande a stabilisé le mouvement migratoire sur ledit site⁴¹. À l'arrivée des Allemands, ce sont les *Ewondo* qui sont les autochtones de la ville de Yaoundé. Ils font partie du groupe Bété. L'histoire retient la légende selon laquelle les *Bété* viendraient de l'autre côté du fleuve Sanaga qu'ils traversèrent à la fin du XVIII^{ème} siècle sur le dos d'un serpent appelé *Nganmedza*. Les Bété sont dispersés dans le Centre⁴².

Au centre, nous avons les Mvog-Ada, qui sont la famille du personnage historique Essono Ela, c'est la lignée d'Ada, d'origine Equato-Guinéenne⁴³, descendants d'Ada Mengue. Ils sont issus de la grande famille Mvog Tsoung Mballa⁴⁴. L'Est de la ville de Yaoundé, situe les Emombo, les Mvog-Ebanda, les Mvog-Belinga, et la grande famille Bene. L'Ouest de la ville est formé des Mvog-Betsi et des Mvog-Ada qui donnent naissance au sous-groupe Ottou Tamba. Au Nord, nous avons le grand groupe Etoudi, qui est regroupé en quatre branches : les Mvog Abena, les Mvog Ahanda, les Mvog Evouna et les Mvog Ekala. Ils sont présents dans les quartiers Manguier, Eman, Messasi, Okola, Nkozoa. À ceux-ci, s'ajoute un groupe minoritaire constitué des Ndong installés à Nkolondom, les Elende et les Mvog Belo'o du côté de Nyom⁴⁵.

⁴⁰ A.CUY, Rapport de l'audit, 2002, p.136.

⁴¹ D'après la tradition orale, les *Ewondo* mentionnent l'existence d'un autre groupe qui les a précédés dans le site de Yaoundé : ce sont les Pygmées.

⁴² J. E. Pondi, *(Re) découvrir Yaoundé, Yaoundé*, Éditions Afric'Eveil, 2012, p.22.

⁴³ Le terme « Mvog » est une subdivision interne réduite sur le tronc lignager, il signifie « descendre de »

⁴⁴ Pondi, *(Re) découvrir Yaoundé*, 2012, p.23.

⁴⁵ *Ibid.*, p.30.

- Les allogènes de la ville de Yaoundé

Les allogènes sont des peuples qui, vivant dans une nation, y sont minoritaires et qui, tout en conservant leur langue, leur culture, coexistent sans être acculturés par la nation qui les accueille. Les allogènes de la ville de Yaoundé proviennent des horizons divers.

Les Peuls sont originaires du Nord-Cameroun. Ils feraient parti du premier peuplement dont la grande majorité quitta définitivement leur région d'origine pour de nouvelles contrées⁴⁶. Les raisons économiques et l'extension du nouveau centre commercial les obligea à s'établir dans la région du Centre. Les Bamoun quant à eux, sont originaires de la région de l'Ouest-Cameroun. L'histoire rattache leur installation dans la ville de Yaoundé, à l'exil du Sultan Njoya, roi des Bamoun dans ladite ville. On y trouve aussi les Bamiléké repoussés eux-aussi du centre-ville⁴⁷. Les *Bulou*, les *Bafia*, les *Yambassa*, les *Eton*, les *Manguissa* sont issus du même groupe ethnique *Bantou* au même titre que les *Beti* et ils sont répartis en clans et leurs villages ne sont pas très éloignés de la ville de Yaoundé. Ils arrivèrent dans la localité pour des raisons diverses dont la plupart sont liées aux études, commerce, emplois. Les Bassa arrivèrent à Yaoundé et s'établissaient avec l'installation coloniale européenne.

Yaoundé, terre d'accueil, le dit-on souvent, l'a démontré par l'identification de certains quartiers ou secteurs par la nationalité des étrangers. Ainsi, il n'échappe à personne ou à aucun camerounais vivant à Yaoundé que Mvog-Ada abrite de nombreux Nigériens (Biafrais), se distinguant dans le commerce des pièces détachées pour les automobiles. De même, on confond la briqueterie aux Maliens⁴⁸. Des étrangers d'autres nationalités sont retrouvés à Yaoundé. On peut citer les Sénégalais, les Tchadiens, les Centrafricains, les Chinois, et les Libanais, etc⁴⁹.

La carte 2 présente la ville de Yaoundé. Elle est la capitale politique du Cameroun et elle s'étend sur sept collines. Elle a les mêmes limites géographiques avec le département du Mfoundi et la CUY. La ville a pour chef-lieu le département du Mfoundi ; avec sa tête un sous-préfet. Elle est subdivisée en sept arrondissements. Yaoundé compte une Communauté Urbaine et sept

⁴⁶ J. Boutrais, « Les hautes terres d'élevage au Cameroun », Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris Nanterre, Paris, 1992, p.165.

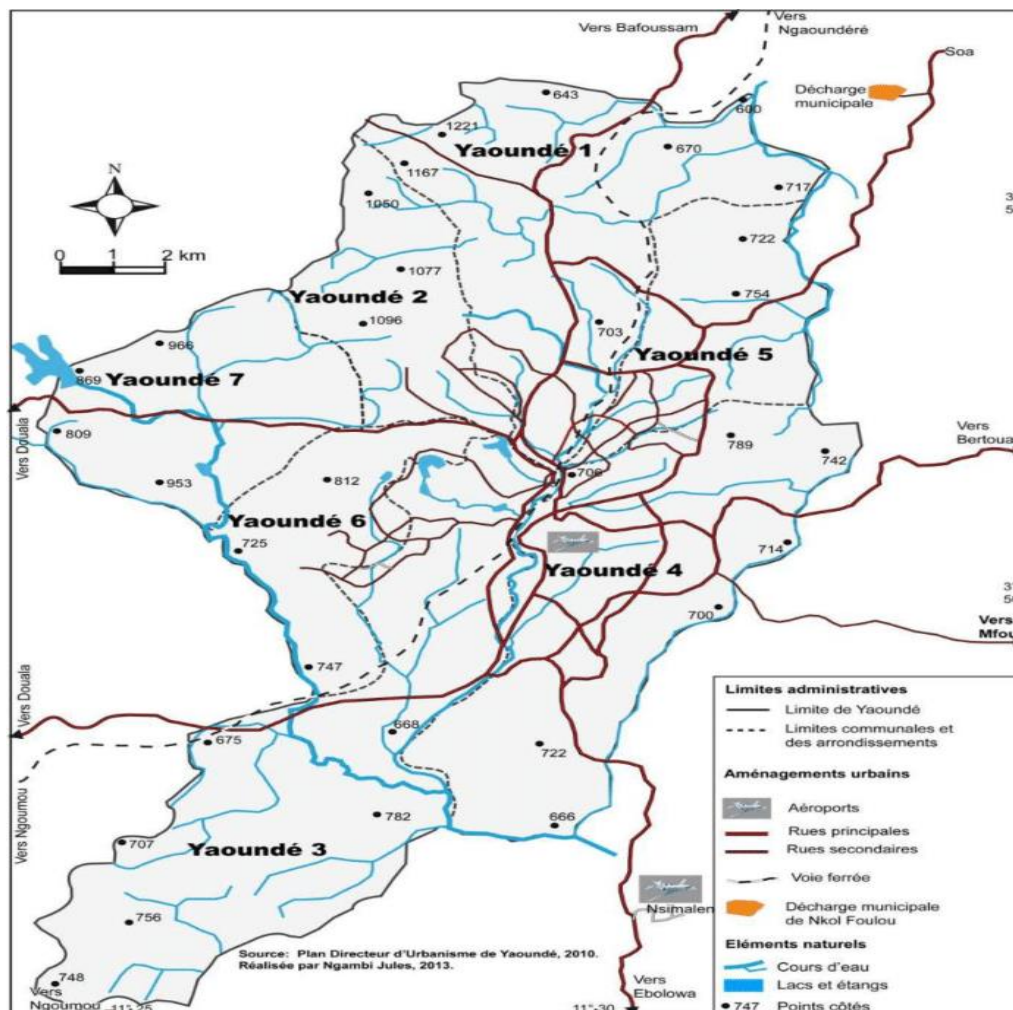
⁴⁷ A. Franqueville, *Yaoundé. Construire une capitale*, 1984, p.34.

⁴⁸ Rachidou, « Les écoles coraniques », p.38.

⁴⁹ *Ibid.*, p.38.

communes d'arrondissement qui mènent une lutte contre l'insalubrité. Ils utilisent la décharge de Nkolfoulou pour éliminer ses ordures ménagères⁵⁰.

Carte 2: la cartographie de la ville de Yaoundé, 2010



Source : Cameroun web, Yaoundé, Capitale politique du Cameroun, <https://www.fr.m.wikipedia.org>, consulté, le 06 août 2023.

B- YAOUNDE : HISTOIRE D'UNE CAPITALE POLITIQUE

Historiquement, le nom Yaoundé date de la période allemande et française au Cameroun. La littérature rattache l'origine de son nom à deux versions qui contribuent à la création de la ville

⁵⁰ Cameroun web, Yaoundé, Capitale politique du Cameroun, <https://www.fr.m.wikipedia.org>, consulté, le 06 août 2023

de Yaoundé. Elle a des fonctions bien définies qui concourent à son attraction tant au niveau national qu'à l'internationale.

1- Yaoundé, de village a une ville

À l'arrivée des colons au Cameroun, Yaoundé était encore assimilable à une campagne. D'où provenait la dénomination du mot Yaoundé ? et comment fut créé le site actuel de la capitale politique du Cameroun ?

- Aux origines de Yaoundé

L'origine du nom Yaoundé connaît plusieurs versions. La recherche documentaire a conduit à ressortir l'existence de deux appellations : « Yaoundé » et *Ongola*. Cependant, comment en est-on arrivé à ces dénominations ?

La dénomination du nom Yaoundé renvoie à deux versions⁵¹. La première soutient que les explorations de Kund, Von Morgen, Tappenbeck et de Hans Dominik sont toutes parties de Grand Batanga en empruntant les fleuves et les itinéraires⁵². Les Allemands arrivèrent dans le site actuel de Yaoundé après qu'ils rencontrèrent souvent des obstacles, bien qu'ayant été reçus aimablement par le chef Essono Ela. À Yaoundé, ils créèrent une station militaire. D'après Cette version, c'est en faveur de cette hospitalité que les Allemands décidèrent de baptiser les lieux « sono station » qui signifie station d'Essono, en mémoire d'Essono Ela. Ce n'est que plus tard que les Allemands choisissaient *Jaundé station*, inspirés sur la côte par leurs porteurs Ngoumba au départ de leur voyage vers la « sono-station »⁵³.

La seconde version de la dénomination Yaoundé est très courante dans les écritures africaines, qui rattache ce nom à une erreur phonologique et sémantique des Allemands qui confondirent site et habitants. En effet, il semblerait que ceux-ci faisaient référence aux arachides en langue locale. Dès lors, *Yewondo*, l'erreur des Allemands resta jusqu'au départ des Allemands, mais avec l'arrivée des français "*Jaundé*" s'écrivit Yaoundé⁵⁴. Vers la fin de la colonisation française, la ville de Yaoundé est devenue la capitale de l'État du Cameroun français jusqu'au 1^{er}

⁵¹ A. Bopda, « Yaoundé dans la construction nationale au Cameroun : territoire urbain et intégration », Thèse de Doctorat en U.F.R. de géographie, Université Paris I, Panthéon Sorbonne, avril 1997, p.23.

⁵² Les itinéraires à partir de Grand Batanga, les itinéraires à partir de Douala (Douala-Bimbia), les itinéraires entre Buea et Victoria.

⁵³ Bopda, « Yaoundé dans la », avril 1997, p.23.

⁵⁴ A.CUY, *Yaoundé, une ville en plein essor*, Yaoundé, Edition PESCA, mai 1990, p.7.

janvier 1960. Et de tout le pays après la réunification avec le Cameroun occidental en octobre 1961.

La dénomination *Ongola* est une expression qui tire ses racines de la résistance des Ewondo à la colonisation allemande. Il est un autre nom de la capitale politique du Cameroun et désigne la clôture en langue locale *Nolobéti*. C'est dans le souci de fortifier le poste militaire allemand en 1894 que le major Hans Dominik la fit construire⁵⁵. C'était un mur d'enceinte de 100 mètres de côté, construit à base de briques de terre. Ce mur symbolise la ville de Yaoundé, c'est ainsi qu'*Ongola* est devenu synonyme de la ville de Yaoundé, surtout pour les populations locales⁵⁶. L'*Ongola* avait pour but non seulement de pacifier les environs du pays, mais aussi de donner toutes les facilités au commerce des européens ; ceci grâce aux pistes (carrossables qui se croisaient sur le poste⁵⁷). Il s'agissait des pistes partant de Kribi par le sud ; de Yoko par le Nord et plus tard d'Édéa par l'Ouest. C'est d'*Ongola*, le nouveau point de départ que partaient les expéditions pour la pacification de l'intérieure en direction de l'Est et du Nord.

Après la lecture des documents qui nous ont permis de retracer les origines de la dénomination de la capitale politique, nous constatons que les versions peuvent être vrais sans s'exclurent mutuellement. Ce facteur a également contribué à la naissance de la ville de Yaoundé.

- La création de la ville de Yaoundé

Le 12 juillet 1884, Le traité germano douala, fait du Cameroun un domaine allemand. Ce traité était né d'une signature entre les chefs douala et les représentants d'une firme commerciale allemande. Il a fallu attendre la Conférence de Berlin pour que le principe d'occupation du territoire et des sphères d'influence engagea légalement la conquête de l'hinterland et permettant à l'administration allemande d'organiser deux expéditions vers l'hinterland de la côte camerounaise. Une première expédition est entreprise sous la houlette du commandement du Dr Eugen Zingraff, qui se dirige dans le Nord-Ouest et la deuxième expédition par les lieutenants Richard Kund et Tappenbeck, qui remontèrent Kribi et contournèrent la zone d'influence des peuples *Sawa* par l'Est et repèrent le site verdoyant des monts et des vallées de la future station militaire⁵⁸.

⁵⁵ C'est sur les terres des Mvog-Ada que les Allemands implantent leur station militaire en 1889.

⁵⁶ *Ongola* est le terme par excellence des Béti ou des langues voisines, qui désigne Yaoundé en langue locale

⁵⁷ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.9.

⁵⁸ Y. Mbo Fozo'o, « Les sociétés françaises de traite à Yaoundé de 1927 à 1960 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008, p.14.

En 1889, le Botaniste allemand Zenker rejoint l'administration allemande et procéda au recrutement de 130 porteurs pour l'exploration du site et l'atteignirent le 30 novembre 1889. Ce poste militaire créé par les Allemands en 1889 est à l'origine de la naissance de la ville de Yaoundé⁵⁹. Celui-ci se situait entre les ruisseaux du *Mingoa* au sud et d'*Ekozoa* au Nord, autrefois appelé *Jaundé station* ou station de Yaoundé⁶⁰. Zenker reçut la charge de développer le commerce entre les Européens et les Indigènes.

2- Yaoundé, siège des institutions

Yaoundé, comme la plupart des capitales au monde, résume des multiples fonctions. Les unes, plus remarquables ou appuyées par rapport aux autres.

- Une fonction administrative

Devenue le siège des institutions, Yaoundé en faveur de son statut est devenue une ville multifonctionnelle depuis lors. En faveur de la colonisation, Yaoundé est devenue une ville administrative de haute importance. Sa fonction première est donc administrative. À cet effet, elle concentre tous les ministères de la République et autres administrations stratégiques dans la gouvernance du pays. C'est le haut lieu de pouvoir, où toutes les décisions de politique générale sont prises. C'est ce qui exerce un attrait irrésistible pour tous les camerounais travaillant dans cette administration publique⁶¹. Les travailleurs en service dans les régions ou villes secondaires doivent y référer pour des questions de leur carrière ou de travail. Même l'implantation d'une entreprise (peu importe la taille), une école, une formation sanitaire (centre de santé privé, clinique, cabinet de soin), etc., hors de Yaoundé nécessite pour son promoteur de requérir auprès des autorités de cette administration centrale, une autorisation pour exercer⁶². On pourrait sans exagération, résumer le Cameroun dans Yaoundé.

- Une fonction Universitaire et de formation

Yaoundé était devenue une direction obligatoire pour recevoir le savoir depuis la période coloniale française. L'École Primaire Supérieure qu'elle abritait, préparait les indigènes à travailler comme subordonnés aux côtés des blancs dans l'administration. On retrouvait également deux

⁵⁹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1985, p.51.

⁶⁰ A. Franqueville, *Yaoundé. Construire une capitale*, Paris, ORSTOM, 1984, p.31.

⁶¹ A. CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.25.

⁶² *Ibid.*, p.27.

(02) autres écoles pour l'enseignement métropolitain⁶³. Cette tradition, Yaoundé l'a gardée. Ainsi, après l'indépendance du Cameroun en 1960, Yaoundé abrita la Première Université. Jusqu'en 1993, date de la réforme universitaire, elle fut seule à dispenser le savoir pour préparer les Camerounais à devenir les cadres dont l'administration avaient besoins. Aussi, Yaoundé était la seule ville et comptait une université. Après l'obtention du baccalauréat, tous les camerounais désireux de poursuivre leurs études supérieures s'y dirigeaient. Et quand bien même ça ne fût pas pour l'université, ils partaient pour fréquenter dans les grandes écoles administratives qui y étaient implantées. Et ceux qui étaient admis à ces écoles d'administrations à l'issue de l'obtention de leur baccalauréat prenaient toujours la direction de Yaoundé⁶⁴. Comme telles, on retrouvait : l'École Normale Supérieure (ENS), l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), l'École Nationale des Postes et Télécommunications (ENPT), l'École Nationale des Postes et Télécommunications (ENPT), etc. Bref, que de grandes écoles voire privées furent créées pour dispenser une formation professionnelle et permettre aux Camerounais de s'insérer dans l'administration publique et/ ou privée

En outre, Yaoundé fut un centre d'apprentissage important. Les diplômés de l'enseignement technique qui voulaient compléter leur formation, les titulaires du certificat élémentaire, voire ceux désirant apprendre un métier technique s'inscrivaient dans des ateliers. Ils recevaient des formations de leur choix dans les domaines de : mécanique, automobile, électricité, maçonnerie, couture, menuisier, etc. Des décennies durant, camerounais et camerounaises quittèrent massivement leur village respectif pour une formation à Yaoundé et espérer dégouter une insertion socio professionnelle.

- Une fonction économique

La ville de Yaoundé était ancrée dans les mentalités des camerounais comme une ville de « réussite ». Si bien que l'échec connu par certains d'entre eux, et leur retour au pays natal les mains vides, ne dissuadèrent pas ceux qui y étaient restés et qui envisageaient aussi faire ce voyage pour y chercher fortune. Comment comprendre cet état d'esprit ? Que la ville coloniale avait été présenté comme un élément de réussite ; que le contraire n'était pas vrai, bien qu'on pût assister au retour du village d'un frère ou d'une sœur, qui témoignait des moments de galère vécus à Yaoundé, l'ayant astreint à la mendicité. L'expérience malheureuse d'un frère ou d'une sœur

⁶³ A. CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.27.

⁶⁴ A.CUY, Rapport du Plan directeur d'urbanisme, 2020, p.24.

n'était pas la sienne alors, il fallait s'y rendre pour tenter sa chance. Comme le dit ces paroles de l'artiste musicien contemporain Krys M. « oyoh ! à chacun sa chance...oyoh ! la vie c'est la chance ». La perception que Yaoundé conduisait à la réussite justifiait donc le départ de tout camerounais de son village sans se soucier qu'ils sachent lire les lettres ou pas. L'objectif c'était Yaoundé. Les deux décennies qui ont suivi l'indépendance du Cameroun en 1960, donnèrent suffisamment d'opportunités même aux personnes sans qualifications, grâce à des taux moyens de croissances de 6% (1965 à 1977) et après plus (8 à 12 %) en faveur du début de l'exploitation du pétrole⁶⁵ ; cette dynamique fut ancrée avec la récession économique des années 80. La crise économique et financière annoncée au Cameroun en 1986 et la recherche des solutions pour en sortir favorisa l'application des programmes d'ajustements structurels (PAS)⁶⁶. Les conséquences desdits PAS furent létales. La destruction des emplois à travers la liquidation, la privatisation des entreprises ou encore les déflatés de la fonction publique (60.000 entre 1989 et 1997)⁶⁷ est le facteur qui va grossir en condamnant les camerounais à la débrouillardise.

La débrouillardise concernant seulement les non diplômés avant cette bourrasque s'élargit même aux diplômés de l'enseignement supérieur⁶⁸. La plupart des déflatés et des diplômés ont investi les métiers de sauveteur à Yaoundé. Ce phénomène a pris le nom d'« apacheur »⁶⁹ au Cameroun. Il s'est étendu à d'autres petits commerces. Ces jeunes qui haranguent les passagers afin de proposer leurs services ou leurs produits se retrouvent également dans les agences de voyages (Mvan, Tongolo, Biyem-Assi, etc.) à l'Avenue Kennedy, au Marché central pour un achat d'un appareil quelconque (téléphone, téléviseur, réfrigérateur, etc.)⁷⁰.

Les marchés ne sont pas en marges. Car, pour ceux qui transitent tout simplement à bord d'un véhicule ou à pied peuvent en dire autant. A fortiori ceux qui s'aventurent à faire des achats dans ces marchés. Ils savent combien il est difficile de circuler ou de se déplacer à l'intérieur

⁶⁵ E. Touna Mama, *crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Paris, le Harmattan, 1996, p.15.

⁶⁶ Les PAS peuvent se définir comme étant l'ensemble des mesures édictées par le consensus de Washington pour la restructuration des économies en faillites. Il s'agit de la libéralisation, la liquidation et/ou la privatisation des entreprises, le désengagement de l'État, etc., appliqués par les institutions de Breton Wood à savoir le Fond Monétaire Internationale (FMI) et la Banque Mondiale (BM).

⁶⁷ G.B. Njike Njikam (Di), *caractéristique et déterminant de l'emploi des jeunes au Cameroun*, Rapport, mai 2005, p.17.

⁶⁸ E. Touna Mama, *L'économie camerounaise pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afridit, 2008, p.472.

⁶⁹ Ce sont des personnes qui proposent des services de vente de produits, son rôle est d'orienter le potentiel client vers la boutique qui offre ce service.

⁷⁰ S. Nouetagni, « crise économique, pauvreté et modification de la fécondité dans les deux métropoles camerounaise (Douala et Yaoundé) », Thèse de Doctorat en Démographie, Université Paris, Panthéon Sorbonne, 2004, p.368.

desdits marchés. Les routes prévues pour les besoins de la cause étant prisent d'assauts par les commerçants⁷¹. Au Cameroun, la débrouillardise est devenue le quotidien des camerounais. Et Yaoundé est le visage même de cette débrouillardise. La ville est supervisée par la CUY, qui joue un rôle déterminant pour son évolution.

II- ÉVOLUTION STATUTAIRE ET POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE

Le mouvement communal au Cameroun, débuta dans les deux plus grandes villes : Douala et Yaoundé. C'est en faveur du premier texte instituant et organisant le régime de Communes Mixtes au Cameroun : le décret du 23 avril 1941⁷². Ce texte donnait la faculté aux Commissaires de la République Française au Cameroun de créer les Communes Mixtes Urbaines (CMU) par des arrêtés pris en conseil d'administration. À cet effet, par arrêté du 25 juin 1941, Charles Albert Cournarie, créait la première fois au Cameroun français, les CMU de Douala et Yaoundé. Depuis lors, ces CMU ont connu des mutations importantes dans le temps. Cette partie analyse ses ruptures et continuité ainsi que les missions de la CMU de Yaoundé.

A- De la Commune Mixte Urbaine à la Commune de plein exercice de Yaoundé

Le fondement de la CMU fixe le décor de l'entité municipale dans la ville de Yaoundé. Elle a subi un processus. Celle-ci concourt à sa création et définit le mode de désignation des autorités qui la dirigeait à la période coloniale française.

1- La Commune Mixte Urbaine de Yaoundé (1941-1955)

Les raisons liées à l'avènement de la CMU de Yaoundé ont été le fil conducteur ayant conduit à la signature de l'arrêté du 25 juin 1941 par le Gouverneur Français Charles Albert Cournarie. L'initiative communale au Cameroun est l'œuvre de la France, il ne fait aucun doute. La source déterminante du fondement de la CMU de Yaoundé repose sur la Deuxième Guerre mondiale (et l'effondrement économique de la France).

⁷¹ La prédominance du secteur informel particulièrement observé dans la ville de Yaoundé, est due à l'accroissement des petits métiers des rues et du secteur privé informel.

⁷² Décret du 23 avril 1941, organisant le régime des communes mixtes au Cameroun français, J.O.F, p.313, cité par J. P. Avidi, « l'institution communale au Cameroun sous administration coloniale française : caractères et évolution des origines à 1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé 1, 2002-2003. p.24.

En 1921, les indigènes désiraient ardemment participer à la gestion de leurs propres affaires⁷³. Toutefois, ils se heurtèrent au refus catégorique de l'administration coloniale en place. Il faut dire que les autorités coloniales françaises au Cameroun mirent en place une centralisation du pouvoir dès l'application du mandat international que la France reçût de la Société des Nations (SDN). L'idée de créer les communes qui sont à la base d'épanouissement de tout citoyen était contraire à cette forme de gouvernance et à leur politique d'assimilation. Samuel Efoua Mbozo'o le dit très clairement : la France dont la politique était basée sur l'administration directe ne montrera pas d'empressement à instituer une administration décentralisée dans la partie qui lui avait été confiée⁷⁴.

Cette position des autorités coloniales françaises évolua quelques années plus tard au gré de leurs intérêts. La création des CMU de Douala et de Yaoundé en 1941 en pleine guerre mondiale, n'était pas fortuite. Trois années après le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale⁷⁵, comme par souci de voir les territoires de Douala et de Yaoundé se doter d'infrastructures à caractère social et économique, la France créa les CMU de Douala et de Yaoundé.

- La création de la CMU de Yaoundé

La création intervînt tardivement 20 ans après les revendications azimuts. À cet effet, le décret du 23 avril 1941 reconnaissait au gouverneur, l'autorité juridique de créer des Communes Mixtes Urbaines. Sur cette base, le Commissaire Charles Albert Cournarie, signait l'arrêté du 25 juin 1941 qui créait les Communes Mixtes Urbaines à Douala et à Yaoundé⁷⁶. Il s'agissait d'élargissement du partage de pouvoir, par l'autorité coloniale française. À sa création, la CMU de Yaoundé était constituée d'un Administrateur-Maire et ses adjoints, qui étaient tous de nationalité française. La CMU était compétente en matière d'état civil, police municipale et voirie. La Commission Municipale gérât les comptes, les biens communaux et délibérait sur le

⁷³ Avidi, « L'institution communale », 2003, p.17.

⁷⁴ S. Efoua Mbozo'o, *les noces d'or de la Commune urbaine de Sangmélima (30 décembre 1950-30 décembre 2000)*, Hérodote, 2000, p.7.

⁷⁵ La création de la CMU engendre un revirement de situation qui visait la collecte des fonds pour l'effort de guerre. En outre, la France désirait préserver son empire colonial menacé par les revendications tous azimuts des indigènes et colons. Douala et Yaoundé étant les villes les plus avancées et trop peuplées, bénéficièrent des premières communes. Yaoundé, devenue capitale politique comptait suffisamment d'habitants à mobiliser pour soutenir la France libre dans le combat qui était le sien.

⁷⁶ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.13.

budget. On distinguait deux collèges, dont le premier était constitué d'Européens et le second était composé des Camerounais désignés.

- Le mode de gestion de la CMU de Yaoundé

L'Administrateur-Maire de la CMU de Yaoundé était choisi par le Haut-Commissaire de la République, ainsi que les membres de la Commission Municipale. Autrement dit, ni les conseillers municipaux, ni les Administrateurs-Maires n'étaient élus. Dans la Commune Mixte Urbaine de Yaoundé, l'Administrateur-Maire était au départ le chef de Région. Le Conseil Municipal était composé des membres de la République Française, Ils prenaient des délibérations dans les matières énumérées par l'arrêté de la constitution⁷⁷ bien qu'elles dussent être approuvées par le chef de Région. Par contre toutes les tentatives faites depuis 1947 pour généraliser une organisation municipale plus libérale de type métropolitain échouèrent.

Pour pouvoir administrer la CMU de Yaoundé, un certain nombre de critères devait être rempli. Il fallait être cultivé par ce qu'à l'époque coloniale, l'école était un gage de citoyenneté, de promotion des valeurs morales et d'égalité des individus⁷⁸. L'équilibre dont il est question ne s'apercevait pas sur les tests de sélection des Administrateurs-Maires dont le poste était exclusivement réservé pour les métropolitains. Cette condition se justifiait par le fait que pour être Administrateur-Maire ou adjoint de la CMU de Yaoundé, la nationalité française était requise ou être un sujet de l'empire française ayant acquis la nationalité française, parce que ceux-ci devaient se conformer aux intérêts de la France⁷⁹. Le tableau 1 ci-dessous l'atteste :

Tableau 1 : les Administrateurs-Maires et Adjointes de la Commune Mixte Urbaine de Yaoundé, 1941 à 1956

Noms des gestionnaires de la CMU de Yaoundé	Fonction	Année de prise de fonctions	Fin des fonctions
Henry SALIN	Chef de Région	25 juin 1941	21 septembre 1944
Jacques CHRISTOL	Chef de Région	22 septembre 1944	03 octobre 1944
Joseph CLERC	Chef de Région	04 octobre 1944	08 octobre 1946
Jean DOMERGUE	Chef de Région	09 octobre 1946	31 juillet 1947
Joseph CLERC	Chef de Région	1 ^{er} août 1947	14 avril 1949
René TIRANT	Chef de Région	15 avril 1949	14 avril 1951

⁷⁷ Il s'agit de l'article 75 de la constitution de la République Française qui stipule que le rôle des membres de la République Française et de l'Union Française peut évoluer avec le temps.

⁷⁸ S. Noa, « Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011) » Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des relations internationale, Université de Yaoundé 1, juillet 2016, p.87.

⁷⁹ P.F. Gonidec, « De la dépendance à l'autonomie : l'État sous tutelle du Cameroun » [en ligne], <https://www.perse.fr>, *Annuaire Français de droit International*, n°3, 1957, p.612.

BORNE	Adjoint Administrateur-Maire	15 avril 1949	14 avril 1951
Jacques CHRISTOL	Chef de Région	16 avril 1951	30 juin 1953
MOREAU	Adjoint Administrateur-Maire	16 avril 1951	30 juin 1953
Roger LELONG	Chef de Région	1 ^{er} juillet 1953	15 mars 1955
Edgard CLAVERIE	Adjoint Administrateur-Maire	1 ^{er} juillet 1953	15 mars 1955
Edouard JOUD	Chef de Région	16 mars 1955	15 juin 1956
Edgar CLAVERIE	Adjoint Administrateur-Maire	16 mars 1955	15 juin 1956
Daniel DOUSTIN	Chef de Région	16 juin 1956	26 novembre 1956
Edgard CLAVERIE	Adjoint Administrateur-Maire	16 juin 1956	26 novembre 1956

Source : A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.13.

Ce tableau, à la lecture des noms des Administrateurs-Maires, chefs de Régions, confirme l'application de l'administration directe dans le Cameroun de mandat et de tutelle. Car, même les adjoints étaient des Français d'origine. En outre, on peut constater que la fonction d'Administrateur-Maire était une chasse-gardée des chefs de Région de Yaoundé, qui l'avaient exercée sans adjoint jusqu'en 1949, date de création du poste d'Adjoint. Ce qui confirme encore cette centralisation du pouvoir voulue par l'autorité administrative coloniale. Il fallait tout Contrôler. La nomination de Borne, pour s'occuper des questions d'ordre communal, ne constitue pas une avancée révolutionnaire, ni significative. Car c'était toujours le chef de Région qui décidait en dernier recours avant de se référer au Haut-Commissaire. Enfin, Jacques Christol, qui avait fait moins d'un mois à la période du mandat (22 septembre-03 octobre 1944) revint à la période de Tutelle (16avril 1951-30 juin 1953). Quant à la commission municipale, le tableau 2 ci-dessous nous révèle d'autres informations intéressantes et utiles⁸⁰.

Tableau 2 : La commission municipale de Yaoundé en 1941

1 ^{er} collège (Français)	2 ^{ème} collège (Camerounais)
1- MEMBRES TITULAIRES -Nicolas Jacques -Max DESOLU -Marcel MALARD -Robert CORON	2- MEMBRES TITULAIRES -ABEGA ATANGANA -Joseph ATEMEMEGUE
3- MEMBRES SUPPLEANTS -Robert TAILLANDIER -Valentin joseph	4- MEMBRE SUPPLEANT -Daniel ESSOMBA

Source : Avidi, « L'institution communale au », 2003, P.26.

⁸⁰A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.13.

Nous remarquons dans ce tableau 2, une participation politique des camerounais au niveau de la commission municipale. Elle avait une voix délibérative et était composée de neuf membres répartis entre deux collèges de nationalités distinctes⁸¹. Le premier collège était composé de quatre membres titulaires et de deux membres suppléants Français, le deuxième collège quant à lui était composé de deux membres titulaires et d'un membre suppléant qui étaient des chefs autochtones traditionnels de Yaoundé. Ceux-ci jouissaient d'une notabilité particulière. Bien que les Camerounais fissent représentés dans cette commission municipale, ils étaient numériquement inférieurs par rapport aux Français. Ce qui signifie qu'ils ne pouvaient pas faire basculer un vote en leur faveur. Leur présence était beaucoup plus dans la coloration du collège électoral (pour la forme) que pour apporter un changement véritable (dans le fond) quand bien-même ils l'auraient voulu.

Après quatorze ans de marche, la CMU de Yaoundé subit une réforme municipale grâce à la loi du 18 novembre 1955, elle donna lieu aux Communes Urbaines de Plein Exercice. Le Régime est sensiblement le même que celui des communes métropolitaines⁸². Les villes bénéficiaires sont Yaoundé, Douala et Nkongsamba, la ville de Yaoundé reste notre priorité.

2- La Commune Urbaine de plein exercice de Yaoundé (1955-1967)

La loi française n° 55/1489 du 18 novembre 1955 portait réorganisation municipale en Afrique Occidentale Française (AOF), en Afrique Équatoriale Française (AEF), au Togo, au Cameroun et à Madagascar. Cette loi instaure le régime des Communes de Plein Exercice (CPE) qui se rapproche de celui des Communes métropolitaines au regard des mutations comme celles observées dans la Commune de Plein Exercice de Yaoundé⁸³.

- La création de la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé

Après la création des Communes Mixtes Urbaines et rurales au Cameroun par l'administration coloniale française, toutes les tentatives faites depuis 1947 pour généraliser une organisation municipale plus libérale de type métropolitain échouèrent. Il était nécessaire pour la population de Yaoundé de voir apparaître une loi qui donne aux Communes Urbaines le droit de gérer librement leurs intérêts. Pour la France, cela représentait une issue de gestion du

⁸¹ Avidi, « L'institution communale au », 2003, p.26.

⁸² Gonidec, « De la dépendance », 1957, p.608.

⁸³ E.T. Essiane, « l'institution communale au Cameroun : approche historique à travers les élections municipales dans le Dja-et-Lobo. 1950-1996 », Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Yaoundé 1, 1999-2000, p.20.

développement des structures économiques et sociales sur toute l'étendue du territoire et d'étendre de nouvelles localités d'A.O.F et d'A.E.F du Togo et du Cameroun⁸⁴. C'est dans cette circonstance que fut ordonnée la création de la Commune de Moyen et de Plein Exercice. La structuration géographique de la ville de Yaoundé lui conférait le statut de zone Urbaine, il fut institué une Commune Urbaine de Plein Exercice par la loi française n° 55/1489 du 18 novembre 1955⁸⁵ promulguée par le Président de la République française, René Coty et signé par Edgar FAURE, président du conseil et par TEITGEN, Ministre de la France d'Outre-Mer.

- Les mutations

L'avènement de la CPE de Yaoundé donnait une forme aux élections municipales dans toute l'Afrique noire francophone. Ce nouveau régime de Commune présentait des différences avec le précédent et sa particularité était qu'elle était exclusivement gérée par les Camerounais⁸⁶, comme le démontre le tableau 3 ci-après :

Tableau 3: les Maires de la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé de 1956 à 1962.

Administrateurs-Maires	Fonction
André FOUDA	Maire
Amos NGANKOU	Premier Adjoint-Maire
Jean-Blaise MBIDA	Deuxième Adjoint-Maire
Joseph NGOUMOU	Troisième Adjoint-Maire
Nicodème MEKONGO	Quatrième Adjoint-Maire

Source : Tableau réalisé à partir des données prises dans CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.22.

Le tableau 3 met en exergue la nouvelle titulature des dirigeants de la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé. C'est à l'issue du scrutin présidé par l'Administrateur-Maire que ce résultat fut obtenu lors du premier scrutin, qui s'est tenu le lundi 26 novembre 1956, Constantin Ngoah, un Tsinga, proche d'André Marie-Mbida, mena la danse, mais n'avait pas les 16 voix requises pour remporter un deuxième tour fut organisé des jours après. André Fouda recueillit 24 voix contre Constantin Ngoah après que le chef Martin Abéga réunit tous les conseillers Ewondo pour la cause de celui-là⁸⁷. C'est ainsi que André FOUDA, remporta la majorité des voix et fut élu

⁸⁴ P.F. Gonidec, « De la dépendance », 1957, p.608.

⁸⁵ Journal officiel de la République Française, « Loi n°55-1489 du 18 novembre 1955 portant réorganisation municipale en AEF (Madagascar, Cameroun et Togo) », [en ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr>, 19 novembre 1955, p.11274.

⁸⁶ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.17.

⁸⁷ Témoignage d'Arnaud Ndzana, entretien eut avec Joseph Ndzié à Yaoundé (Biyem-Assi) en 2016, aujourd'hui décédé à plus de 80 ans.

Premier Maire auprès de la Commune de Plein Exercice. Ce dernier était assisté de 04 Adjoints-Maires camerounais.

En outre, l'on peut relever une autre mutation au niveau du mode de gestion des comptes de la Commune de Plein Exercice. Contrairement à la Commune Mixte Urbaine, la Commune Urbaine de Plein Exercice voit son compte de gestion soumis à un contrôle juridictionnel exercé par la cour des comptes⁸⁸. Également, un conseil municipal entièrement camerounais, élu, composé de trente-un membres. Cette avancée dans la désignation des élus locaux avait pour but de faire croire aux populations locales que désormais leur voix compte dans la quête du développement.

La loi n° 58-77 du 1^{er} juillet 1958 permettait à la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé de s'établir en localité constituée d'agglomérations indigènes et de quartiers européens. Le nombre de conseillers était proportionnel par unité d'habitants quel que fût leur réglementation ; les sièges étaient octroyés dans chaque section électorale suivant la règle de la plus forte moyenne⁸⁹. Pendant l'élection, chaque parti avait l'autorisation de choisir des candidats qui allaient le représenter dans des bureaux de vote afin de contrôler les opérations électorales.

En 1962, des nouvelles élections municipales furent organisées au sein de la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé, à l'issue desquelles André FOUDA fut réélu Maire. Pour cette élection, ils étaient 05 Adjoints-Maires classés par ordre d'arrivée : Amos Ngankou, Gabriel Mballa, Nicodème Mekongo, Ali Alhadji, Denis Nkollo⁹⁰. Il a fallu attendre 1967 pour qu'une réforme interne vienne muter la Commune Urbaine de Plein Exercice en Communauté Urbaine de Yaoundé.

B- La Commune Urbaine de Yaoundé (1967-1987)

La période 1955 à 1967 marque la période durant laquelle la Commune Urbaine de Plein Exercice était en activité. Treize ans après, la loi 67-02 COR du 1^{er} mars 1967 introduit une réforme dans l'organisme interne des Communes de Yaoundé, Douala et Nkongsamba. Cette loi vint créer dans celles-ci le statut de Commune à régime spéciale encore appelé Commune Urbaine, nous montrons dans cette partie les dynamiques enregistrés en son sein, de 1967 à 1987.

⁸⁸ Essiane, « L'institution communale », 2000, p.21.

⁸⁹ Avidi, « L'institution communale au », 2003, p.38.

⁹⁰ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.28.

1- Organisation de la Commune Urbaine de Yaoundé

L'indépendance du Cameroun lui confère le droit de la gestion autonome du pouvoir par les nouvelles autorités. Le nouvel État avait la responsabilité de doter toutes ses localités des instruments aptes à promouvoir un développement rapide. En outre, le 20 mai 1972, le Cameroun devint un État Unitaire et les Communes à cette date, rencontraient des difficultés humaines, structurelles et financières⁹¹. À cet effet, la loi du 05 décembre 1974 portant sur l'organisation municipale, avait abrogé tous les textes précédents. Cette loi s'était adaptée au contexte politique de l'État unitaire.

- Fonctionnement de la Commune Urbaine de Yaoundé

Le nouveau mode de désignation du chef de l'exécutif municipal. L'élection du Maire ne devait alors durer 11 ans. Car la disparition de la CPE l'emporta. Avec la Commune à régime spécial, l'exécutif communal en chef était à nouveau nommé comme aux périodes du mandat et de tutelle, bien que cette fois-ci, il s'agissait d'un décret du Premier Ministre. Ainsi, par décret n°67-128/ COR du Premier Ministre, chef du gouvernement du Cameroun oriental, nomma André Fouda, Délégué du Gouvernement. Même la titulature du chef de l'exécutif est nouvelle. Ce passage d'élection à la nomination du chef de l'exécutif communal s'explique par le nouveau contexte politique au Cameroun Fédéral. L'instauration du parti unique UNC (Union Nationale du Cameroun) en 1966 et la centralisation du pouvoir au niveau gouvernemental⁹². Néanmoins, le conseil municipal était élu au suffrage universel pour une durée de 05 ans. Il avait la charge d'élire le président et les adjoints au délégué du gouvernement.

La nouvelle forme d'organisation relevait une présence plus étroite dans la prise et l'exécution des décisions. Un nouveau Conseil Municipal est élu lors du scrutin du 28 mai 1967, composé de 36 membres :

- Président, François Sandji ;
- vice-président, Janvier Tagny ;
- Premier Délégué adjoint, Paul Ndougou ;
- deuxième Délégué adjoint, Louis Bikele Nomo⁹³.

⁹¹ S. J. Massing, « La contribution socio-économique de la Communauté Urbaine dans le développement de la ville d'Edéa », Mémoire d' Histoire, DIPES II, ENS, 2018-2019, p.35.

⁹² A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.31.

⁹³ *Ibid.*, p.32.

- Réforme de 1974

La loi n°74/23 du 5 décembre 1974 sur l'organisation communale qui à l'article 55, alinéa 2, conférait aux Communes le titre de collectivités territoriales décentralisées leur donnaient la faculté de jouir de l'autonomie administrative et financière et la gestion des intérêts locaux. Elle évoquait une douzaine de texte pris sous forme de lois, ordonnances ou arrêtés⁹⁴. Elle venait également simplifier la dénomination et le statut communal. La loi du 5 décembre 1974 accordait au corps municipal de Yaoundé : un conseil municipal présidé par un président du conseil élu et un délégué du gouvernement qui était assisté d'adjoints nommés par l'autorité de tutelle.

La loi de 1974 assignait un triple objectif à la commune camerounaise. Il était question de mettre sur pied une école de démocratie pour les communautés de base ; une cellule de base au niveau de laquelle les affaires locales sont discutées et où certaines sont réglées sans un recours au pouvoir central ; l'intervention des populations dans la participation des objectifs de planification nationale⁹⁵. En outre, le scrutin du 16 octobre 1977, avait permis l'élection d'un nouveau Conseil de 44 membres élus pour 05 ans au suffrage universel direct et secret⁹⁶. À l'élection du 28 mai 1967. Ce nouveau conseil avait à sa tête les représentants suivants :

- Président, François Sandji Ndongmo ;
- vice-président, El Hadj Moumouny ;
- Premier Délégué adjoint, Lucien Sollo Etoundi ;
- deuxième Délégué adjoint, Joseph-Johnson Pep ;
- troisième Délégué adjoint, Victor Effa ;
- quatrième Délégué adjoint, Samuel Honoré Kingue Mambo⁹⁷.

2- La mouvance socio-politique des années 80 sur le régime communal

Le Cameroun, dans les années 80, se confronta à une série de facteurs politico-économiques imprévisibles, qui perturba le cours de ses projets. La municipalité de Yaoundé ne fut pas en reste. La conjoncture politique d'alors était marquée par la mort d'André Fouda et l'accession à la magistrature suprême de Paul Biya. Un renouveau politique est vécu.

⁹⁴ B. R. Guimdo, « Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun (contribution à l'étude de l'émergence d'un droit constitutionnel des collectivités territoriales décentralisée) », *Revue générale de droit*, n°1, volume 29, décembre 1998, p.86.

⁹⁵ Voir annexe 8, p.143.

⁹⁶ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, P.34.

⁹⁷ *Ibid.*, p.35.

- **La période de transition**

Les années 80 étaient marquées par l'arrivée d'Emah Basile à la direction de la Commune Urbaine de Yaoundé. En effet, le 27 février 1980, la mort d'André Fouda marquait la fin de sa gestion dans la municipalité de la capitale politique, en tant que Premier Délégué du Gouvernement. Après une vacance observée pendant 05 mois, Emah Basile succéda à son prédécesseur grâce au décret du 17 juillet 1980. Il devint le nouveau Délégué du Gouvernement auprès de la Commune Urbaine de Yaoundé. Ce décret fut signé par Ahmadou Ahidjo, le Président de la République du Cameroun. Le 24 octobre 1982, il fut organisé un scrutin à l'issue duquel furent élus 45 conseillers municipaux chargés d'assister le nouveau Délégué du Gouvernement à la Commune Urbaine de Yaoundé. Les adjoints du Délégué Emah Basile à cette année étaient respectivement : Lucien Sollo Etoundi, Joseph Johson Pep, Victor Effa, Samuel Honoré Kingué Mambo⁹⁸.

- **Les répercussions politiques des années 80 sur la Commune Urbaine de Yaoundé**

La période de transition à la municipalité de Yaoundé entraîna des changements importants au sein de la Commune Urbaine de Yaoundé. Ces événements avaient impacté les élections municipales d'octobre 1987 et le changement de statut politique de la Commune Urbaine de Yaoundé. En effet, les élections municipales d'octobre 1987 au sein de la Commune Urbaine de Yaoundé avaient donné une ère de pluralisme embryonnaire, bien que le RDPC fût le seul parti politique. L'on observait néanmoins à l'intérieur dudit parti politique, la volonté du libre choix politique des acteurs. Cette ouverture timide de la vie politique se manifesta à travers la différence des couleurs de bulletins de vote⁹⁹. Ces élections primaires permettaient aux différentes listes des candidats en course de s'affronter. L'année 1987 marqua aussi le changement de dénomination de la Commune Urbaine de Yaoundé avec la réforme communale de 1987. C'est avec ce nouveau statut que la ville de Yaoundé va connaître la continuité des politiques de développement et d'urbanisation à l'instar des projets d'assainissements tels que la gestion des ordures ménagères qui devenait préoccupante dans la ville. Cependant, la municipalité de Yaoundé avait subi des dynamiques communales, politiques, économiques, juridiques et socioculturelles. Ces changements conduisirent à un nouveau statut qui l'érigea en Communauté Urbaine de Yaoundé par la loi n°87/015 du 15 juillet 1987.

⁹⁸ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.36.

⁹⁹ Noa, « Multiculturalité et enjeux », juillet 2016, p.102.

C- La Communauté Urbaine de Yaoundé (1987-2022)

La réforme communale de 1987 fait de la CUY une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public, dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière ayant les mêmes limites que le département du Mfoundi¹⁰⁰. La CUY jouit d'une organisation politico-administrative, des armoiries, des missions et une gestion économique bien définit.

1- Structuration

La CUY est une CTD qui gère sous la tutelle de l'État camerounais, les affaires locales en vue d'assurer le développement économique social et culturel des populations de la ville. Elle a subi de nombreuses mutations, elle est dotée d'une structure organisationnelle et fonctionnelle ainsi que des armoiries.

- L'organigramme et fonctionnement

Le Délégué du gouvernement de la CUY. Il est nommé par décret du Président de la République. Il est le Magistrat Municipal de la Communauté urbaine et l'ordonnateur du budget de celle-ci. Le Délégué du Gouvernement et ses Adjoints, constituent l'exécutif municipal de la Communauté Urbaine. Les avantages de son rang administratif, lui autorise à nommer par arrêté le chef de division, le chef du Cabinet, le chef de bureau, les chefs de service, les chefs de département et les adjoints aux chefs de services et assimilés¹⁰¹.

Le Secrétaire Général gère les fonctions de coordination des services de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Il est nommé par arrêté du Président de République et éventuellement assisté d'un secrétariat général adjoint¹⁰².

La direction du cabinet du délégué du gouvernement. Elle est gérée par un directeur. Il veille à l'application des instructions et directives du Délégué du Gouvernement et lui rendre compte.

¹⁰⁰ J. P. Kuate, *les Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun, Recueil de textes comentés*, 5^e Edition, Macacos, 2012, p.8.

¹⁰¹ À cette époque, la Communauté Urbaine était administrée par Gilbert TSIMI EVOUNA et de six (06) adjoints délégués. Il était le 4^e et le dernier Délégué du Gouvernement de l'histoire politique de la CUY. En effet, après le décès d'Emah Basile, Nicolas Amougou Noma fut nommé par le décret n°2001/338 du 25 octobre 2001 en tant que le nouveau Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Il fut installé dans ses fonctions le 16 novembre 2001. En 2004, année de son décès, il sera remplacé par Gilbert Tsimi Evouna et officiellement nommé par le décret n°2009/054 du 06 février 2009 à la direction de la CUY. Il coordonna des travaux basés sur les opérations d'urbanisme, d'hygiène et de la salubrité dans la ville de Yaoundé.

¹⁰² A.CUY, Rapport sur la présentation de l'organigramme de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2007, p.3.

La direction des affaires financières et économiques. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur chargé des affaires financières. Il a pour mission de définir, d'enregistrer, de suivre et d'évaluer périodiquement le niveau des engagements financiers, de produire mensuellement les éléments d'appréciation des certificats de dépenses en vue de la concordance des opérations initiées par l'ordonnateur et de prise en charge par le comptable¹⁰³. Ses services sont entre autres :

- Le service de la recette municipale. Le chef de service de cette structure est chargé de définir, de proposer, de suivre et de rendre compte de l'évolution des recettes de la Communauté Urbaine de Yaoundé¹⁰⁴.

- Le service de la comptabilité matière est placé à la direction d'un chef de la comptabilité matières. Il est chargée des biens de la CUY ; de la réception des livraisons des biens et services à la CUY ; de la réception des livraisons des biens et services à la CUY ; de la certification du service fait ; de la tenue des registres et livres comptables matières.

- La direction des affaires administratives et des ressources humaines. Elle est placée à la tête d'un directeur des ressources humaines. Il est chargé de la gestion des affaires administratives de la CUY ; de la gestion rigoureuse et dynamique des ressources humaines ; de la formation, du recyclage et du perfectionnement des personnels de la Communauté Urbaine ; de l'élaboration, de l'exécution et du suivi de la politique de développement social et culturel de la Communauté Urbaine ainsi que des actions de solidarité¹⁰⁵.

La direction de l'urbanisme, de l'architecture et du cadre de vie. Elle est placée sous la charge d'un directeur et elle regroupe en son sein huit services complémentaires. Parmi ses services nous avons :

- Le service de l'urbanisme. Il est chargé de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme à court, à moyen et à long terme. Ces documents sont nécessaires à la planification urbaine et au contrôle de l'occupation du sol ; à l'élaboration et le suivi d'une stratégie de développement économique de la ville ; à la communication sociale ; à l'appui aux Communes d'arrondissement et aux acteurs ; à l'ingénierie sociale des projets, de l'élaboration et le suivie d'un plan d'adressage ; à la formation technologique en matière d'urbanisme et de développement

¹⁰³ A.CUY, Rapport sur la présentation de l'organigramme de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2007, p.3.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p3.

¹⁰⁵ Entretien avec Géraud Mvoe, 35ans, Administrateur Civil et Directeur des Ressources Humaines de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 08 décembre 2022.

durable et enfin de l’instruction et l’étude des dossiers de permis de bâtir et des dossiers de lotissement¹⁰⁶.

-Le service technique. Il est chargé du suivi et de l’exécution des projets d’infrastructures d’équipement et des réseaux de communication urbaine ; de l’entretien des infrastructures routières et des réseaux divers ; du suivi de l’application, de la liquidation et réglementation technique en matière d’exploitation des milieux urbains et du domaine public routier ; de la gestion et de l’entretien des moyens logistiques ; de la surveillance quotidienne du territoire de la CUY ; des relations à caractère technique avec les communes d’arrondissement ; de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la CUY en matière de construction et d’entretien du patrimoine immobilier ; de l’élaboration des documents nécessaires au contrôle de l’occupation du sol et au développement de la ville en relation avec les autres services et organismes concernés ; d’instruire les dossiers de permis de bâtir ou lotir ; du contrôle de l’occupation du sol et du respect des normes de construction ; de la police du bâtiment en relation avec les autres services concernés ; de mettre en place une police gouvernementale et du cadre de vie¹⁰⁷.

-Le service de l’Environnement et de l’Hygiène Urbaine. Il est sous la tutelle du sous-directeur du Développement Durable. Il se charge de la mise en œuvre de la politique environnementale de la ville de Yaoundé, par exemple en veillant au nettoyage et à la propreté des espaces publics. Il a la responsabilité de s’assurer de la protection des milieux environnementaux ; de la coordination des actions relatives au développement durable de la ville ; de la gestion des ordures ménagères produites dans la ville : il gère les risques environnementaux liés aux différents projets initiés dans la ville ; il veille à la sensibilisation des populations sur les risques et leur prévention ; il se charge d’établir une cartographie des zones à risques de la ville ; de la création des pépinières municipales et de la réglementation de l’installation des pépinières privées sur l’espace public¹⁰⁸. La CUY est également représentée par des armoiries.

¹⁰⁶ A.CUY, Rapport sur la présentation, 2007, p.4.

¹⁰⁷ Entretien avec Arnaud Ndzana 55 ans, Sous-Directeur du Service Technique de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 10 octobre 2022.

¹⁰⁸ Entretien avec Ayissi Mvondo, 45ans, Sous- Directeur du Développement Durable au sein de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 15 décembre 2022.

- Les armoiries

Les armoiries de la CUY symbolisent l'identité communale de la ville de Yaoundé¹⁰⁹. Cette figure est présentée ci-dessous :

Photo 1 : Les armoiries de la ville de Yaoundé.



Source : A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.1.

On observe sur cette photo, la lettre « Y », représente la première lettre du mot Yaoundé, les trois collines sur lesquelles la ville a été construite à son origine et l'étoile d'or du drapeau de la République du Cameroun¹¹⁰. Quant aux armoiries de la photo ci-dessus, nous avons les gueules, elles sont de couleurs rouges, servent de fond au blason ; la perle d'argent qui est la pièce centrale du blason en forme d'Y de couleur d'argent ; les trois tours d'or symbolisent les trois quartiers hauts de la ville ; un chef qui représente la partie supérieure du blason ; le sinople, en couleur verte du haut du blason. Les deux antilopes et le cacaoyer qui figurent sur la photo ne sont que des éléments décoratifs n'entrent pas dans la définition des armoiries officielles de la capitale politique du Cameroun.¹¹¹. Cependant, après avoir présenté la structure organisationnelle et fonctionnelle ainsi que les armoiries de la ville de la CUY, à la suite nous nous intéresserons aux missions et à la gestion économique de celle-ci.

¹⁰⁹ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.1.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

2- Les missions et la gestion économique

Les missions de la CUY sont régies dans la constitution de 1972 et modifiée par la loi n°2004 /001 du 14 avril 2008. Elle repose sur la promotion du développement économique, social, culturel et infrastructurel. La CUY dispose des ressources variées afin d'améliorer les conditions de vie de sa population.

- Les missions générales de la CUY

La loi n°2004/001 du 14 avril 2008, stipule que l'État veille au développement harmonieux de toutes les CTD sur la base de la solidarité nationale ; des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional¹¹². La CUY a compétence dans les domaines suivants : équipements et infrastructures d'intérêt communautaire ; entretien de la voirie principale et signalisation ; éclairage public et approvisionnement en eau portable ; circulation et transport ; parkings publics et parcs de stationnement ; abattoirs municipaux ; parcs et jardins ; cimetières ; exécution des mesures foncières et domaniales du permis de construction ; dénomination des rues, places et édifices publics ; hygiène et salubrité, notamment la lutte contre les dépôts des déchets solides ; l'établissement et la réparation des fontaines, conduites d'eau, égouts, latrines, etc.¹¹³.

- Les ressources financières de la CUY

La comptabilité de la CUY comprend les recettes et les dépenses. Elles sont soumises à un exercice fiscal annuel, exécuté par un auditeur externe. En effet, les revenus de la CUY proviennent du produit des recettes fiscales qui d'après le budget est une dotation que l'État reverse à la CUY. Le produit de l'exploitation du domaine et des services communaux, celui-ci est perçu comme étant des taxes prélevées sur les permis de bâtir et les loyers ou autres biens communaux, afin d'atteindre ses objectifs ; les ristournes, redevances et amendes de police accordées par l'État. Il s'agit des contributions que la CUY verse au FEICOM et après une durée de trois mois, celui-ci les reverse dans les caisses de la CUY ainsi que les recettes diverses et accidentelles¹¹⁴.

S'agissant des dépenses de la CUY, elles peuvent être obligatoires ou facultatives. Les dépenses obligatoires sont celles prévues par la réglementation et elles sont indispensables pour le fonctionnement de ladite structure. Quant aux dépenses facultatives, elles varient en fonction de

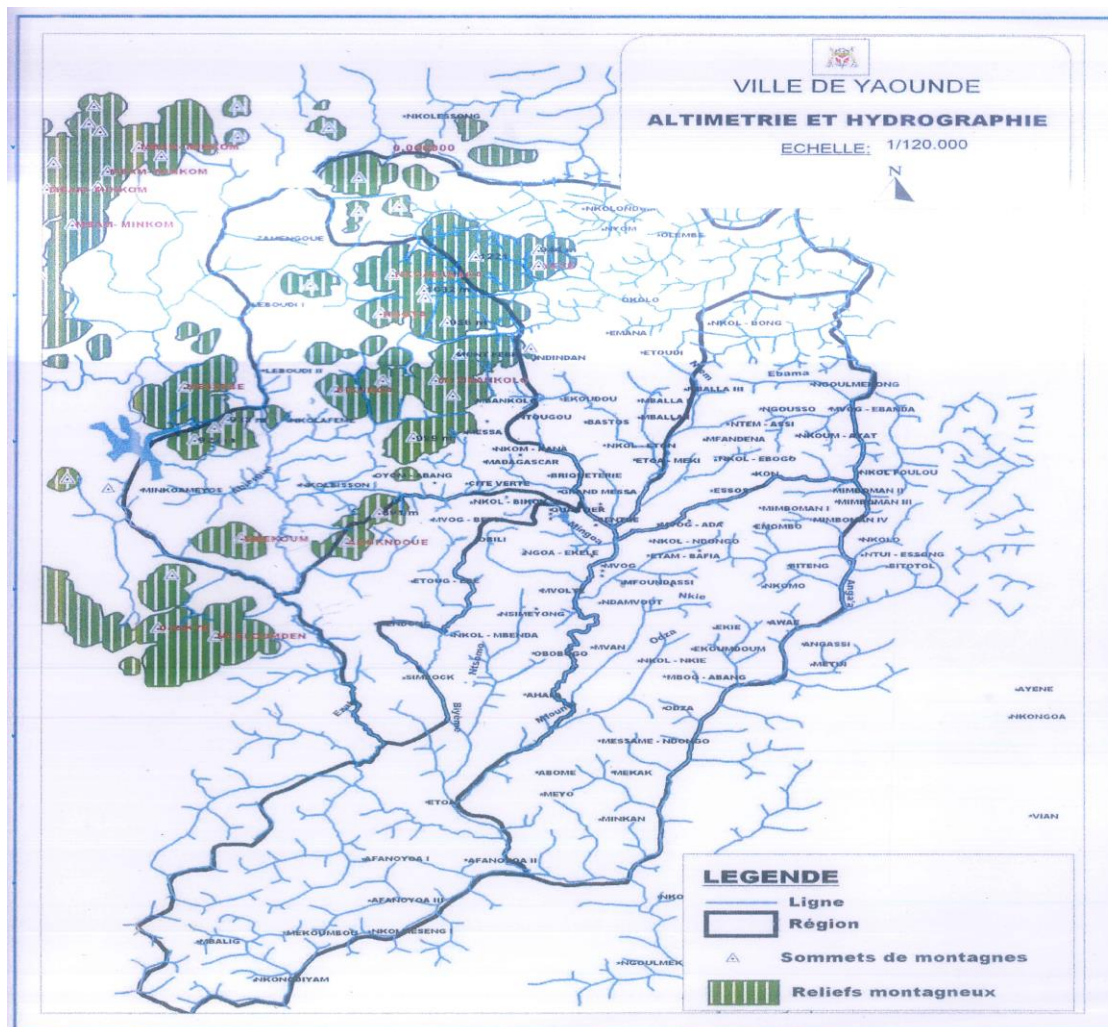
¹¹² MINDDEVEL, les missions générales des Communautés Urbaines [en ligne] <https://www.minddevel.gov.com>, consulté le 24 juillet 2023 à 18h10min.

¹¹³ J.P. Kuate, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, recueil de textes commentés*, huitième édition, Yaoundé, Documentation Camerounaise, 2017.

¹¹⁴ A.CUY, Rapport d'évaluation du projet assainissement de Yaoundé (PADY), décembre 2005, p.9.

la situation économique de la CUY. À cet effet, celles-ci peuvent être momentanément ou définitivement exclues du budget. Elles sont respectivement : les charges du personnel ; les services à la population en occurrence la consommation d'eau ; d'électricité et assainissement solide ; les dotations aux communes d'arrondissements (CA), le compte d'entretien voirie (CEV)¹¹⁵. La carte de la CUY avant 2010 est représentée à la page suivante.

Carte 3: la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2004.



Source : A.CUY, *Yaoundé la capitale*, octobre 2004, p.10.

La carte 3, nous présente la Communauté Urbaine de Yaoundé ayant les mêmes limites géographiques avec le département du Mfoundi et de la ville de Yaoundé. À cette date, la CUY était encore dirigée par un Délégué du gouvernement, nommé par décret présidentiel. Sur cette

¹¹⁵ A.CUY, Rapport d'évaluation du projet, p.9.

carte, nous pouvons constater qu'elle est subdivisée en sept communs arrondissements : Yaoundé 1^{er}, Yaoundé 2^e, Yaoundé 3^e, Yaoundé 4^e, Yaoundé 5^e, Yaoundé 6^e, Yaoundé 7^e. En 2004, la commune de Yaoundé 7^e n'étant pas encore créée car, elle existe depuis 2007¹¹⁶.

En somme, le chapitre 1 nous a permis de présenter le cadre de déploiement, l'évolution statutaire et politique de la CUY, en passant par les mutations socio-politiques et les réformes que cette dernière a subies de 1941 à 1987. Cet aspect de chose nous est utile dans la compréhension du cadre réglementaire et institutionnel de la lutte contre l'insalubrité à Yaoundé.

¹¹⁶ A.CUY, *Yaoundé la capitale*, décembre 2005, p.10.

CHAPITRE II : CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ À YAOUNDÉ

L'espace urbain de Yaoundé a connu au fil des décennies des changements de son espace de vie. Car, qui dit croissance urbaine, dit augmentation des ordures ménagères. Les éliminer est une obligation pour vivre dans un environnement sain¹¹⁷. Le gouvernement avait pris des mesures pour lutter contre cette insalubrité à travers la mise en place des textes et la répartition des responsabilités dans le cadre de cette lutte. La portée de ce chapitre est premièrement de montrer les mutations du périmètre urbain et la montée de l'insalubrité à Yaoundé et secondement, présenter le cadre normatif et les acteurs de la lutte contre l'insalubrité.

I- LES MUTATIONS DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET LA MONTÉE DE L'INSALUBRITÉ À YAOUNDÉ

Yaoundé a connu une urbanisation rapide et anarchique mais qui contraste avec l'état de la voirie et des espaces marchands. Sa croissance, était rapide ; à cause d'un processus de conquête de l'espace. La population affluait des campagnes et s'installait dans les zones fortement urbanisées avant de s'étendre dans les périphériques¹¹⁸. Dans cette partie, nous allons montrer tour à tour les mutations du périmètre urbain de la ville de Yaoundé et les débuts de la lutte contre l'insalubrité dans ladite ville.

A- Les mutations du périmètre urbain

Ces dernières décennies les modalités de l'urbanisme se sont modifiées. La ville de Yaoundé s'est progressivement étendue dans l'espace environnant. Cette forme d'élargissement donne lieu à l'appellation de ville émergente¹¹⁹. Néanmoins, à un certain stade de croissance, la ville devient insalubre.

1- La croissance du périmètre urbanisé

Du poste militaire érigé en 1889 par les officiers Richard Kund et Hans Tappenbeck, lors de leur première expédition à l'hinterland, partis de Grand Batanga en novembre 1887, Yaoundé

¹¹⁷ E. Ngnikam, E. Tanawa, *Les villes d'Afrique face à leurs déchets*, Montbéliard, Université de Technologie de Belfort, 2006, p.10.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ P. Rérat, « Mutations urbaines, mutations démographiques, contribution à l'explication de la déprise, démographique des villes-centres », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°5, décembre 2006, p.727.

devint en 1909, capitale des Allemands¹²⁰. Ce statut ne le quitta plus, même avec l'arrivée des nouveaux occupants. Les Français bénéficièrent du mandat international pour le Cameroun Oriental en faveur du traité de Versailles du 28 juin 1919¹²¹. Depuis la période coloniale, Yaoundé se construisit et vit se dégager un espace urbain. Le village d'Essono Ela accueillit ce centre urbain. L'expropriation des Mvog-Ada et leur installation de l'autre côté de la rive de Mfoundi permit aux Allemands d'ériger les premiers bâtiments. La résidence de Hans Dominik fut construite et cet espace avait été maintenu comme le centre administratif. Le premier bâtiment de la Commune Mixte Urbaine (CMU) de Yaoundé se trouvait au site actuel du Ministère des Finances (MINFI). De la place des postes, en passant par les ministères (du côté de l'ancien village des Mvog-Ada) jusqu'à l'Hippodrome, constituait le centre administratif à la période française. Le centre commercial, lui se trouvait à l'actuel marché central, notamment le bâtiment hélicoïdal comptant 390 comptoirs sur une surface totale de 1230 m² dont une éclipse de 640 m², une redonde de 320 m² des pelouses de 150 m², des parkings en bétons de 950 m²¹²².

À son accession à l'indépendance en 1960, le Cameroun avait déjà une zone centrale autour de laquelle, les zones périphériques se développèrent. La ville de Yaoundé s'est progressivement étendue par émiettement des terres agricoles. Cette occupation de la zone centrale connut une saturation dans les années 80, comme l'indique la carte 4.

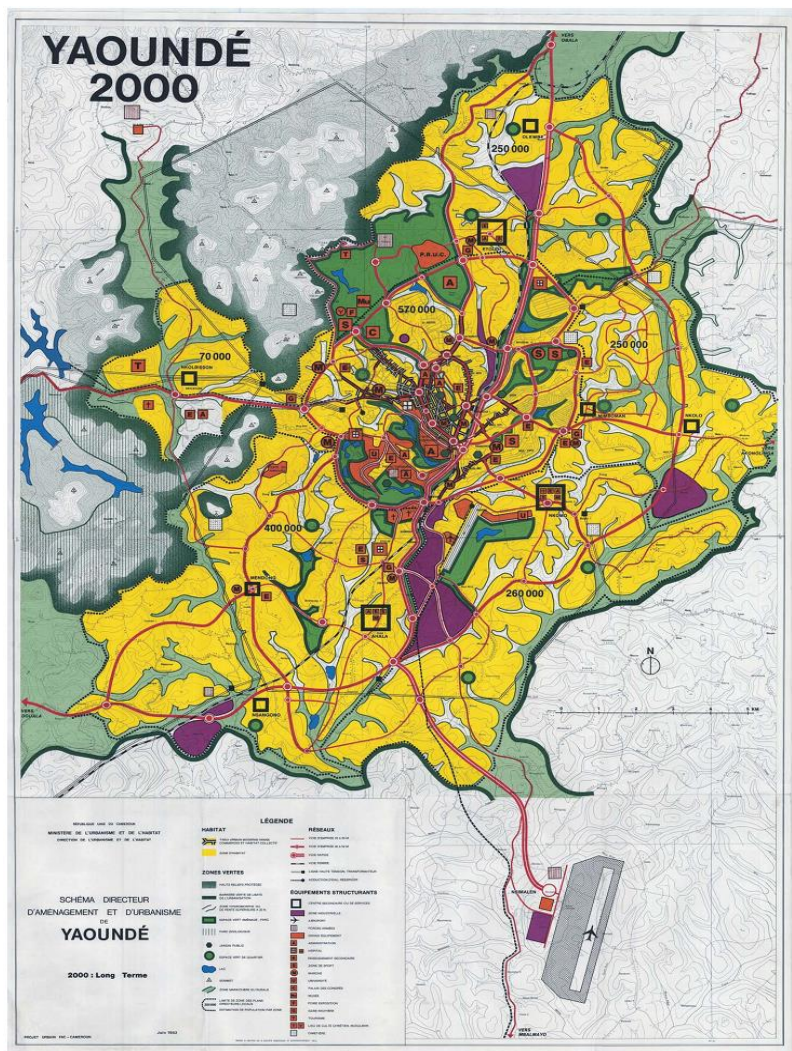
¹²⁰ A.CUY, *Yaoundé, une ville*, mai 1990, p.65.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

incluait les espaces impropres à la construction : bas-fonds inondables, crêtes dont la pente excédait 15%. La carte 5 nous donne une image exacte de cette occupation.

Carte 5: évolution du périmètre urbain de Yaoundé, 2000



Source : A.CUY, Rapport du plan directeur, 2020, p.7.

La carte 5, présente l'extension spatiale du périmètre urbain de Yaoundé en 2000. Elle avait une superficie de 18.000 hectares, sa population avoisinait 1.500.000 habitants¹²⁵. Elle croissait de la ville vers l'avancement du front d'urbanisation à cause de la création des zones semi-rurales, des zones de recasement, des habits urbains spontanés, et les cités intégrées. Entre 2000 et 2010, c'est une décennie où :

¹²⁵ A.CUY, Rapport du plan directeur, 2020, p.7.

- les zones périphériques avaient été et continuaient à être progressivement colonisée de façon peu contrôlées, avec une tendance au ‘‘noyautage’’ des massifs existants ;
- la plupart des réserves naturelles des hauts reliefs étaient colonisées par une urbanisation anarchique qui provoqua l'érosion et l'éboulement de terrain ;
- les fonds de vallées avaient été pris d'assaut par les habitants qui construisaient des maisons au mépris des normes d'urbanisation ;

Pour toutes ces raisons, la population de Yaoundé aurait atteint 2.194.306 âmes, provoquant l'insuffisance des systèmes de collecte, transports, stockage et recyclage, des déchets ménagers¹²⁶.

2- L'état désastreux de la voirie municipale et des espaces marchands

La voirie municipale s'est agrandie proportionnellement à l'urbanisation de Yaoundé La saturation des espaces centraux conduisait les migrants, toujours nombreux à se tourner vers la périphérie à la recherche de nouvelles terres constructibles et se consolidaient dans un véritable désordre urbain¹²⁷. C'est dans les tissus périphériques et les tissus anciens à forte densité (Briqueterie, Mokolo, Elig-Effa, Etoa-Meki, Djoungolo, Nkol-Eton, Mvog-Ada, Etam-Bafia...) que l'état de la voirie devint désastreux. Dans ces quartiers, s'observa : l'énormité des parcelles et des maisons ; une desserte se faisant essentiellement par des sentiers, des bas-fonds malsains entièrement occupés. Les voies communales n'ont pas suivi le développement de la ville. Conséquence, le ramassage d'ordures est rendu difficile dans ces quartiers ou porte par porte. Les ménages qui voulaient juste s'en débarrasser, les déposaient donc sur la voie publique ou dans un carrefour, non loin des habitations.

Pour les tissus administratifs et urbains planifiés, la collecte d'ordures ne posait pas trop de problèmes. Car, la voirie en bon état permettant d'avoir accès dans les quartiers, les habitants y vivant pouvaient sortir au moment où arrivaient les collecteurs. Et de se débarrasser de leurs ordures sans avoir besoin de les déposer sur la voie publique. L'exemple des Camps Sic Mendong, Biyem-Assi, Bastos, Essos, Cité-Verte, les lotissements domaniaux de Ngousso, Mfandéna, Eloundem, etc.

En outre, Yaoundé souffre d'un déficit des équipements marchands. Si chaque Commune d'Arrondissement compte au moins un marché, il faut observer que la plupart n'ont pas

¹²⁶ A.CUY, Rapport du plan directeur, 2020, p.31.

¹²⁷ *Ibid.*, p.32.

d'équipements. Cela se manifestait par l'occupation des voies de circulation au sein desdits marchés. Autrement dit, l'envahissement des routes au sein des marchés s'explique par l'insuffisance des boutiques, des hangars afin que tous les commerçants puissent mieux s'installer. Lorsqu'on observe ces marchés d'Etoudi, Biyem-Assi, Mokolo, bref des tissus anciens à forte densité et des tissus urbains planifiés, il existait des équipements marchands mais restèrent insuffisants. Dans ce cas, ils n'étaient pas à la portée de tout commerçant mais pour celui dont la bourse était importante pour avoir un local au marché. En économie, dit-on souvent tout ce qui est rare a de la valeur¹²⁸. L'exemple de l'occupation de la route d'Ekounou, de Biyem-assi au niveau des marchés et dans bien d'autres marchés.

Enfin, dans les zones périphériques, les équipements marchands n'existaient pas et par conséquent les commerçants envahissaient des espaces non destinés à l'activité. C'est le cas des quartiers comme Odza, Olembé, Emana, Simbock, etc. Les voies communales sont sollicitées et prennent d'assaut par les vendeurs le samedi pour écouler leurs marchandises, bloquant ou paralysant la circulation. Et on peut observer qu'à la fin de la journée, ces vendeurs déversent les résidus de leurs marchandises dans les rigoles construites pour la circulation des eaux de pluies et peut-être des ménages¹²⁹.

B- Les débuts de la lutte contre l'insalubrité à Yaoundé

La lutte contre l'insalubrité est un défi majeur pour les municipalités camerounaises. Elle ne date pas d'aujourd'hui, cette lutte remonte bien avant la création des communes, mais avec la création de la municipalité de Yaoundé et l'accession à l'indépendance du Cameroun, elle fut inscrite dans les politiques du développement local et d'aménagement du territoire. L'historique du ramassage des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé retrace les débuts de la lutte de celle-ci et nous l'avons étudié en deux période : la période de 1968 à 1988 et la période allant de 1990 à 1998.

1- La période de 1968 à 1988 : une lutte maîtrisée

En 1968, la Commune Urbaine de Yaoundé signa un contrat de concession de 03 ans avec HYSACAM et confia à cette dernière le service d'enlèvement des ordures ménagères. Ce contrat fut renouvelé régulièrement pendant 20 ans, à l'issue duquel le financement du service de

¹²⁸ A.CUY, Rapport du plan directeur, 2020, p.45.

¹²⁹ *Ibid.*

ramassage des ordures ménagères passait de 65 millions à 1,5 milliard de FCFA en 1988, grâce aux subventions qui étaient octroyées par l'État pour les 2/3¹³⁰. La même année, Yaoundé changeait à nouveau de statut et devint une Communauté Urbaine avec quatre Communes d'Arrondissement (Yaoundé 1, 2, 3,4). Bien que le budget du service de ramassage des ordures ménagères eût augmenté, tous les quartiers de la ville n'étaient pas desservis. À cet effet, uniquement le centre administratif, les quartiers bourgeois et les grandes ruelles étaient desservis. En 1989, le budget destiné au service de ramassage fit revu à la baisse. Car, la crise économique, qui frappa l'État camerounais, le plongea dans une série d'incapacité d'assurer la continuité de ce service. Autrement dit, il ne parvenait plus à subventionner le contrat de concession entre la CUY et HYSACAM et les subventions de l'État passèrent de 1,5 à 1 milliard de FCFA¹³¹.

2- La période de 1990 à 1998 : une lutte négligée

En 1990, la CUY cumulait les impayés de HYSACAM, le ramassage des ordures dans la ville tomba dans une régression. Les allocations injectées dans le but d'élargir l'assiette budgétaire du service de la collecte des ordures ménagères furent suspendus. En 1991, la situation se dégrada et malgré les efforts de l'État, HYSACAM cessa ses activités. Dès lors, Yaoundé était parsemée d'immondices, les déchets étaient déversés dans les caniveaux, sur les bordures des routes, ainsi que la prolifération des dépôts sauvages d'ordures ménagères. À cet effet, la loi n°87/015 du 15 juillet 1987, donnait le droit aux Communes d'arrondissement (CA) d'assurer le relai de la gestion des ordures ménagères. Celles-ci bénéficiaient de l'aide de l'État qui dota chacune d'entre elles d'une pelle chargeuse, de 02 camions bennes de 4 m³ et d'un financement de 250 millions de FCFA, qui représentait le salaire du personnel, l'entretien de la voirie, la collecte des déchets¹³². En effet, les CA se tournèrent vers les PME ou des associations peu expérimentées, avec lesquelles, elles négociaient des contrats de gré à gré. Car, la crise économique vécue par l'État ne permettait pas au trésor public d'octroyer continuellement ces fonds. De ce fait, mais, l'absence de financement promis aux CA aboutissait à un nouvel échec. Cet échec se matérialisait par la prolifération des décharges sauvages dans les bas-fonds.

En 1992, les élections présidentielles pointèrent à l'horizon pourtant la ville de Yaoundé était immergée dans des monticules d'ordures. Le chef de l'État ordonna au Premier Ministre de

¹³⁰ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.92.

¹³¹ *Ibid.*, p.93.

¹³² *Ibid.*

coordonner les négociations avec la société privée des Services Camerounais d'Assainissement (SECA)¹³³. La SECA entra en scène le 03 janvier 1992 date à laquelle, elle signa un contrat de gré à gré avec la CUY. Le montant du contrat était fixé à 850 millions de FCFA, pour l'enlèvement de 68 000 tonnes d'ordures. Ce montant avait permis à la société SECA de mobiliser 11 camions à compaction, 06 multi-bennes, 03 ampliroll, 03 grues, 03 trax, 20 coffres de 16 m³ et 100 conteneurs de 1 m³¹³⁴. Les objectifs du contrat entre la CUY et la société SECA était l'assainissement de la ville, bien que cette action ne profitât pas aux zones inaccessibles. Suite à l'irrégularité des paiements, la société SECA, se retira en juillet 1992.

En 1993, la CUY et les CA reprennent de nouveau le service du ramassage d'ordures ménagères. Elles négocièrent un autre contrat avec la société privée Dragages-Cameroun¹³⁵. Cette société ne disposait pas suffisamment de moyens financiers lui permettant de respecter les termes du contrat. Les municipalités ne pouvant pas payer leurs factures, la société privée Dragages s'était retirée la même année. Encore, une fois, Yaoundé, était sans prestataire pouvant assurer le service de collecte des ordures ménagères. Pour remédier à cette situation, la CUY signa un nouveau contrat avec la société privée CAMECAM. Il est évalué à 37 millions de FCFA par mois. La société était caractérisée par un manque de professionnalisme qui la contraignit à fermer ses portes. Une fois de plus, on enregistrait un nouvel échec¹³⁶. La ville de Yaoundé faisait face à une démographie galopante avec pour corollaire une augmentation du tonnage des ordures. Ce phénomène donnait lieu aux incinérations des ordures ménagères à ciel ouvert ; cela provoquait une pollution atmosphérique énorme et endommageait les bacs à ordures qui existaient. Par conséquent, la ville perdait sa splendeur. Et l'urgence de multiplier de nouvelles stratégies pour trouver des solutions s'imposaient.

En 1994, La Banque Mondiale octroyait un prêt de 02 milliards FCFA à l'État camerounais pour mettre sur pied un Programme Social d'Urgence (PSU) d'une durée de deux ans ; qui pouvait remédier à cette insalubrité dans les grandes métropoles (Douala et Yaoundé)¹³⁷. Le PSU consistait à recruter des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou des associations de quartier afin de

¹³³ J. R. Ngambi, « Déchets solides ménagers dans la ville de Yaoundé (Cameroun) de la gestion linéaire vers une économie circulaire », Thèse Doctorat en Géographie, Université Nantes Angers Le Mans, 17 mars 2015, p.107.

¹³⁴ *Ibid.*, p.108.

¹³⁵ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.93.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ A.CUY, Rapport sur la mise en place de structures de pré collecte et de traitement des déchets solides urbains dans une capitale tropicale : cas de Yaoundé, Cameroun, septembre 2002, p.34.

¹³⁷ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.9

former les jeunes et de mobiliser une grande main d'œuvre. Ces jeunes devaient s'organiser en groupe de nettoyage pour balayer les rues, collecter des ordures ménagères, enlever les immondices qui pavoisaient le long des routes principales. Cependant, la présence d'un tel programme, entraînait la création des ONG peu qualifiées ou sans expériences dont le but fut de bénéficier des financements. C'est ainsi qu'on passe de quatre ONG en 1994, à vingt-six en 1996. Sur le terrain, elles collectaient 120 tonnes d'ordures ménagères. Cela restait très insuffisant et générait de nouveaux des décharges d'ordures ménagères. Pourtant, aucune amélioration n'était observée¹³⁸.

En 1998, après les échecs cuisants enregistrés, l'État ramena HYSACAM dans le service de ramassage et de traitement des ordures ménagères. Ainsi, Son nouveau contrat avec la CUY portait sur la collecte des déchets solides sur l'ensemble de Yaoundé et le balayage des grands axes routiers ; il avait une durée de trois (03) ans¹³⁹. Aussitôt que la société HYSACAM reprenait du service, la ville revêtait un environnement relativement propre par rapport aux années précédentes. Ce contrat a été renouvelé trois fois de suite avec une évolution du cahier de charges, afin de permettre l'augmentation des taux de collecte et une meilleure qualité de service. Cette reconduction pourrait se justifier par la satisfaction des pouvoirs publics, qui semblaient se contenter des services de son prestataire. Cependant, malgré cette reconduction, la société d'HYSACAM, desservait uniquement les quartiers dont la voirie est accessible. La CUY n'avait toujours pas trouvé des stratégies ou des solutions pour les quartiers à habitats spontanés dépourvus de voirie.¹⁴⁰

II- LE CADRE NORMATIF ET LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ

Au Cameroun, le cadre réglementaire et institutionnel de la gestion des déchets solides est relativement bien outillé. En effet, penser à une politique de valorisation de l'environnement dans les grandes villes, fait partie des objectifs du gouvernement. Car celle-ci a le devoir de rendre l'environnement de ses citoyens sains ; l'État veille donc sur la défense et la protection de l'environnement à travers un cadre normatif et institutionnel.

¹³⁸ A.CUY, Rapport sur la mise en place, septembre 2002, p.34.

¹³⁹ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.94.

¹⁴⁰ *Ibid.*

A- Le cadre normatif

L'importance de la salubrité de l'environnement dans les agglomérations est une préoccupation mondiale. Au Cameroun, la gestion des déchets repose sur des textes législatifs et réglementaires qui sont établis par les parlementaires et l'État. Ils définissent les responsabilités de chaque entité de la République.

1- Les textes législatifs

Plusieurs textes régissant la lutte contre l'insalubrité au Cameroun. Il s'agit notamment de : La loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation des communes. Elle donne aux Maires le droit d'enlèvement des ordures ménagères et de toutes formes de procédure d'hygiène et de salubrité¹⁴¹.

La loi n°87/015 du 15 juillet 1987 portant création des Communautés Urbaines. Elle confère aux Communautés Urbaines des aptitudes en matière d'hygiène et salubrité publique, des compétences pour la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et aux Communes d'Arrondissement les compétences pour la pré-collecte des ordures ménagères¹⁴².

La loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. Elle établit la partition du gouvernement dans le suivi de la qualité de l'enlèvement. Elle statue sur la protection des milieux récepteurs, les installations classées (dont celles traitant les déchets), la gestion des ressources naturelles, la conservation de la diversité biologique, les risques et catastrophes naturelles. Cette loi porte un intérêt particulier sur la sensibilisation, l'information, l'éducation, la participation, la formation et la recherche. En ce qui concerne les déchets solides des ménages, l'article 46 de cette loi cadre du 5 août 1996, stipule que :

les collectivités territoriales décentralisées assurent l'élimination des déchets produits par les ménages. Elles veillent à ce que tous les dépôts sauvages soient enrayés et assurent l'élimination des dépôts abandonnés. Les décharges sont soumises à autorisation et surveillance. Elles doivent faire l'objet de contrôles périodiques et respecter des normes techniques minimales d'aménagement¹⁴³.

En outre, cette loi introduit les principes suivants :

- le principe de précaution ;
- le principe d'action préventive ;
- le principe de correction des atteintes ;

¹⁴¹ A.CUY, Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale, 1974.

¹⁴² A.CUY, Loi n°87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines, 1987.

¹⁴³ A.CUY, Loi n°96-12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, 1996.

- le principe pollueur-payeur ;
- le principe de responsabilité, de participation et de subsidiarité¹⁴⁴.

La loi n°2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes. Elle attribue aux Communes d'Arrondissement la responsabilité d'enlever les ordures ménagères au niveau local. Bien qu'elle rappelle en son article 110, le rôle des Communautés Urbaines dans la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères¹⁴⁵.

2- Les textes réglementaires

Ces types de textes sont regroupés sous forme de circulaires. Les uns ont une portée locale ; ils statuent sur la responsabilité de la police sanitaire et environnementale et les autres concernent les industries ou les structures gouvernementales¹⁴⁶. Ceux qui sont de portée locale concernent les textes relatifs à la propreté, l'hygiène et la salubrité publique. On peut citer entre autres :

- la note circulaire du ministre de la Santé Publique du 19 juin 1978 ; qui précise les fonctions techniques que doivent assurer les Agents Techniques du Génie Sanitaire mis à dispositions dans les municipalités ou affectés dans les provinces. En effet, s'agissant des déchets solides, ils doivent sensibiliser les populations sur les méthodes et les comportements à adopter pour la gestion des ordures ménagères et de l'environnement.¹⁴⁷

- La note circulaire du ministre de la santé publique n°69/NC/MSP/DMPHP/SHPA du 20 août 1980 relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets industriels, ordures ménagères et vidange sanitaire qui en précise les conditions techniques. En effet, cette circulaire renseigne les sociétés d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et assimilés sur les techniques adéquates qui respectent les conditions sanitaires et environnementales acceptables. Par conséquent, elles doivent signer des engagements avec le ministre de la santé publique.

- la lettre circulaire du 4 avril 2000 du ministre de l'Administration Territoriale qui adresse des reproches à l'égard des autorités administratives, municipalités et de la population quant à la dégradation de la physionomie générale des agglomérations urbaines et rurales. À cet effet, le Ministre avait sommé ces derniers de rétablir la salubrité en deux (2) mois et cette sommation conduisit à la résolution des décisions telles que : les journées du jeudi (13h à 15h) et du samedi (de 6h30 à 9h) furent consacrées à l'hygiène et la salubrité publique et la création d'un comité

¹⁴⁴ A.CUY, Loi n°96-12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, 1996.

¹⁴⁵ A.CUY, Loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, 2004.

¹⁴⁶ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.34.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p..37.

d'arrondissement et de sous-comités d'hygiène et de salubrité publique pour superviser les programmes de travaux d'assainissement et évaluer le travail accompli.

- l'arrêté n°195/CUY/06 du Délégué du Gouvernement interdit à la population de Yaoundé de jeter les déchets sur la voie publique et dans les cours d'eau. Ce texte prescrit des dispositions d'équipement en poubelles à tous types de ménages et les modalités de leur enlèvement.

Quant aux autres textes qui concernent les industries ou les structures gouvernementales, ils statuent sur la pollution et au contrôle industriel. L'application de ces textes est entièrement sous la responsabilité de l'État. À cet effet, on dénombre une kyrielle de décrets entre autre :

-le décret n°99/820/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales à l'exploitation des laboratoires de contrôle des pollutions¹⁴⁸ ;

- le décret n°2001/162/PM du 08 mai 2001 fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle de la qualité des eaux. Dans son article 1^{er} alinéa 3, il ressort que les agents concernés sont chargés du contrôle de la qualité des eaux, de la recherche, de la constatation et des poursuites en répression des infractions aux dispositions de la loi portant régime de l'eau et de ses textes d'application¹⁴⁹ ;

- le décret n°2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution. Dans son article 15, il stipule que " les personnes physiques ou morales propriétaires d'installations raccordées aux réseaux d'égouts ou privés, aux voies artificielles d'écoulement des eaux ou aux stations d'épuration des eaux usées, sont assujetties au paiement d'une taxe d'assainissement, suivant les modalités fixées par la loi de finance"¹⁵⁰;

- le décret n°2001/216 du 02 août 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement. Dans son article 2, l'État considère entre autres comme projet de développement, l'assainissement des zones urbaines et rurales¹⁵¹;

¹⁴⁸ A.CUY, Décret n°99/820/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales à l'exploitation des laboratoires de contrôle de pollution, 1999.

¹⁴⁹ A.CUY, Décret n°2001/162/PM du 08 mai 2001 fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle de la qualité, 2001.

¹⁵⁰ A.CUY, Décret n°2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution, 2001.

¹⁵¹ A.CUY, Décret n°2001/216 du 02 août 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement, 2001.

- le décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental, définies les procédures de rédaction et d'approbation des études d'impact.¹⁵²

La fonction normative dans la lutte contre l'insalubrité a permis d'édicter des normes, des règles juridiques obligatoires. Ces textes produisent ainsi des effets de droit qui s'imposent à leurs destinataires, générales et impersonnelles.

B- Les acteurs

Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des déchets solides dans la ville de Yaoundé. Ces acteurs sont constitués des institutions publiques, des opérateurs privés et des structures de financements internationaux. Ils interviennent à travers leurs services techniques, qui élaborent les normes et la législation autour des déchets solides. Ils s'occupent de la stratégies ; de la planification ; du contrôle des projets d'assainissement ; du contrôle des normes d'hygiène et de salubrité.

1- Les institutions de la planification et de contrôle

Les institutions de la planification et de contrôle pour la lutte contre l'insalubrité permettent de répartir les ressources de manière rationnelle et de vérifier leurs états au regard de la norme, tout en tenant compte des objectifs et des buts à atteindre. Parmi les acteurs qu'on retrouve dans la lutte contre l'insalubrité, notamment dans la planification et le contrôle, nous portons notre intérêt sur le rôle que joue le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH), bien que les autres ministères¹⁵³ soient présents.

Le MINDUH crée au terme du décret n°2004/320 du 8 décembre 2004 est ce ministère chargé de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement urbain et d'habitat¹⁵⁴. À ce titre, il dispose d'une composante importante de ces activités dans le domaine de gestion sont les suivantes :

-le drainage, la collecte et le traitement des déchets d'assainissement ;

¹⁵² A.CUY, Décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental, 2005.

¹⁵³ Le Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature (MINEP), le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), le Ministère de l'Industrie des Mines et Développement Technologique (MINIMDIT), le Ministère des Finances (MINFI)

¹⁵⁴ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.19.

- l'élaboration des normes d'hygiène et de salubrité et d'assainissement dans les villes en collaboration avec les autres administrations concernées ;
- la définition des normes en matière d'assainissement ;
- le contrôle et le suivi de l'application et la réglementation en matière d'hygiène et de la salubrité ainsi que de l'enlèvement, du traitement des ordures ménagères.¹⁵⁵

À cet effet, il existe au sein du MINDUH un service d'hygiène et de salubrité. Ce ministère intervient dans le suivi du contrat d'enlèvement des déchets de Yaoundé à travers sa délégation régionale pour le centre. En définitive, le MINDUH est le principal acteur institutionnel qui intervient dans le montage du partenariat public-privé qui permet à l'État de contribuer au financement de la gestion des déchets dans toutes les villes d'interventions de la société HYSACAM¹⁵⁶. Ainsi, les acteurs de planifications et de contrôle étaient en collaboration avec les acteurs qui étaient chargés d'effectuer ou de réaliser les actions de lutte contre l'insalubrité.

2- Les institutions d'exécution

Les institutions d'exécution et de gestion des déchets solides sont les collectivités locales. La commune est une collectivité publique décentralisée et également une personne morale de droit public. Elle gère les affaires locales sous tutelle de l'État en vue du développement économique, sociale et culturelle de ses populations. À cet effet, l'article 11, alinéa 3 et 4 de la loi n°87/015 du 15 juillet 1987 reconnaissait à la CUY le rôle d'enlèvement, le traitement des ordures ménagères ; épuration des eaux usées ; et assainissement.¹⁵⁷

Dans l'actuel contexte de la décentralisation, l'article 110 de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 précise les responsabilités des Communautés Urbaines et des Communes d'Arrondissement en matière de gestion des déchets. Ces responsabilités s'étendent sur les domaines suivants :

- la gestion des déchets industriels ;
- le nettoyage des rues et place ;
- la gestion des ordures ménagères et la salubrité publique.

Cette loi clarifie la double compétence relevée dans la loi de 1987 portant création des Communautés Urbaines qui a abouti à des dysfonctionnements ayant entamé l'arrêt de la collecte des ordures ménagères entre 1991 et 1998. Cependant, en plus de la responsabilité d'enlèvement

¹⁵⁵ A.CUY, Projet assainissement de, 2015, p.4.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

des ordures ménagères, la CUY et les Communes d'Arrondissement de Yaoundé ont aussi une responsabilité spécifique d'encadrement des organisations non gouvernementales qui interviennent sur leurs territoires sans aucun soutien de l'administration. En plus, chaque commune d'arrondissement était membre de la commission de suivi et de recettes techniques, chargé du suivi de la prestation du service des opérateurs privés qui jouent un rôle non négligeable dans la lutte contre l'insalubrité¹⁵⁸.

- Les opérateurs privés

La gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé concerne aussi des structures privées comme la société d'Hygiène et salubrité du Cameroun (HYSACAM) et des Acteurs Non Gouvernementaux (ANG). Ces derniers existaient légalement par la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 sur les associations. Elles émergèrent grâce aux défaillances de l'État et des municipalités dans l'offre des services urbains de proximité tels que l'eau, l'éclairage public et l'enlèvement des ordures ménagères.¹⁵⁹ De ce fait, les ANG qui sont spécialisées dans le domaine des déchets et l'assainissement, étaient situées dans les sept (07) Communes d'Arrondissement. Elles disposaient des équipements précaires ; elles n'étaient pas assez bien organisées et elles rencontraient des problèmes de financements. Bien qu'elles rencontrassent des difficultés, elles offraient un niveau de services appréciables à l'échelle de quartier. Pour ce faire, leur rôle consistait à faire la pré-collecte des déchets dans les ménages afin de les transporter dans les bacs à ordures de la société HYSACAM ; en échange de l'argent perçu par les ménages. C'est l'exemple de l'association Tam-Tam Mobile qui est située au quartier Biyem-Assi¹⁶⁰.

Quant à la société d'Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), elle tire son origine d'une filiale du groupe Gran Jouan à Paris.¹⁶¹ Dans les années 60 Cette filiale s'installa en Afrique car les États africains avaient le souci de rendre leurs villes propres. Le manque ou l'absence de moyens financiers, les conduisirent à solliciter l'aide extérieure. C'est ainsi que l'appel d'offre fut lancé aux entreprises étrangères spécialisées dans la gestion des déchets. L'entreprise qui fut retenue était le groupe Gran Jouan ; il exerçait dans les grandes métropoles africaines à l'instar de Douala, Dakar, Cotonou, Niamey et Lomé. Ainsi, le groupe Gran Jouan déployait ses filiales et le

¹⁵⁸ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p. 8.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p.21.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p.27.

¹⁶¹ A. Mendim, « HYSACAM et la question de salubrité publique dans la ville de Yaoundé (1979-1998) », Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé, 2019, p.14.

Cameroun par le biais de la filiale Sita se dota d'une société d'hygiène et salubrité (HYSACAM)¹⁶². La société HYSACAM fut complètement nationalisée en 1995 après la prise en main par des actionnaires camerounais de son capital¹⁶³. Elle exerçait tout d'abord dans la ville de Douala avant de s'installer à Yaoundé. Ainsi, cette situation était due au partenariat public-privé entre la CUY et la société HYSACAM ; par l'augmentation de la croissance urbaine et l'extension de son périmètre urbain ; l'augmentation des dépôts sauvages d'ordures ménagères qui remplissaient les rues de ladite ville et donc le contrôle échappait aux collectivités locales. Cependant, l'étendue de l'action des opérateurs privés était fonction de la capacité financière que ceux-ci percevaient des institutions nationales et voire internationales.

3- Les structures de financements nationaux et internationaux

Les structures de financements de la gestion des déchets comprenaient les structures nationales de financement et les bailleurs de fonds internationaux. Ils n'étaient pas présents sur le terrain mais étaient en étroite collaboration avec les ministères et les collectivités locales. Au niveau national, les structures qui offraient les financements dans le domaine de la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères ont été le MINFI et le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM). D'une part, le MINFI avait participé indirectement à travers le financement de l'État dans le paiement des prestations des services des sociétés concessionnaires et d'autre part à travers son rôle de collecteur et de distributeur des montants collectés à la CUY.¹⁶⁴ En effet, ces montants constituaient la principale source de recettes communales pour le financement des opérations du service public des déchets ménagers. Par exemple, entre 1968 et 2012, le MINFI avait contribué dans la ville de Yaoundé à hauteur de 85% au budget de collecte et de traitement des déchets ménagers et la CUY finançait le reste du budget par ses propres ressources. Le MINFI avait servi d'intermédiaire entre l'État et les organismes internationaux et c'est également lui qui était chargé de réceptionner et de distribuer les subventions.

Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunale (FEICOM) est un instrument privilégié du développement local au Cameroun. Il a été créé par la loi n°74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun et a été rendu opérationnel par le

¹⁶² C'est une société française.

¹⁶³ A.HYSACAM, L'histoire d'HYSACAM de 1969 jusqu'à nos jours, p.3.

¹⁶⁴ ACUY, Rapport définitif sur, 2011, p.23.

décret d'application n°77/85 du 22 mars 1977.¹⁶⁵ Ainsi, c'est un organisme placé sous la tutelle technique du ministère chargé des CTD et sous la tutelle financière du MINFI. En 2000, le FEICOM a été réorganisé grâce au décret présidentiel du 11 décembre 2000 ; qui l'érigait en Direction Générale.¹⁶⁶ Ce décret avait été modifié et complété par celui du 31 mai 2006, qui assigne à cette structure le rôle d'intermédiaire financier et sa mission était d'accompagner les CTD dans leur processus de développement en leur apportant une assistance technique et financière. A cet effet, le FEICOM s'était lancé dans la recherche des partenaires financiers à l'international dans le but d'aider les municipalités camerounaises à trouver d'autres ressources pour faire face à leurs problèmes de développement car, le FEICOM ne disposait pas d'une capacité financière suffisante pour assurer l'aide financière aux municipalités camerounaises ; étant donné que ses ressources provenaient d'une cote part sur les différents impôts reversés par l'État.¹⁶⁷ Le FEICOM devait ainsi trouver les structures de financements internationaux à ces dernières pour la réalisation des projets locaux comme la collecte des ordures ménagères et la destruction des dépôts sauvages.

S'agissant des structures de financements internationaux, nous avons les organismes multilatéraux et les financements obtenus par la coopération décentralisée. En effet, les organismes multilatéraux avaient aidé les grandes villes camerounaises dans la gestion des déchets ménagers. Ils intervenaient sur :

- l'étude et la réalisation des infrastructures, y compris l'aménagement des décharges ;
- l'appui au fonctionnement dans le cadre des projets d'assainissement à haute intensité de main d'œuvre ;
- les études de faisabilité des filières de traitement et la réalisation des schémas directeurs d'assainissement pour les villes de Douala et Yaoundé ;
- l'assistance technique avait la maîtrise d'œuvre et l'élaboration des réglementations locales

dans les domaines concernés.¹⁶⁸ En ce sens, c'est par exemple le cas des villes de Douala et Yaoundé qui avaient reçu l'aide financière de la Banque Mondiale entre 1994 et 1996 dans le Programme Social d'Urgence (PSU) ; le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le Programme d'Appui à la régénération et à la Protection des Ressources de

¹⁶⁵A.CUY, Décret n°77/85 du 22 mars 1977 fixant les modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds spécial d'Équipement et d'intervention Intercommunale, 1977.

¹⁶⁶*Ibid.*

¹⁶⁷*Ibid.*

¹⁶⁸ACUY, Projet d'assainissement, 2015, p.24.

l'Environnement et des ressources Naturelles (APREN), qui avait appuyé le financement du MINEP dans l'élaboration nationale de la gestion des déchets au Cameroun et l'inventaire des déchets industriels. L'association Tam-Tam Mobile et le GIC le Vert avait aussi bénéficié de ce sous-programme avec un financement des projets de pré-collecte dans quelques quartiers de Yaoundé.¹⁶⁹

Pour ce qui est des financements obtenus à partir de la coopération décentralisée, la plupart des communes entretenaient déjà des relations dans le cadre de la coopération décentralisée avec l'extérieure. Elle se matérialisa par les jumelages des communes camerounaises avec les communes étrangères ; les relations communes camerounaises avec les ONG internationales ou avec des entreprises privées étrangères. Ces partenariats avaient pour but de financer et de réaliser des projets, ainsi que de participer d'une certaine manière au développement de celles-ci. C'est dans cette optique que la coopération décentralisée avait participé au financement de la gestion des déchets ménagers au Cameroun. C'est l'exemple de la coopération décentralisée entre la commune de Dschang avec la Communauté Urbaine de Nantes, qui avait fait don d'un camion benne tasseuse à la ville de Dschang et la mise en place d'une décharge municipale. De même pour la coopération décentralisée entre l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et la CUY, qui avait fait don de six (06) bennes tasseuses à la ville de Yaoundé à la fin des années 1990¹⁷⁰.

Parvenu au terme de ce chapitre, nous avons fixé le cadre réglementaire et institutionnel de la lutte contre l'insalubrité environnementale au Cameroun en général et dans la ville de Yaoundé en particulier. Il met en exergue les lois, les normes et tous les acteurs en la matière. Ces textes et institutions combinés nous fixe le décor du combat de la CUY contre l'insalubrité.

¹⁶⁹ACUY, Projet d'assainissement, 2015, p.24.

¹⁷⁰ *Ibid.*

CHAPITRE III : LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

Les grandes villes des pays sous-développés au rang desquels figure bien évidemment la ville de Yaoundé connaissent un taux d'urbanisation rapide et une croissance démographique et exponentielle.¹⁷¹ Cet état de chose s'accompagne de nombreux problèmes. Parmi ces problèmes, l'insalubrité ; qui, constitue un véritable défi figure en bonne place. Des solutions qui ne sont pas toujours à la hauteur de l'ampleur du problème sont souvent envisagées. C'est sous cette veine qu'Emmanuel Ngnikam et Émile Tanawa ont pu écrire « plus de quarante ans après les indépendances africaines, les villes, les institutions, et les États n'ont pas trouvé les solutions appropriées pour collecter, traiter ou éliminer convenablement les déchets solides ménagers (DSM) en milieu urbain en Afrique et dans beaucoup de pays du sud ».¹⁷² Continuellement, le taux de déchet avait atteint des proportions très élevées qu'on les avait qualifiés de villes « poubelles ». Ainsi, dans la ville de Yaoundé, objet de la présente étude, c'est la CUY qui est au centre de la gestion des ordures à travers lesquels cette institution gère les problèmes d'insalubrité dans la ville de Yaoundé. Pour ce faire, ce chapitre a été structuré autour de deux idées maîtresses. La première traite des mécanismes de financement du service de gestion des ordures ménagères et la deuxième idée étudie la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé.

I- LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU SERVICE DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les collectivités locales finançaient totalement ou partiellement la gestion des déchets par des ressources fiscales. De 1998 à 2002, le mécanisme de financement était largement supporté par l'État. Entre 2007 et 2012, le financement de celles-ci était dominé par celui de l'État. Il est question dans cette partie de présenter d'une part les textes fixant les modalités de financement de la collecte des déchets solides et d'autre part, présenter les contributions tripartites des paiements des services de collecte, d'élimination des déchets et du service de la pré-collecte.

¹⁷¹ M. Santos, « Quelques problèmes des grandes villes dans les pays sous-développés », *Revue de Géographie de Lyon*, n°3, vol. 36, 1961, p. 197.

¹⁷² Ngnikam et Tanawa, *Les villes d'Afrique face à leurs déchets*, 2006, p.11.

A- Les textes fixant les modalités de financement de la collecte des déchets solides

Au Cameroun, il existe des textes spécifiques sur le financement de la gestion des déchets solides. Ces textes avaient été fait à partir des textes anciens sur l'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de développement local afin d'assurer un budget aux municipalités qui avaient la charge de l'enlèvement des déchets solides ménagers.

1- Les textes anciens

Les textes anciens sur l'enlèvement des ordures ménagères au Cameroun sont régis par la loi du 2 décembre 1974 et le décret n°80/017 du 15 janvier 1980 qui fixent le taux minimum et maximum des taxes à collecter par les municipalités qui assurent un service de collecte des ordures ménagères. En effet, cette loi du 2 décembre 1974 portant organisation communale, dans son article 71, alinéa 1 et 5, mentionne les dispositions relatives à l'hygiène et salubrité au Cameroun. Cette loi attribue au conseil municipal la faculté de voter les droits sur les taux maxima et les modalités de recouvrement qui sont fixés par décret. En outre, ces taxes avaient été instaurées en fonction du service attendu par les usagers ; il s'agissait notamment des taux prélevés à travers les bornes fontaines publiques, l'enlèvement des ordures ménagères, l'éclairage public et le fonctionnement des ambulances communales.¹⁷³ Toutefois, cette loi avait été complétée par le décret n°80/017 du 15 janvier 1980. La loi 2 décembre 1974 fixait les taux maxima des taxes à reversées aux municipalités pour le financement de l'enlèvement de ses ordures ménagères, et c'est le décret n°80/017 du 15 janvier 1980, qui venait la compléter. Il fixait les taux minima des taxes à collecter et à reverser aux municipalités. De ce fait, ces types de taxes¹⁷⁴ avaient été organisés par un règlement municipal. Les taxes d'enlèvements des ordures ménagères étaient une redevance forfaitaire annuelle exigées à des habitants d'une agglomération. Dès lors, elles étaient prélevées sur les salaires des employés et agents du secteur public ou privé du secteur formel et variaient entre 150 à 10.000 FCFA par an. En fonction du salaire de base mensuel, on avait :

- 150 FCFA pour les salaires inférieurs à 15.000 FCFA ;
- 5000 FCFA pour les salaires compris entre 150.000 et 250.000 FCFA ;
- 10.000 FCFA pour les salaires supérieurs à 500.000 FCFA.¹⁷⁵

¹⁷³A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.32.

¹⁷⁴Il s'agit des taux maxima et minima.

¹⁷⁵ A.CUY, Rapport sur la mise en place,2002, p.30.

Cependant, ces taxes étaient limitées ; c'est ainsi qu'en 1993, la commission interministérielle fixait de nouvelles recommandations et ces recommandations avaient été réitérées par la commission de 1995. Cette dernière proposait la création d'une nouvelle taxe dont l'assiette serait basée sur les consommations d'électricité pour le financement du service de déchet.

2- La taxe de développement local

Instituée par la loi n°74/25 du 5 décembre 1974, la taxe communale directe ou « taxe spécifique pour service rendu » a été modifiée par la loi n°2009/19 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale. Cette taxe de développement local était prélevée sur les salaires des employés du secteur public et privé et sur l'impôt libératoire ou la contribution à la patente ; elle était prélevée au profit des CTD. En effet, la loi n°2009/19 du 15 décembre 2009 apportait deux innovations majeures au décret n°80/017 du 15 janvier 1980 qui fixait les taux minima des taxes pour service rendu :

- une exonération des bas salaires : le paiement de la taxe de développement local était exigé à partir des salaires supérieurs à 62.000 FCFA par mois, dont la taxe de 3.000 FCFA par an ; or dans le texte de 1980, la taxe était exigée à partir des salaires mensuels inférieurs à 15.000 FCFA, dont 150 FCFA par an ;

- un relèvement du taux de contribution qui passe de 7.500FCFA à 90.000 FCFA par an pour les établissements payant les patentes et les licences disposant d'un capital supérieur à 500.000 FCFA¹⁷⁶. La variation des montants fixés par la loi n°2009/19 du 15 décembre 2009 pour les employés du secteur public et privé est détaillée sur le tableau 4.

Tableau 4: répartition proportionnelle des maxima de prélèvement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au Cameroun

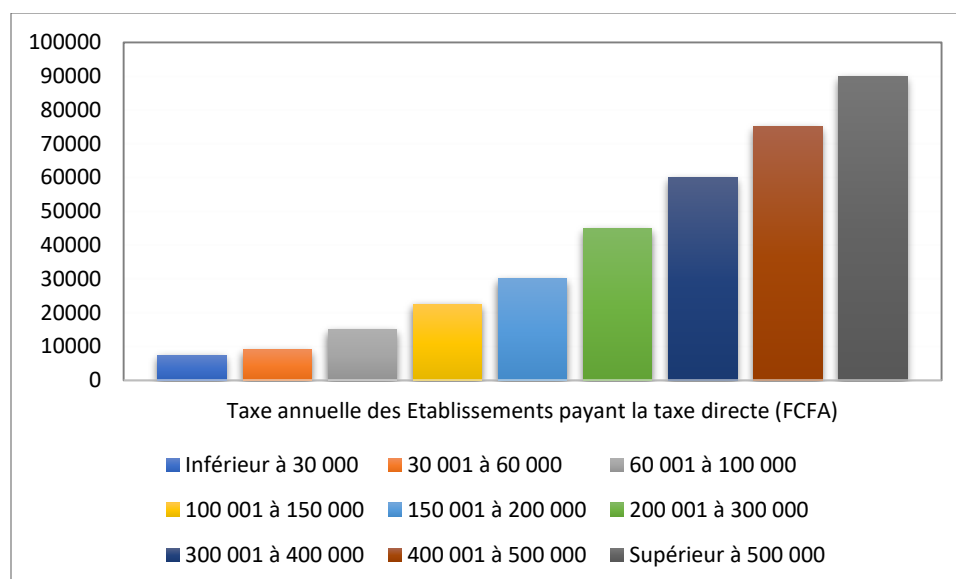
Salaire de base mensuel (FCFA)	Taxe annuelle des fonctionnaires (FCFA)	Capital (FCFA)	Taxe annuelle des Établissements payant la taxe directe (FCFA)
62 000 à 75 000	3000	Inférieur à 30 000	7500
75 001 à 100 000	6000	30 001 à 60 000	9000
100 001 à 125 000	9000	60 001 à 100 000	15000
125 001 et 150 000	12000	100 001 à 150 000	22500
150 001 et 200 000	15000	150 001 à 200 000	30 000

¹⁷⁶A.CUY, Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale, 2009.

200 001 à 250 000	18000	200 001 à 300 000	45 000
250 001 à 300 000	24000	300 001 à 400 000	60 000
300 001 à 500 000	27000	400 001 à 500 000	75 000
Supérieur à 500 000	30000	Supérieur à 500 000	90 000

Source : A.CUY, Rapport sur la répartition proportionnelle des maxima de prélèvement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au Cameroun, 2009, p.1.

Graphique 1: Ratio entre le capital et le taux de prélèvement de la taxe à l'enlèvement des ordures ménagères



Source : A.CUY, Rapport sur la répartition, 2009, p.1.

À partir de ce graphique, le prélèvement de la taxe relative à l'enlèvement des ordures ménagères est fonction de la tranche salariale des fonctionnaires¹⁷⁷. C'est donc en toute logique que la tranche salariale la plus basse ici représentée à savoir celle comprise entre 62 000 à 75 000 FCFA est également la moins taxée. La taxation imposée à cette catégorie de fonctionnaire s'élève en chiffre brute ou en valeur absolue à 3000 FCFA l'an.¹⁷⁸ Ceci représente respectivement 0,40% et (lorsque le salaire est de 62 000 FCFA/mois) de 0,33% du salaire (lorsque celui-ci est estimé à 75 000 FCFA/mois). La tranche la plus taxée ici comme on peut l'observer est bien évidemment celle donc le salaire se situe au-dessus de 500 000 FCFA. Cette tranche est taxée en valeur brute à

¹⁷⁷ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.33.

¹⁷⁸ *Ibid.*

hauteur de 30 000 FCFA en une année ; ce qui représente en valeur relative 0,5% de leur salaire annuel. Bien plus, le prélèvement du secteur privé en relation avec l'enlèvement des ordures ménagères, on constate que le prélèvement se fait en fonction du capital de l'opérateur privé. Les établissements à faible capital payent moins que ceux ayant un capital considérablement élevé. En prenant en compte les deux extrêmes à savoir les structures dont le capital est inférieur à 30 000 FCFA et celle dont ce dernier est supérieur à 500 000 FCFA, on note qu'elles sont taxées respectivement à hauteur de 75 000 FCFA et de 90 000 FCFA en une année en valeur absolue. Ceci correspond en valeur relative à 25% du capital et 18%.

Il ressort du tableau 4 et du graphique 1 que le Cameroun a élaboré des documents spécifiques visant à financer ce service bien que la collecte des ordures ménagères soit financée par le budget public¹⁷⁹. En procédant de la sorte, le Cameroun, constitue avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal l'un des rares pays qui use d'un double financement en matière d'enlèvement des ordures ménagères.¹⁸⁰ En outre, ces textes juridiques portant sur le financement de la collecte des ordures ménagères permettaient de planter le décor pour les institutions ou acteurs en charges de ladite tâche et consistaient aussi à éduquer la population sur la nécessité de financer ses services de collecte, d'élimination des déchets solides et de pré-collecte.

B- Les paiements services de collecte, pré-collecte et élimination des déchets solides

La gestion des déchets urbains dans la ville de Yaoundé dépendait des moyens financiers et des stratégies de financement que les municipalités ou l'État mettaient en jeu pour assurer son bon fonctionnement. Elle tirait son financement de l'État, des pouvoirs public locaux et des contributions des ménages qui étaient prêt à payer le service de pré-collecte. Ainsi, cette partie présente deux idées, La première étudie les subventions de l'État et des collectivités locales de Yaoundé, et la deuxième idée étudie le mode de paiement de la pré-collecte.

1- Les subventions de l'État et des collectivités locales de Yaoundé pour les services de collecte et d'élimination des déchets solides

Les subventions de l'État proviennent de la fiscalité locale. Elle correspond à tous les prélèvements opérés par les services fiscaux de l'État ou compétents des municipalités au profit de ces dernières ; l'ensemble de ces prélèvements était encore désigné sous le vocable "impôts

¹⁷⁹ A.CUY, Recueil des textes fixant les modalités de financement de la collecte des déchets solides, 2002, p.30.

¹⁸⁰ A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.32.

locaux". En effet, malgré l'augmentation des taux et l'élargissement de l'assiette de la taxe de développement local, les montants collectés ne pouvaient pas couvrir les charges liées au ramassage des ordures ménagères. À cet effet, le premier contrat de gestion de déchets signé en 1998¹⁸¹ et qui couvrait la période de 1998 à 2002, liait le concessionnaire privé plutôt avec l'État camerounais représenté par le Ministère de l'économie et des finances qu'avec la CUY, bien que cette dernière assure le rôle d'ingénieur contrôle. À cet effet, ce contrat portait sur un montant de 1,5 milliards de FCFA par an, dont le montant était supporté conjointement par l'État, la CUY et les Communes d'Arrondissement de Yaoundé ; tel que représenté sur le tableau 5.

Tableau 5: évolution des contributions financières pour l'enlèvement des ordures ménagères de Yaoundé entre 1998 et 2002.

Exercice budgétaire	Contribution de l'État		Contribution de la Communauté urbaine de Yaoundé		Contribution des 6 Communes urbaines d'Arrondissement de Yaoundé	
	Montant (en millions de FCFA)	Pourcentage du total	Montant (en millions de FCFA)	Pourcentage du total	Montant (en millions de FCFA)	Pourcentage du total
Année 1 1998/1999	1.300	86,6%	100	6,7%	100	6,7%
Année 2 1999/2000	900	60%	500	33,3%	100	6,7%
Année 3 2000/2001	500 – 600	33,3%	800 – 900	53,3	200	13,3%
Année 4 2001/2002	0	0%	100% payés par les collectivités publiques locales			

Source : A.CUY, Rapport de planification et contrôle de paiements de la gestion des déchets solides et liquides dans la ville de Yaoundé, 2012, p.24.

Le tableau 5 nous présente l'évolution des contributions financières pour l'enlèvement des ordures ménagère de Yaoundé de 1998 à 2002. Il met en exergue le financement dégressif de l'État au profit de la CUY ; la faible participation la difficulté pour la CUY de prendre en charge la totalité des frais de collecte et de mise en décharge des ordures ménagères. Par conséquent, Vers la fin de l'année 2002, l'État avait revu à la hausse sa participation et il avait supprimé la part des Communes d'Arrondissement. De 2003 à 2006, l'État subventionnait de 3 milliards de FCFA la collecte des déchets à Yaoundé. En ce qui concerne le contrat de gré à gré, passé entre la CUY et le prestataire

¹⁸¹ Après la reprise du service de collecte des ordures ménagères par la société HYSACAM dans la ville de Yaoundé.

HYSACAM sur la période de 2007 à 2012, l'État soutenait annuellement ce service à hauteur de 84%.¹⁸².

- La contribution de la Communauté Urbaine de Yaoundé et des Communes d'Arrondissement de Yaoundé

Le sujet sur la répartition des contributions de la CUY et des Communes d'Arrondissement pour la gestion des déchets était assez complexe. En effet, bien que la taxe de développement local fût reversée sous forme de centimes additionnels aux Communes d'Arrondissement et aux fonctionnements des services communaux qui étaient en charge de la gestion des déchets, cet argent était exclusivement reversé à la CUY par le MINFI.¹⁸³ La CUY recevaient le plus souvent des allocations des organismes non étatiques et des partenariats qui venaient de la coopération décentralisée. Par conséquent, le premier contrat de gestion des déchets dans la ville de Yaoundé, qui liait le concessionnaire avec l'État de 1998 à 2002, portait sur la somme de 1,5 milliards de FCFA ; donc la contribution de la CUY était environ 2,8 millions de FCFA. Dans ce sens, le contrat avait été renouvelé en 2003 pour une période de trois ans, donc le budget annuel de la collecte des déchets à Yaoundé était estimé à 3,7 milliards de FCFA ; la CUY avait participé avec un montant 700 millions de FCFA. Quant au contrat entre la CUY et la société HYSACAM, d'une valeur de 34, 630 605 milliards de FCFA et 780 millions, pour la période de 2007 à 2012, le budget annuel s'élevait à 6,24 767 380 milliards de FCFA TTC, dont la contribution de la CUY s'élevait à 1 milliard de FCFA. En outre, le faible revenu de la CUY fragilisait l'action des services de son prestataire, elle fut complétée par le nouveau service de pré-collecte qui était fait par les ANG¹⁸⁴ en vue de renforcer la propreté dans la ville de Yaoundé. La pré-collecte des ordures ménagères disposait aussi de son mode de financement.

2- Les paiements de la pré-collecte

Après le PSU, l'on répertoriait sur le territoire de la CUY, 10 associations de pré-collecte. Telles que : le GIC Jovelo, GIC Vocape ; l'association pour la promotion de l'hygiène et la salubrité (APROYSA), ACDM, CAD Melen 8 OM, Tam-Tam Mobile, Sarkan Zoumoundi. Elles

¹⁸² A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.24.

¹⁸³ Ngambi, « Déchets solides ménagers », 2015, p.115.

¹⁸⁴ À cette période, les pré-collecteurs jouaient un rôle déterminant dans la propreté de la ville de Yaoundé. Grâce aux initiatives du Programme d'Urgence Social qui était financé par la Banque Mondiale de 1996 à 1998 ; les ANG étaient reconnues par la CUY et travaillaient en synergie avec la société HYSACAM.

effectuaient la pré-collecte des ordures ménagères dans les quartiers de Yaoundé ; en contrepartie d'un taux forfaitaire, donc les capacités des ménages à payer un service de pré-collecte variaient de 100 à 2000 FCFA en fonction des tissus urbains¹⁸⁵. Elles étaient rémunérées en fonction du nombre de ménages collectés ; comme le démontre le tableau 6.

Tableau 6: les coûts de paiement des associations de pré-collecte

Noms des structures	Aire d'intervention (quartiers)	Nombre de ménages desservis	Coût du service mensuel	Fréquences/semaines	Salaire des éboueurs FCFA/mois
GIC le vert	Yaoundé 6 et 3 (8 quartiers)	1500-2000	1500	3 jours/semaine	45000
GIC Jevolec	Yaoundé 6 (1 quartier)	200	500-1000	7 jours/semaine	
GIC Vocale	Yaoundé 5 (1 quartier)	100		3 jours/semaine	
APROSA	Yaoundé 3 (1 quartier)	0	200	0	0
ACDM	Yaoundé 2 (2 quartiers)	300	500-1000	3 jours/semaine	25000
CAD Melen 8 OM	Yaoundé 6 (1 quartier)	180	500-1000	3 jours/semaine	30000
Tam-Tam Mobile	Yaoundé 6 (2 quartiers)	800	500-1000		35000
Sarkan Zoumounti	Yaoundé 2 (13 quartiers)	1270	1000	4 jours/semaine	30-40000
Total moyen	Yaoundé 2, 3, 5, 6 (28 quartiers)	4350	500-1000	3 jours/ semaine	25-45000

Source : A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.29.

À la lumière du tableau 5, le coût du service mensuel dépendait de chaque association. Le GIC Jevolec n'avait pas un coût mensuel parce que celui-ci entretenait des relations difficiles avec le chef de quartier qui n'apportait pas son appui à l'activité. Pour ce qui est de l'absence du salaire des éboueurs sur le tableau, l'on peut dire que le GIC Jevolec et Vocale, avaient la difficulté à

¹⁸⁵ A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.20.

stabiliser les éboueurs du fait de la faiblesse du traitement salariale, les difficultés de recouvrement et la non disponibilité du matériel de travail des éboueurs octroyés par la société HYSACAM¹⁸⁶. APROSA n'avait pas un nombre de ménages desservis et n'avait aucune fréquence de travail car elle était composée des étudiants et par conséquent, ils étaient instables. Pour ce qui concerne Tam-Tam Mobile, l'absence de la fréquence de travail sur le tableau se justifie par le recouvrement difficile de ses éboueurs bien que cette association eût une relation stable avec la société HYSACAM. En fin de compte, les modes de financements de la collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé contribuaient à ressortir la part financière de chaque acteur. Ces financements servaient à la CUY de mettre sur pied une stratégie de lutte contre l'insalubrité sur son territoire.

II- LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LA VILLE DE YAOUNDE

Dans la majeure partie des cas de services publics locaux, la collectivité détient la responsabilité soit de gérer directement ou de choisir la gestion déléguée de la lutte contre l'insalubrité. En d'autres termes, la CUY, avait le choix de conserver la maîtrise opérationnelle du service en gérant son service en régie, ou de faire appel à un prestataire de services, choisi dans le cadre d'un appel d'offre¹⁸⁷. À cet effet, celle-ci avait opté pour la gestion déléguée de sa lutte en faisant recours à la société HYSACAM, avec qui, elle avait eu à signer des contrats pour la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé. Dès lors, dans cette partie, il s'agit pour nous de montrer le cadre contractuel entre la CUY et la société HYSACAM et par la suite, présenter l'organisation de la collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé.

A- Le cadre contractuel entre la Communauté Urbaine de Yaoundé et la Société HYSACAM

La CUY avait confié la mission de la lutte contre l'insalubrité à son prestataire HYSACAM à travers un contrat de gré à gré signé par les deux parties en 2007. Ce dernier avait pour objectif de répartir les responsabilités des uns et des autres et de garantir son bon suivi.

¹⁸⁶ Entretien avec Arnaud Ndzana 55 ans, Sous-Directeur du service Technique de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 10 octobre 2002.

¹⁸⁷ *Idem*.

1- Le cahier des charges et ses objectifs

Le cahier de charge constitue l'épine dorsale des engagements contractuels liant la CUY et la société HYSACAM. En effet, le contrat de 2008 à 2012 entre les deux parties avait pour objet du marché, la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, le nettoyage des rues, places et marchés de la ville de Yaoundé. Le contrat de gré à gré passé entre les deux parties avait pour la première fois une durée de 5ans renouvelable. En outre, le montant du marché pour les 5ans était de 34 milliards 630 millions 605 milles et 780 FCFA, Tout Taxe Compris (TTC) ; dont le prix unitaire était fixé à 15000 FCFA, Hors Taxe (HT) par tonne de déchet.¹⁸⁸ Les taches assigner à la société HYSACAM comprenait :

- la collecte des déchets ;
- la mise en place des bacs à ordures et des poubelles ;
- le balayage mécanique avec arrosage des principales rues et les places publiques ;
- le transport jusqu'à la décharge de Nkolfoulou ;
- le traitement par mise en décharge de Nkolfoulou ;
- le traitement par mise en décharge contrôlé.¹⁸⁹

Le maître d'ouvrage était le Délégué du Gouvernement auprès de la CUY et le chef de service du marché était le chef du service de l'hygiène et de l'environnement. Toujours en ce qui concernait ce marché, le cahier de charge incluait :

- les quantités moyennes d'ordures ménagères à collecter quotidiennement par secteur ;
- l'emplacement des bacs et des installations de pré-collecte des ordures ménagères ;
- les circuits de collecte ;
- les rues, places et marchés à balayer ;
- les horaires et les fréquences de collecte et de balayage ;
- l'organisation du traitement sur le site de Nkolfoulou ;
- les types et quantités de matériels à utiliser ;
- les dispositifs de pré-collecte et de collecte des ordures ;
- la possibilité de modifier les objectifs quantitatifs, les emplacements des bacs, les fréquences de collecte, les circuits, etc.¹⁹⁰

¹⁸⁸ A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.14.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p.15.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p.36.

Parlant du balayage, d'après le cahier de charge, la société HYSACAM avait la tâche de nettoyer les rues, les places publiques et les marchés. Les objectifs de balayage à atteindre étaient les suivants :

-le balayage de 34 rues à balayer sur un linéaire de 157 Km et 13 places publiques nettoyées pratiquement 7j/7 dans les Communes d'Arrondissement de Yaoundé 1 à 5, dont la répartition est présentée sur le tableau 7.

Tableau 7 : Répartition du nombre de rues et places publiques balayées dans les communes d'arrondissement de Yaoundé 1 à 5

Communes d'Arrondissement	Yaoundé 1	Yaoundé 2	Yaoundé 3	Yaoundé 4	Yaoundé 5	TOTAUX
Rues	22	6	3	2	1	34
Places publiques	8	0	3	1	1	13

Source : A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.36.

Le tableau 7 présente la répartition du nombre de rues et places publiques balayées dans les Communes d'Arrondissement de Yaoundé 1 à 5. Nous remarquons que : la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1 présente le plus grand nombre de rues et places publiques balayées avec un total de 22 rues et 8 places publiques. La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 enregistre un total de 6 rues et 0 places publiques. La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3 totalise 3 rues et 3 places publiques. Et en fin, la Commune de Yaoundé 4 et 5 présentent le moins grand nombre de rues et places publiques balayées, avec respectivement 2 rues et 1 rue, ainsi que 1 place publique chacune. Ces résultats suggèrent que les efforts de nettoyage et d'entretien varient considérablement d'une Commune d'Arrondissement à l'autre. À cela s'ajoute le balayage de 5 marchés dont : le marché Central, le marché du Mfoundi, le marché de Nkol-éton, le marché de Mokolo et celui de Mvog- bi et le lavage de 5 rues et 3 places publiques situées dans les communes d'arrondissement de Yaoundé 1 et 4.¹⁹¹

2- L'équipe de suivi et de contrôle

Pour la bonne marche et le respect du cahier de charge, la CUY désignait une équipe de suivi et de contrôle. Ce dernier avait l'obligation contractuelle d'organiser des campagnes

¹⁹¹A.CUY, Projet d'assainissement, 2015, p.28.

médiatiques et de sensibilisation. Cette équipe était assistée d'une commission de suivi et de recettes techniques, présidée par le chef de service du marché. Les membres de cette commission étaient respectivement :

- le préfet du département du Mfoundi ;
- le chef de poste de la comptabilité matières de la CUY ;
- un représentant de chaque commune ;
- les représentants du MINDUH et du MINEP ;
- les représentants de la société HYSACAM. À cet effet, l'équipe de suivi et de contrôle

avait le rôle de s'assurer des tâches suivantes :

- les tournées d'inspection ;
- l'existence d'un carnet de bord des véhicules ;
- l'existence d'un registre d'activité des opérations de traitement sur la décharge de Nkolfoulou ;
- l'exécution des réunions hebdomadaires et des tours de villes ;
- d'appliquer des pénalités adaptées aux défaillances constituées.¹⁹²

B- L'organisation de la collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé

L'organisation de la collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé mobilise d'importants moyens humains, financiers et matériels. Ces moyens sont nécessaires pour le prestataire HYSACAM afin qu'il assure un service de qualité ; tout en répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

1- La sectorisation

Pour mener à bien la salubrité dans la ville de Yaoundé, il était question pour la CUY de diviser ladite ville en plusieurs secteurs de collecte. Les objectifs de collecte des ordures ménagères par secteurs permettaient à la CUY et à la société HYSACAM de faire une évaluation de la quantité des déchets produits par les ménages ; les activités diverses ainsi que par les principaux marchés de la ville. Le tableau 8 nous présente ces objectifs secteurs par secteurs.

¹⁹²A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.37.

Tableau 8 : les objectifs quantitatifs de collecte quotidienne par secteur, 2007

Commune	Code	Quartiers	Tonnages produit (t)	Objectif % de collecte	Objectif collecte (t)
Yaoundé I	I.1	Centre administratif et commercial	64	80%	51
	I.2	Etoa-meki, Nlonkak, Elig-essono, Elig-edzoa	45	75%	34
	I.3	Bastos sud, Ekoudou	36	80%	29
	I.4	Bastos nord, Mballa 2, Tongolo, Etoudi	60	75%	45
	I.5	Santa-barbara, Etoudi, Emana, Messassi, Nkoldom	45	75%	34
	I.6	Manguiers	31	75%	23
Yaoundé II et Yaoundé VII	II.1	Cité verte, Oyom-abang, Nkolbisson	49	75%	31
	II.2	Messa, Briquetterie	41	75%	31
	II.3	Tsinga, Mbankollo	64	80%	51
	II.4	Madagascar, Nkomkana, Carrière	40	70%	28
Yaoundé III	III.1	Quartier lac-melen, Obili, Ngoa-ekelle	61	80%	48
	III.2	Olezoa, Nsam, Efoulam, Dakar	29	70%	25
	III.3	Nsimeyong, Mvolye, Biyem-assi	29	70%	21
	III.4	Ahala, Obobogo, Damas	25	75%	19
	III.5	Mvog-ada, Nkoldongo, Etam-bafia	44	75%	33
	III.6	Ayene, Mvan, Ekounou, Ekié	50	75%	38
	III.7	Odza, Messamendogo, Ekoudoum	23	75%	17
Yaoundé IV	IV.1	Nkomo, Biteng, Okoui	28	70%	20
	IV.2	Mimboman	49	80%	39
	IV.3	Kondengui, Ekounou	47	75%	35

	IV.4	Emombo, Anguissa, Essomba	41	75%	31
Yaoundé V	V.1	Fouda, Essos, Omnisports	48	75%	36
	V.2	Omnisport, Essos, Liberté Mimboman	28	80%	22
	V.3	Nkolmesseng, Mvog-ebanda	35	70%	25
	V.4	Ngouso, Eleveurs, Nkolfoulou	40	80%	32
Yaoundé VI	VI.1	Elig-effa, Nkolbikok, Mvog-betsi, Etoug-ebe	49	70%	34
	VI.2	Nkomkana, Zibi, Simbock, TKC	19	70%	34
	VI.3	Biyem-assi, Mendong	29	75%	21
	VI.4	Biyem-assi	36	80%	28
Total			1190t	76%	901t/j

Source : A.CUY, Rapport de planification, 2012, pp.37-38.

Le tableau 8 nous présente les objectifs quantitatifs de collecte quotidienne par secteur. Ils prenaient en compte la présence des activités diverses des quartiers concernés et leur accessibilité aux bennes de collecte¹⁹³. Les résultats de ce tableau devaient permettre d'actualiser ces objectifs dans le prochain renouvellement du marché ; ils devaient aussi permettre à la CUY d'évaluer le travail de son prestataire. Dès lors, les taux de collecte des ordures ménagères variaient entre 70% et 80%.

2- Les modes de collecte des ordures ménagères

La société HYSACAM effectuait la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la CUY à partir d'un certain nombre de paramètres contenus dans le cahier de charge ; tel que présenté sur le tableau 9. La collecte se faisait à travers un mode opératoire qui obéissait à une fréquence donnée et avec l'aide des moyens matériels et humains, qui profitaient aux habitants. À cet effet, à l'intérieur de chaque secteur, la collecte s'effectuait à partir de bacs mobiles collectifs accessibles à tous et notamment aux opérateurs de pré-collecte et des centres de regroupement qui acceptaient des apports volontaires des ménages et des pré-collecteurs ; bien que ce mode d'opération de collecte des ordures ménagères figurait dans le cahier de charge, il était peu mis en application car,

¹⁹³A.CUY, Rapport de planification, 2012, pp.37-38.

la mise en place de bennes étaient préférée à cette solution de dépôt à même le sol : on parle de la technique de porte individuelle¹⁹⁴ et collective¹⁹⁵ (comme le montre les photos 2 et 3) par des tournées de collecte à des fréquences déterminées. Ainsi, tous ces modes opératoires permettaient une meilleure collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé.

Photo 2: collecte des ordures ménagères individuelles



Source : Ngambi, « Déchets solides ménagers », 2015, p.126.

¹⁹⁴ Il consiste à ramasser le contenu des poubelles individuelles des ménages, apportées au son du klaxon dans la benne à compaction ou autre véhicule approprié. Ce mode de collecte convient surtout aux secteurs résidentiels et disposant d'une densité suffisante en voirie carrossable.

¹⁹⁵ Il consiste à ramasser les bacs mobiles collectifs de stockage mis à disposition de gros producteurs tels les logements collectifs, les administrations, les marchés, les gares routières, les commerces et les lieux de restauration. Ce mode concerne surtout les secteurs dépourvus ou mal desservis en voie carrossables. Les zones densément occupées, bordées ou ceinturées de voies carrossables sont également traitées préférentiellement par ce mode de collecte.

Photo 3: collecte des ordures ménagères collective

Source : Ngambi, « Déchets solides ménagers », 2015, p.128.

Tableau 9: les modes de collecte des ordures ménagères par circuits et par fréquences

Commune	Nombre de circuits	Mode de collecte	Fréquence hebdomadaire
Yaoundé I	10	collecte collective et individuelle	7 circuits en 4j/7, les autres en 7j/7
Yaoundé II+VII	5		2 circuits en 4j/7, les autres en 7j/7
Yaoundé III	8		Tous les circuits en 7j/7
Yaoundé IV	10		6 circuits en 4j/7, les autres en 7j/7
Yaoundé V	4		Tous les circuits en 7j/7
Yaoundé VI	6		4 circuits en 4j/7, les autres en 7j/7
Circuit de nuit	5	Collecte collective	Tous en 7j/7
TOTAL	48		

Source : A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.10.

Le tableau 9 nous présente le nombre de circuits par Commune d'Arrondissement ; leurs modes de collectes des ordures ménagères et leurs fréquences hebdomadaires¹⁹⁶. A la première lecture, nous remarquons le total de 48 circuits ; dont 43 circuits de collecte faits de porte à porte collectif et individuel, ayant des horaires de passages et des fréquences hebdomadaires comprennent entre 6h et 13h ou entre 14h et 21h ; 5 circuits de nuit de collectes des déchets ménagers faits uniquement de porte à porte collectif entre 22h et 5h¹⁹⁷. Seules les Communes d'Arrondissement de Yaoundé III et V étaient débarrassés de leurs ordures toutes les journées et les nuits de la semaine.

En outre, les matériels de collecte permettaient de mieux stocker les déchets avant leur transport vers le centre de traitement de Nkolfoulou. Pour ce faire, la société HYSACAM avait fourni à la CUY des bacs mobiles de collecte, pour qu'elles les implantent dans des espaces aménagés. Ces bacs mobiles variaient entre 1m³, 6m³, et 16m³ (exemples des photos 4, 5,6)¹⁹⁸. Ceux-ci, étaient répartis dans les sept Communes d'Arrondissement de la ville de Yaoundé.

Photo 4: bac mobile benne de 1m³



Source : Ngambi, « Déchets solides ménagers », 2015, p.127.

¹⁹⁶ A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.10.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ Ngambi, « Déchets solides ménagers », 2015, pp.127 et 128.

Photo 5: bac mobile benne de 6m³



Source : Ngambi, « Déchets solides ménagers... », 2015, p.128.

Photo 6: bac mobile benne de 16m³



Source : Ngambi, « Déchets solides ménagers... », 2015, p. 129.

Tableau 10: répartition du nombre de bacs mobile de collecte par commune

Bacs mobiles (bennes)	Communes							Relais	Total
	Yaoundé I	Yaoundé II	Yaoundé III	Yaoundé IV	Yaoundé V	Yaoundé VI	Yaoundé VII		
1m³	150	75	50	50	75	100	Y II		500
6m³	52	33	30	42	30	10	Y II	13	210
16m³	17	16	13	23	8	15	Y II	8	100
Total	219	124	93	115	113	125	Y II		

Source : A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.40.

Le tableau 10 fait l'état de la répartition du nombre de bacs mobiles de collecte dans chaque Commune d'Arrondissement de Yaoundé. La fréquence d'enlèvement de ces bacs est quotidienne, voire deux fois par jours à certaines implantations. Ainsi, chaque implantation de ces bacs est codifiée lors de pesage au centre de traitement de Nkolfoulou.

En ce qui concerne les moyens de transports des déchets solides vers Nkolfoulou, la collecte s'effectuait avec des véhicules équipés de bennes à ordures ménagères à chargement arrière, latéral ou vertical ou d'un véhicule équipé d'une grue et d'un caisson compacteur ou non. Ces véhicules étaient utilisés par l'opérateur HYSACAM ; qui, en 2007, c'était doté des matériels de transport de collecte d'ordures ménagères présenté sur le tableau 11 ci-dessous :

Tableau 11: parc automobile de transport de collecte des ordures ménagères, 2007

Matériels	Quantité
Bennes à compaction	23
Bennes type Ampliroll	8
Bennes type porte coffres	13
Bennes type ville de Paris (VDP)	11
Bennes type grue	4
Bennes type balayeuse	4
Bennes entrepreneur BTP	2
TOTAL	68

Sources : A.CUY, Rapport de planification, 2012, p.45.

En conclusion, l'objet de ce chapitre était de présenter toutes les stratégies que la CUY met en œuvre pour lutter contre l'insalubrité. Il en ressort que la CUY a confié la gestion de la salubrité publique de sa ville à la société HYSACAM. Les services de la société HYSACAM dans la capitale sont financés à 80% par l'État et le reste des 20% sont partagés entre les municipalités d'arrondissement et la CUY. C'est à travers ce financement que la société d'hygiène paie ses factures ainsi que l'achat de son matériel de travail ; tels que les bacs à ordures, les véhicules de collectes des ordures ménagères etc. La CUY et son prestataire d'hygiène sont liés par un contrat, où HYSACAM se doit de respecter son cahier de charge à travers le balayage des rues, collecter, traiter et transporter les déchets ménagers vers la décharge de Nkolfoulou. En d'autres termes, c'est elle qui a la responsabilité totale de rendre tous les espaces publics de la capitale propre. Néanmoins, bien qu'elle est apportée une amélioration considérable durant la période de 2007 à 2012, nous avons relevé le caractère laxiste de la CUY et de son prestataire durant la période 2012 à 2022. Toutefois, comment sont-elles arrivées à ce stade ? La réponse à cette question se trouve dans le chapitre 4.

CHAPITRE IV : ÉVALUATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE CONTRE L'INSALUBRITÉ DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ

Les villes africaines tout comme la ville de Yaoundé rencontrent des problèmes environnementaux et sanitaires dus aux ordures ménagères qui envahissent les espaces publics. La lutte contre ce phénomène devient un défi majeur pour les municipalités, notamment celle de la CUY. Cet état de chose nécessite une approche communautaire. Cependant, cette initiative reste souvent limitée à cause de nombreux facteurs tels que l'absence des voiries, l'insuffisance des ressources financières, etc.¹⁹⁹ Cette étude nous permet d'évaluer l'action communautaire de la CUY contre l'insalubrité environnementale dans la capitale politique du Cameroun. Tout d'abord, pour réaliser ce chapitre, nous l'avons organisé en deux principales parties, qui vont être développées comme suites : la première porte sur les acquis et la deuxième traite des problèmes rencontrés dans la lutte contre l'insalubrité environnementale à Yaoundé.

I- LES ACQUIS

Les ordures ménagères représentent une épine au développement durable des Communautés Urbaines²⁰⁰. La non maîtrise de la gestion des ordures ménagères pose une sensation de non accomplissement dans l'atteinte des objectifs annuels de la CUY. Toutefois, la CUY a mis en œuvre des stratégies qui ont été bénéfiques à la ville durant la période de 2007 à 2022. Ainsi, il est essentiel de faire le point sur les acquis de la CUY dans la lutte contre l'insalubrité environnementale. En d'autres termes, quelles ont été les avancées de la CUY dans la gestion de la salubrité de ses espaces publics de 2007 à 2022 ? La réponse à cette question repose sur deux principales articulations dont, la première présente l'évolution et l'amélioration du cahier de charge dans le processus de collecte des ordures ménagères à Yaoundé. Et la deuxième, évalue l'évolution de leurs processus de traitement.

A- Évolution et amélioration du cahier de charge dans le processus de collecte des ordures ménagères à Yaoundé

Une bonne planification des mesures d'hygiène est indispensable pour protéger l'espace public et la santé des habitants de la ville de Yaoundé. Néanmoins, cette planification est souvent confrontée à des difficultés liées à l'exécution des tâches. Dans ce contexte, l'importance du cahier de charge joue un rôle dans le partage des tâches, la définition des

¹⁹⁹ M. Boukar, *Gestion des déchets dans les villes d'Afrique : Réduire recycler réutiliser 3R. Valorisation pour la production d'électricité et autres applications*, Paris, L'Harmattan, 2023, p.8

²⁰⁰ *Ibid.*

missions et des normes pour la collecte des ordures ménagères. Toutefois, le cahier de charge peut subir des modifications au fil des années, cela concourt à son évolution. Ceci dans le but de répondre aux besoins de la ville et de ses habitants. Le développement de cet axe de recherche nécessite de présenter d'abord les objectifs des prestations de la société HYSACAM dans la ville de Yaoundé. Ensuite, présenter l'avancée des moyens matériels et humains pour la collecte des ordures ménagères. Et enfin, présenter l'amélioration et l'organisation des services de pré-collecte des ordures ménagères.

1- Les objectifs des prestations de la société HYSACAM dans la ville de Yaoundé entre 2007 et 2011

Dans le cahier de charge, il était prévu que la CUY organise des campagnes de communication et de sensibilisation dans le but d'enseigner aux populations les notions d'hygiène afin de développer une propreté à long terme.²⁰¹ À cet effet, elle avait promu les aspects suivants : un dialogue avec les autorités locales, c'est-à-dire les chefs de services d'hygiène des Communes, les chefs de quartiers, les autorités religieuses, la désignation d'un interlocuteur par Commune, des messages de sensibilisation, la diffusion aux ménages concernés par la collecte en porte à porte des fréquences et des horaires de passage et l'encadrement des opérations de pré-collectes.²⁰² Au regard des travaux qui étaient entrepris par la société HYSACAM tout au long du contrat et de toutes les stratégies mis sur pied par la CUY afin de bien mener sa lutte contre les décharges d'ordures présent sur son territoire, leurs actions étaient évaluées par l'équipe de suivi et de contrôle vers la fin du contrat.

En 2011, vers la fin du contrat de commun accord entre la CUY et son prestataire, l'équipe qui était choisi pour assurer le suivi et le contrôle des travaux de ce dernier, avait fait un rapport des activités d'hygiène et salubrité dans la ville de Yaoundé. En effet, d'après leur rapport, les diverses dispositions énoncées dans le cahier de charges étaient majoritairement appliquées. Il y'avait eu des réunions trimestrielles de la Commission de suivi et de recettes techniques ; il y'avait également eu des réunions de chantier ainsi que les tours de ville fréquemment organisés par un représentant de la CUY²⁰³. À cet effet, depuis 2008, leur rapport inscrivait les observations suivantes :

- une volonté d'associer et de développer les relations entre les différents intervenant : les Communes d'Arrondissement, les chefs de quartier, les ONG de pré-collecte et les

²⁰¹ A.CUY, Rapport sur les missions de sensibilisation des populations, 2009, p.2.

²⁰² A.CUY, Rapport définitif sur, 2011, p.102.

²⁰³ *Ibid.*, p.110.

correspondants de la société HYSACAM pour améliorer l'efficacité de la collecte des bacs, avec aussi une meilleure information des fréquences de collecte au klaxon ;

- la recherche de sites pour le dépôt de terres (déchets inertes) ;
- des opérations coup de poing pour résorber les points noirs et pour curer les rivières et leurs abords ;
- un service client opérationnel pour recevoir les plaintes ;
- la prise en compte d'une ou plusieurs plateformes de compostage associées à la gestion des déchets verts liés à l'entretien de la voirie et des parcs et jardins ;
- la lutte contre l'incivilité des habitants qui détournent ou vandalisent de nombreux bacs plastiques mis à leur disposition ;
- la création d'un centre de transfert dans Yaoundé VII au voisinage d'un axe rapide.

L'on relevait aussi les initiatives de sensibilisations et d'encouragement à la propreté qui étaient parfois organisées. Il y'avait par exemple les concours du quartier, du marché le plus propre avec le soutien de l'association des volontaires pour le Développement du marché du Mfoundi. En outre, le rapport d'activité de l'équipe de suivi et de contrôle mentionnait les quantités des ordures ménagères collectées par an dans chaque Commune de 2009 à 2011. Ces données sont représentées dans le tableau 12.

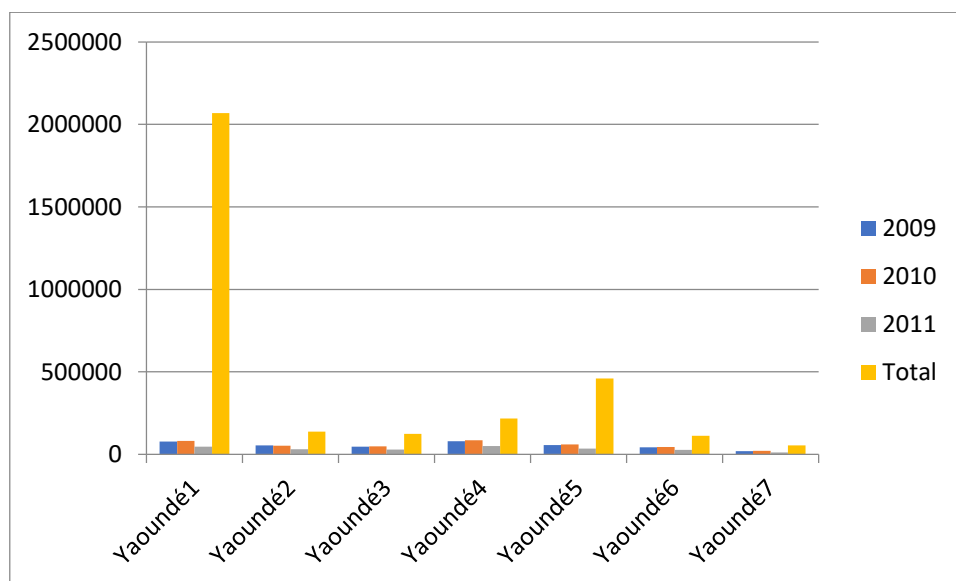
Tableau 12: Répartition des tonnages annuels des quantités d'ordures ménagères par Commune d'Arrondissement collectées par la société HYSACAM de 2009 à 2011

Années/Communes	Yaoundé 1	Yaoundé 2	Yaoundé 3	Yaoundé 4	Yaoundé 5	Yaoundé 6	Yaoundé 7
2009	78424	53980	46996	80650	56603	42308	20246
2010	81011	53051	48910	86001	59965	44807	21269
2011	47404	30422	28499	51093	34386	26415	12443
Total (tonnes)	206 8639t	137453t	124405t	217 744t	459954	113530t	53958t

Source : A.CUY, Rapport annuel des quantités d'ordures ménagères collectées par la société HYSACAM par Commune d'Arrondissement, 2009 à 2011

Le graphique 3 montre une représentation simplifiée de la quantité des ordures ménagères collectées annuellement par la société HYSACAM dans la ville de Yaoundé de 2009 à 2011.

Graphique 2 : Répartition des tonnages annuels des quantités d’ordures ménagères par Commune d’Arrondissement collectées par Commune d’Arrondissement par la société HYSACAM de 2009 à 2011



Source : ACUY, Rapport annuel des, 2009 à 2011.

Le tableau12 et le graphique 3 présentent et illustrent la répartition des tonnages annuels des quantités d’ordures ménagères par Commune d’Arrondissement collectées par la société HYSACAM de 2009 à 2010. Nous constatons qu’au cours de cette période dans toutes les Communes, les éboueurs de la société HYSACAM ont collecté un total de 1203718 tonnes d’ordures ménagères différemment réparti entre les Communes d’Arrondissement de Yaoundé²⁰⁴. Ainsi, ces chiffres peuvent se justifier par l’extension des zones de collectes, la croissance démographique et la fréquence des passages de ramassages des éboueurs. C’est pourquoi, la Commune d’Arrondissement de Yaoundé 4 enregistre le plus haut tonnage d’ordures collectées de 2009 à 2011 avec 217 744 tonnes²⁰⁵. De ce fait, après que nous ayons arboré les objectifs des prestations de la société HYSACAM de 2009 à 2011, nous pouvons dire que les dispositions étaient plutôt positives et doivent être maintenues à la hausse pour rendre effective la gestion des ordures ménagères dans la ville.

En résumé, l’évolution et l’amélioration du cahier de charges ont été progressives et continue. Il a nécessité une collaboration étroite entre les municipalités, les acteurs privés et la

²⁰⁴ A.CUY, Rapport annuel des quantités, 2009 à 2011, p.5.

²⁰⁵ *Ibid.*

population. Dès lors, quand n'est-elle de l'avancée du processus de traitement des déchets solides ?

2- Une relative avancée des moyens matériels et humains pour la collecte des ordures ménagères

Dans l'objectif d'améliorer le service de collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé, la CUY avait pris des initiatives à titre personnel. Nous remarquons une évolution liée au contrat entre elle et la société HYSACAM. À cet effet, au regard des enjeux majeures de la propreté en 2012, 2017 et 2022, les deux entités avaient entrevu d'améliorer le cahier de charge²⁰⁶. En outre, la CUY avait ajouté un surplus d'équipements en bacs roulants de 1m³, 6m³ et des bennes de 16m³, ainsi que des véhicules de collecte, qui permettaient de collecter et de transporter abondamment les déchets vers la décharge de Nkolfoulou afin d'amender les conditions d'apport, de collecte et de salubrité dans la ville de Yaoundé. Ces faits sont illustrés sur les tableaux 13, 14 ci-après :

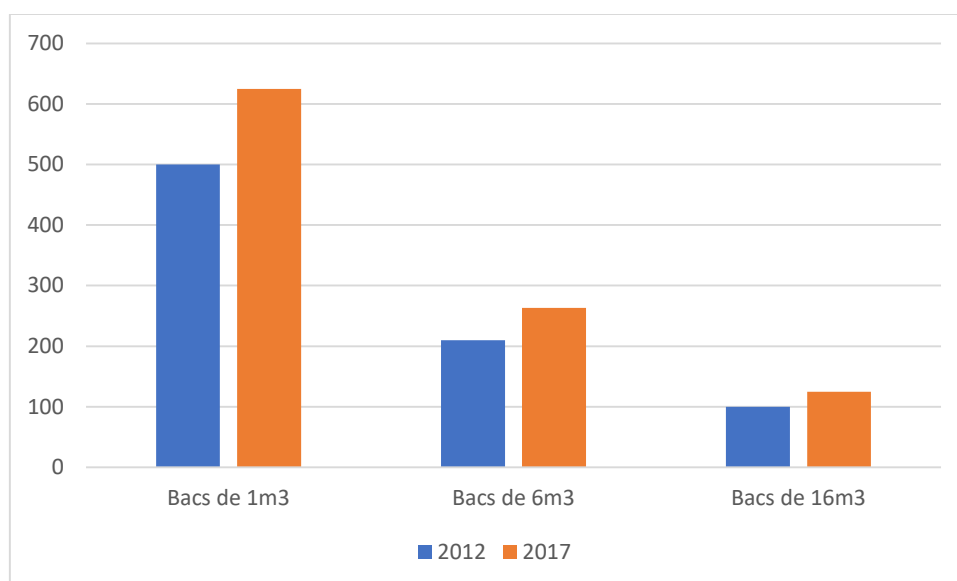
Tableau 13: Évolution des bacs de collecte de 2012 et 2017

Bacs de collectes	2012	2017
Bacs de 1m ³	500	625
Bacs de 6m ³	210	263
Bacs de 16m ³	100	125
TOTAL	810	1013

Source : A.CUY, Rapport sur les bacs mobiles de collecte dans la ville de Yaoundé de 2012 et 2017.

La représentation du tableau 13 est illustrée sur le graphique 2.

²⁰⁶ A.CUY, Rapport sur les bacs mobiles de collecte dans la ville de Yaoundé de 2012 et 2017.

Graphique 3 : évolution des bacs de collecte de 2012 et 2017

Source : A.CUY, Rapport sur les bacs mobiles de collecte dans la Ville de Yaoundé de 2012 et 2017.

Le tableau 13 et le graphique 4 présentent l'évolution des bacs de collecte des ordures ménagères entre 2012 et 2017. Nous observons une augmentation du nombre de 125 bacs de 1m³, 53 bacs de 6m³ et de 25 bacs de 16m³ en 2012 et 2017, passant de 810 en 2012 et 1013 bacs de collectes en 2017. Ces résultats témoignent des efforts déployés par la CUY qui, augmente ses bacs en fonction de l'extension des zones de collectes de la société HYSACAM. Pour améliorer la collecte des ordures ménagères. Cependant, il faut retenir que cette augmentation ne résout pas totalement le problème de l'insalubrité environnementale. Il faut associer à ces bacs, des véhicules de collectes pour assurer le transport des déchets solides vers la décharge de Nkolfoulou.

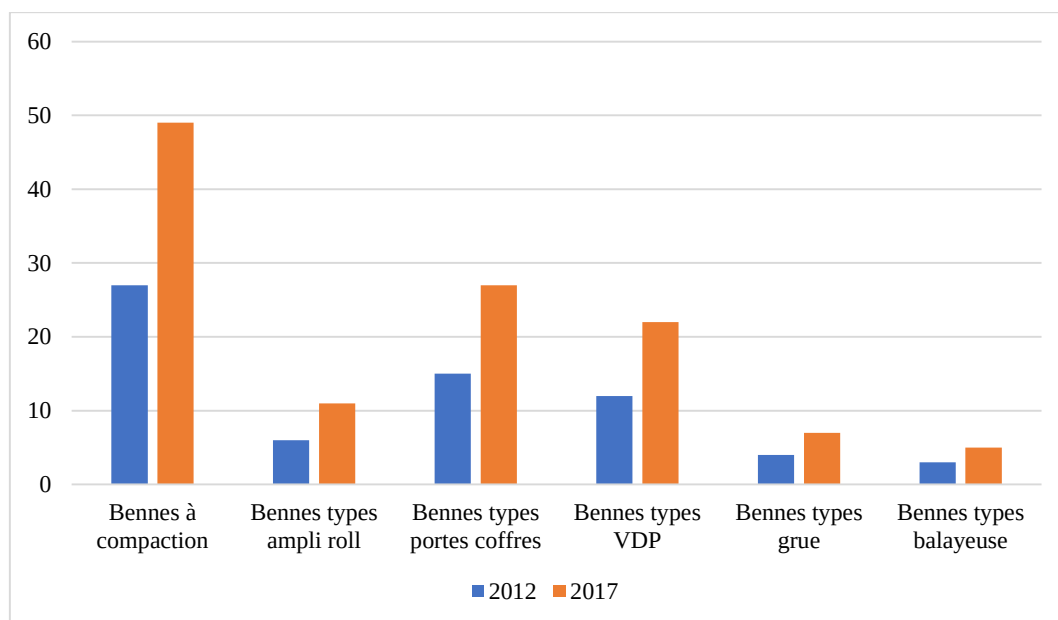
Tableau 14 : Évolution des différents types de véhicules de collecte des ordures ménagères de 2012 et 2017.

Véhicules de collectes des ordures ménagères	2012	2017
Bennes à compaction	27	49
Bennes types ampli roll	6	11
Bennes types portes coffres	15	27
Bennes types VDP	12	22
Bennes types grue	4	7
Bennes types balayeuse	3	5
TOTAL	67	121

Source : A.CUY, Rapport sur les différents types de véhicules de collecte de la société HYSACAM de 2012 et 2017.

Le graphique 5 ci-dessous montre la représentation simplifiée du tableau 14. Elle permet de faciliter la compréhension sur l'évolution des véhicules de collecte de 2012 et 2017.

Graphique 4: évolution des différents types de véhicules de collecte des ordures ménagères de 2012 et 2017.



Source : A.CUY, Rapport sur les véhicules de collecte de la société HYSACAM à la période allant de 2012 à 2017.

Le tableau 14 et le graphique 5 présentent et illustrent l'évolution des différents types de véhicules de collecte des ordures ménagères de 2012 et 2017. Les données présentées dans le tableau et le graphique montrent que les véhicules de collectes ont connu une augmentation de 54 véhicules en 2017. Passant de 67 en 2012 et de 121 en 2017. Cette augmentation peut être attribuée à l'étalement du tissu urbain de la ville de Yaoundé. L'augmentation des matériels de collectes et de transport des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé avait occasionné la croissance du nombre de personnel de nettoyage, de collecte et d'encadrement chargé de la salubrité²⁰⁷. Le tableau 4 ci-dessous présente l'évolution du personnel chargé de la gestion des ordures ménagères par poste d'activité de 2012, 2017 et 2022.

²⁰⁷ A.CUY, Rapport sur le personnel de collecte et d'encadrement chargés de la gestion des ordures ménagères de la société HYSACAM, en 2012, 2017 et 2022

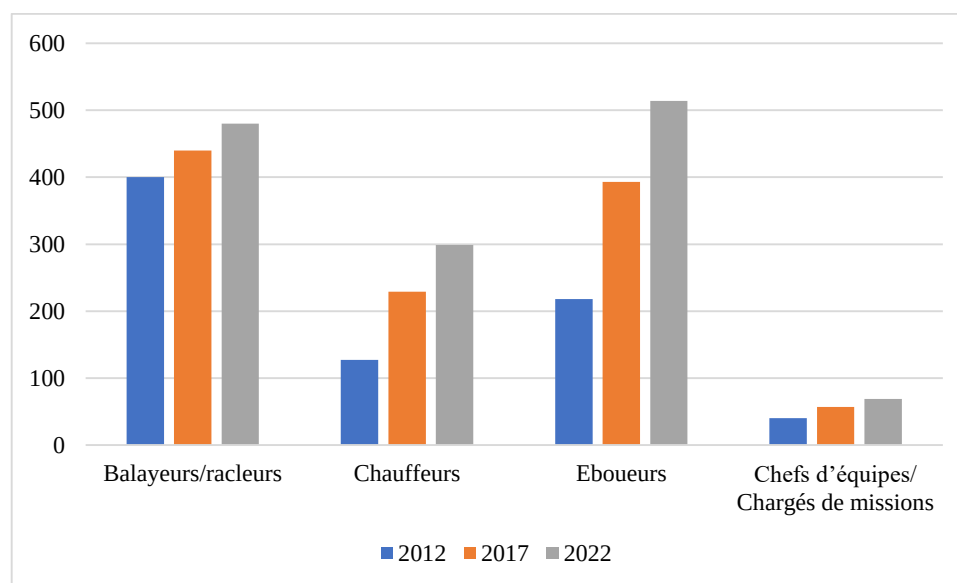
Tableau 15 : évolution du nombre de personnel chargé de la gestion des ordures ménagères par poste d'activité de 2012, 2017 et 2022.

Types de personnels	2012	2017	2022
Balayeurs/racleurs	400	440	480
Chauffeurs	127	229	299
Éboueurs	218	393	514
Chefs d'équipes/ Chargés de missions	40	57	69
TOTAL	785	1119	1362

Source : A.CUY, Rapport sur le personnel de collecte et d'encadrement chargés de la gestion des ordures ménagères de la société HYSACAM, des années 2012, 2017 et 2022.

Le graphique 6 suivant illustre l'évolution du personnel de collecte et d'encadrement chargés de la gestion des ordures ménagères :

Graphique 5 : évolution du nombre de personnels chargés de la gestion des ordures ménagères par poste d'activité en 2012, 2017 et 2022.



Source : A.CUY, Rapport sur le personnel de collecte et d'encadrement chargés de la gestion des ordures ménagères de la société HYSACAM, en 2012, 2017 et 2022.

Le tableau 15 et le graphique 6 ci-dessus nous présente l'augmentation régulière du nombre de personnels à HYSACAM chargés de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé en 2012, 2017 et 2022. En effet, en 2012, la société HYSACAM comptait environ 785 personnes (balayeurs/ racleurs) pour assurer le nettoyage, la collecte et le transport des

ordures ménagères. En 2017, ce chiffre avait considérablement augmenté à 1119 employés et enfin en 2022, le nombre d'employé s'était nettement amélioré à 1363 employés²⁰⁸. Ainsi, le nombre de personnel de nettoyage en 2012, 2017 et 2022 est dû d'une part aux aménagements urbains tels que la construction des voiries et d'autre part, l'ajout des nouveaux quartiers à collecter. Pour le personnel de collecte (éboueurs et chauffeurs), le nombre de véhicule mis à disposition pour assurer la collecte et le transport des ordures ménagères. Quant au personnel d'encadrement (chefs d'équipes ou chargés de missions), son évolution comprise en 2012, 2017 et 2022 est causée par le nombre de personnel opérationnel sur le terrain²⁰⁹. Ceci dit, Pour mieux se situer sur le processus de gestion de la salubrité publique, nous présentons l'organisation des services de pré-collectes des ordures ménagères qui n'est pas en reste.

3- Une relative amélioration de l'organisation des services de pré-collecte des ordures ménagères

La CUY a contribué à la réorganisation des services de pré-collecte des ordures ménagères au niveau locale. Cette réorganisation passait par l'optimisation de la pratique de la pré-collecte²¹⁰ dans la ville et la participation des ANG qui sont encore désignées pour la plupart sous le vocable Comités d'Animation au Développement (CAD) par les municipalités. En effet, la pré-collecte est entreprise légalement dans la ville actuellement par les CAD. Il s'agit principalement des associations locales. Les données recueillies des années 2012, 2017 et 2022, nous a permis d'observer tout abord, la contractualisation de l'activité de pré-collecte à travers les CAD qui est subordonnée à un cahier des charges²¹¹ intégrant la délimitation de la zone d'intervention et la prise en charge du personnel.

Les CAD interviennent au niveau des communes d'arrondissement et sont en partenariat avec ceux-ci. À cet effet, le cahier de charge qui lie les communes d'arrondissement avec les CAD définit les conditions de travail, la qualité des équipements de travail et les conditions de suivi sanitaire du personnel. Ensuite, nous avons relevé une amélioration des conditions d'implication sur le terrain des communes d'arrondissement dans le suivi de proximité des opérations de pré-collecte. Ainsi, ce suivi de proximité a permis de créer une liaison avec les chefs de quartiers et les CAD. Cette initiative a encouragé la reprise ou la redynamisation des

²⁰⁸ A. CUY, Rapport sur le personnel, 2012, 2017 et 2022.

²⁰⁹ Entretien avec Ayissi Mvondo, 45ans, Sous- Directeur du Développement Durable au sein de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 15 décembre 2022.

²¹⁰ Entretien avec Abah Ayissi, 48 ans, adjoint-chef au service d'hygiène et salubrité de la Mairie de Yaoundé IVE, le 19 septembre 2022

²¹¹ *Idem.*

contrôles des pratiques d'hygiène et de salubrité au sein des habitations dans les quartiers. Enfin, nous avons relevé le renforcement des activités de contrôle des pratiques d'hygiène et de salubrité ayant occasionné l'augmentation du personnel du service d'hygiène et d'assainissement des communes d'arrondissement. Par conséquent, malgré que ces CAD fassent face aux contraintes liées au manque de personnel et l'absence de moyen de locomotion, les communes d'arrondissement peuvent mobiliser les personnels des CAD afin que ces derniers apportent leur appui²¹².

En outre, l'ensemble des dynamismes évoqués ont permis une meilleure expérience en termes de collecte des importantes quantités d'ordures produites par chaque commune d'arrondissement notamment dans les quartiers spontanés et périurbains dont le taux de couverture est bas pour les services d'HYSACAM. Cette situation a donc entraîné une évolution non négligeable sur la Pré-collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé en 2012, 2017 et 2022, comme le démontre le tableau 16 ci-dessous :

Tableau 16 : évolution quantitative des ordures ménagères pré-collectées dans la ville de Yaoundé en 2012, 2017 et 2022

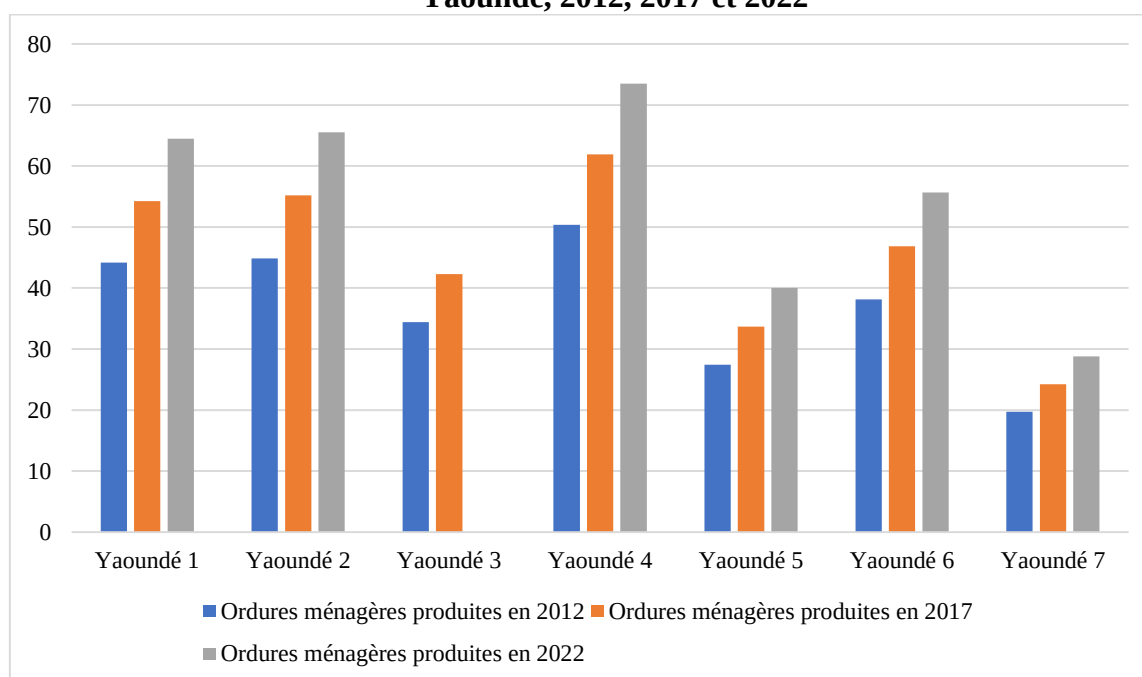
Commune d'arrondissements pré-collectés	Ordures ménagères produites en 2012	Ordures ménagères produites en 2017	Ordures ménagères produites en 2022
Yaoundé 1	44,14	54,26	64,45
Yaoundé 2	44,87	55,16	65,51
Yaoundé 3	34,40	42,29	50, 22
Yaoundé 4	50,34	61,88	73,49
Yaoundé 5	27,41	33,69	40,01
Yaoundé 6	38,12	46,86	55,66
Yaoundé 7	19,71	24,23	28,77
TOTAL	258,99 tonnes	318,37 tonnes	378,11 tonnes

Source : A.CUY, Rapport statistique sur l'évolution quantitative des ordures pré-collectées dans la ville de Yaoundé en 2012, 2017 et 2022.

Dans le but de faciliter la lecture de la progression de la quantité d'ordures pré-collectées dans la ville de Yaoundé, la version graphique du tableau 16 est présentée à la page suivante.

²¹² Entretien avec Michel Assiga, 43 ans, chef du service de l'hygiène, assainissement et environnement de la Mairie de Yaoundé IIIe, le 20 septembre 2022.

Graphique 6: évolution quantitative des ordures ménagères pré-collectés dans la ville de Yaoundé, 2012, 2017 et 2022



Source : A.CUY, Rapport sur la répartition de l'évolution quantitative des ordures pré-collectées dans la ville de Yaoundé de 2012, 2017 et 2022.

Le tableau 16 et le graphique 7 mettent en exergue la progression de la pré-collecte des ordures ménagères produites dans la ville de Yaoundé en 2012, 2017 et 2022. Au cours de ces années on peut admettre une relative évolution dans la pré-collecte des ordures. Soit un tonnage de 258,99 tonnes en 2012, de 318,37 tonnes en 2017 et enfin, il est passé de 378,11 tonnes en 2022²¹³. Néanmoins, avec le processus de la nouvelle contractualisation au cours de la période allant de 2018 à 2022, l'extension de la pré-collecte a été très timide à cause de la réduction des associations locales dans les communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé²¹⁴.

B- Une relative évolution des techniques de traitement

La croissance exponentielle de la population de Yaoundé a entraîné l'augmentation de la production des ordures ménagères. La quantité des déchets solides empiètent de plus en plus sur les mécanismes de traitements existants. Pour y remédier la CUY a mis un accent particulier sur le sujet. Ainsi donc, nous allons examiner les avancées des techniques de traitement des ordures ménagères en présentant d'une part les mécanismes de traitement des ordures

²¹³ A.CUY, Rapport sur la répartition de l'évolution quantitative des ordures pré-collectées dans la ville de Yaoundé de 2012, 2017 et 2022.

²¹⁴ A.CUY, Rapport sur la répartition de l'évolution quantitative des ordures ménagères pré-collectées dans la ville de Yaoundé, 2012 à 2022

ménagères et d'autre part, présenter les avancées des techniques de valorisation des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé.

1- Les mécanismes de traitement des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé

Les ordures ménagères produites par la population de Yaoundé sont collectées et transportées vers la décharge de Nkolfoulou pour y être traitées. Le site de Nkolfoulou est géré par la société HYSACAM, bien qu'elle soit la propriété de la CUY. La carte ci-dessous présente le site de la décharge de Nkolfoulou :

Carte 6: présentation du site de la décharge de Nkolfoulou, 2017



Source : ACUY, Rapport sur la quantité de déchets stockés dans la décharge de Nkolfoulou, 2017, p.8.

La carte 6 ci-dessus représente le site de la décharge de Nkolfoulou. Elle est située à Yaoundé et elle est la plus importante et accueille une grande quantité de déchets solides de la ville.

Le site a été créé en 1989 et le démarrage de l'exploitation du site date depuis 1990. Il se trouve à une dizaine de kilomètres du centre-ville de Yaoundé, avant l'agglomération de Soa. La décharge couvre une superficie d'environ 40 hectares. Elle est divisée en quatre zones de stockage des déchets²¹⁵. Leur surface cumulée est de 29 hectares, constituée de 3 casiers à savoir la zone 1, zone 2, zone 3 et une zone intermédiaire située entre la zone 1 et 3 ; indispensables pour le traitement des déchets solides ménagers. Pour transformer ce qui s'apparente à un problème environnemental en opportunité, le centre de traitement des déchets à Nkolfoulou a mis sur pieds un procédé de transformation des ordures ménagères en bioénergie. En effet, le site dispose des alvéoles aménagées et non aménagées qui sont divisées sous forme de casiers. À l'intérieur de ceux-ci on entrepose les couches d'ordures en les compactant. La compaction des ordures ménagères entraîne l'enfouissement des déchets, donc le traitement de ceux-ci n'est possible qu'après le réaménagement des casiers²¹⁶. Entre autres, la société HYSACAM développe sur son site de décharge des projets de captage et de traitement du biogaz généré par les ordures ménagères en décomposition. C'est ainsi que la décharge de Nkolfoulou abrite la première centrale de traitement de biogaz de l'Afrique centrale. Cette initiative montre à l'aise l'importance du secteur privé dans l'amélioration de la gestion des ordures et de trouver des solutions efficaces et pérennes pour cette filière. Cette décision a été accompagnée par les pouvoirs publics à travers une mise à disposition de ressources conséquentes et d'une délégation du service à l'entreprise privée. Après avoir évalué les mécanismes de traitement, il est temps de voir l'aspect économique du déchet car, les ordures ménagères constituent des opportunités d'emploi et de connaissance. D'où la nécessité de les valoriser.

2- Les avancées des techniques de valorisation des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé

Au Cameroun, la filière de valorisation des ordures ménagères est en plein essor, bien qu'elle soit timide. Elle provient des activités de récupération²¹⁷ et de recyclage²¹⁸ des déchets. Néanmoins, dans la ville de Yaoundé, cette revalorisation est concentrée principalement sur la récupération et la revente des produits recyclables car la pratique du recyclage n'est pas très courante à cause de la faiblesse du tissu industriel. Par conséquent, la fraction des déchets solides issues des ménages sont soit réutilisée par les ménages, soit vendue aux entreprises

²¹⁵ A.CUY, Rapport sur la quantité, 2007, p.8.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ La récupération des ordures ménagères est une activité de la gestion des déchets qui, consiste à les séparer des autres déchets avant qu'ils n'arrivent à leur traitement final.

²¹⁸ Le recyclage est un ensemble de processus qui consiste à réduire la dangerosité ou de revaloriser un déchet

installées dans les villes du Cameroun²¹⁹. Les composantes des ordures ménagères destinées à la revalorisation sont énumérées sur le tableau 17 ci-dessous :

Tableau 17: composition des ordures ménagères et constituants valorisables en 2015

Types d'ordures ménagères	Nature
Cartons	Recyclables
Papiers	Recyclables
Plastiques	Recyclables
Matières fermentescibles	Recyclables
Verres	Recyclables
Textiles	Recyclables
Métaux	Recyclables

Source : A.CUY, Rapport sur les composants des types de déchets ménagers de la ville de Yaoundé, 2015, p.2.

Le tableau 17 présente les sept constituants valorisables qui sont les cartons, les papiers, les plastiques, les matières fermentescibles²²⁰, les verres, les textiles et les métaux issus des ménages. Bien que valorisables, les déchets ménagers sont les plus difficiles à cause de leur caractère hétérogène et des difficultés de collecte des gisements exploitables. À cet effet, par exemples les papiers et cartons qui sont revalorisés en rouleau de papier hygiénique, sacs en papier etc., ne peuvent pas être utiles s'ils ne sont pas collectés séparément des autres constituants. De même, les matières plastiques produites par les ménages peinent à être valorisées sous forme énergétique car cette forme de revalorisation n'avait pas encore été envisageable en 2012 dans le cas de la ville de Yaoundé à cause de l'absence des débouchées.

Parlant de la valorisation des fermentescibles, ils permettent d'obtenir le compost. Dans le cas de Yaoundé, la surface agricole susceptible d'utiliser le compost issu des fabricants est insuffisante. En effet, il faut pouvoir vendre le compost car il ne suffit pas de pouvoir le faire techniquement pour qu'il soit faisable et rentable. « En 2022, on avait collecté environ 700 tonnes d'ordures ménagères par jour et chimiquement on peut tirer 150 à 200 tonnes de compost quotidiennement »²²¹. Ainsi, il faut pouvoir écouler ce tonnage pour rentabiliser l'unité de production. Dans le contexte de l'agriculture intensive, le compost ne remplace pas les engrais,

²¹⁹ A.CUY, Rapport sur les composants des types de déchets ménagers de la ville de Yaoundé 2015, p.2.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ Entretien avec Paul Mekongo, 45 ans, producteur d'engrais et de compost à Nkoabang, le 24 octobre 2022.

il n'est qu'un amendement organique et par conséquent il n'est pas le plus privilégié par les agriculteurs. L'initiative est certes louable mais il n'est pas aisé de voir un agriculteur qui peut utiliser 200 tonnes de compost par jour dans les environs de Yaoundé. Cependant, même s'il faut le déplacer à des kilomètres de Yaoundé ceci va se répercuter sur le prix de vente, qui ne permet plus d'affronter la concurrence des engrais qui est le plus prisées par les paysans en termes de rapport quantité/ rendement²²². Du moins, l'un des moyens pour renverser la tendance est de favoriser l'agriculture biologique contrairement dans la ville de Dschang donc le projet est une aubaine et est très répandu.

Pour le cas de la valorisation des métaux, ils servent à fabrications des matériaux de constructions, ustensiles de cuisines. C'est le cas par exemple de la fabrication artisanale des marmites à partir d'aluminium récupéré. Cette activité nourrit de nombreuses familles, et cet ustensile est apprécié de tous. Les commandes fusent de toutes parts. Ces ustensiles de cuisines sont visibles dans tous les marchés de la ville de Yaoundé. Nous avons porté nos investigations dans le marché Mokolo qui est l'un des plus vastes et plus populaire de la ville. Après de nombreux renseignements nous sommes allés au lieudit Mokolo Elobi rencontré Alfonse Mebenga, un fabricant de marmites ayant déjà fait plus de 15 ans dans le domaine. D'après lui, 'l'activité serait initiée par des maliens de la zone même comme de nos jours, l'on rencontre déjà plusieurs camerounais dans le circuit'²²³. Il nous informe que les ustensiles de cuisines sont fabriqués à base des matériaux recyclés tels que les fers usés, les vieilles tôles, les débris des matériaux électroménagers en aluminium et le charbon. Le kilo de fer lui revient à 500 FCFA et le sac de charbon lui revient à 5500 FCFA. Une fois le matériel au complet, il fait fondre les objets en aluminium dans un pot en terre, ensuite, il verse le liquide dans des moules de terre en formes de marmites superposés au sol afin d'obtenir plusieurs modèles de marmites. Enfin, la dernière étape consiste au limage et au lissage de la marmite qui se fait manuellement. Après fabrication, les marmites sont commercialisées au marché local et même dans les pays voisins. La photo 1 ci-dessous montre la version finale d'une marmite en aluminium.

²²² Entretien avec Paul Mekongo, 45 ans, producteur d'engrais et de compost à Nkoabang, le 24 octobre 2022.

²²³ Entretien avec Alfonse Mebenga, 40 ans, fabricant des marmites en aluminium au quartier Mokolo Elobi, le 27 décembre 2022.

Photo 7 : marmite en aluminium fabriquée à base des matériaux recyclés



Source : clichés B. C. OWONA, quartier Mokolo, le 27 décembre 2022.

Pour conclure, cette première partie nous a permis de mettre en évidence les progrès de la CUY durant la période de 2007 à 2011 et des ans 2012, 2017 et 2022 sur la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Cependant, malgré que nous soulignons les efforts de la CUY à travers les stratégies qu'elle a mis à l'œuvre, la gestion des ordures ménagères est confrontée à de nombreuses difficultés qui méritent d'être connues de tous.

II- LES PROBLÈMES RENCONTRES DANS LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ ENVIRONNEMENTALE À YAOUNDÉ

La ville de Yaoundé présente un dysfonctionnement au niveau du service de salubrité public. Ce dysfonctionnement est causé par la présence humaine ; qui, a provoqué un espace urbain quelque peu différent. De nos jours, l'environnement humain est caractérisé par une dispersion accentuée et désordonnée des tas d'immondices qui surgissent le long de l'agglomération²²⁴. L'histoire et la géographie l'expliquent aisément. Ceci dit, cette partie examine les problèmes rencontrés dans la lutte contre l'insalubrité à Yaoundé. En d'autres termes, nous analysons d'une part les problèmes managériaux et d'autre part les problèmes d'ordre techniques et financiers.

²²⁴ Entretien avec Marie Solange Mbang, 44 ans, Directeur de l'urbanisme, de l'architecture et du cadre de vie de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 20 décembre 2022.

A- Les problèmes managériaux

Lorsqu'une ville rencontre des difficultés au niveau de son assainissement, les causes peuvent être multiple. L'on relève le plus souvent un problème de management à la base de ces obstacles. Ainsi donc, une enquête approfondie d'un tel problème nécessite son identification afin de prendre des mesures pour les résoudre. Nous allons démontrer dans cette partie que les problèmes managériaux rencontrés par la CUY dans la lutte contre l'insalubrité sont entre autres les problèmes de coordination et de sensibilisation.

1- Les problèmes de coordination

Le manque d'accès à la salubrité peut s'avérer fatal comme l'a rappelé Mapouna Thérèse Nadine lorsqu'elle nous racontait l'anecdote d'une inondation due aux déchets accumulés dans les canaux de conduite d'eaux du Mfoundi²²⁵. L'opacité des ANG et l'exclusion des communes d'arrondissement dans la lutte contre l'insalubrité demeurent des difficultés majeures dans l'équation du succès. Car, les communes d'arrondissement ont des pouvoirs définis dans la réglementation en matière d'hygiène publique mais ne les exercent pas fréquemment. Sans la coordination des efforts au niveau des arrondissements, une gestion effective de l'assainissement est tout simplement impossible. De prime à bord, notre analyse montre que la non combinaison entre la pré-collecte des ordures par les ANG et l'évacuation de celles-ci par la société HYSACAM peut représenter une cause d'échec. En effet, l'entreprise désignée par la CUY ne respecte pas les horaires et le temps de passage pour transporter les ordures des dépôts intermédiaires vers la décharge contrôlée. En outre, les ANG ne disposent pas des terrains réservés par les municipalités pour le dépôt des déchets à cause de l'absence des bacs à ordures par la CUY. Le tableau 18 présente le nombre de bacs de collectes mentionnés dans le cahier de charges pour l'année 2022.

Tableau 18: bacs de collecte, 2022

Bacs de collectes	2022
Bacs de 1m ³	750
Bacs de 6m ³	315
Bacs de 16m ³	150
TOTAL	1215

Source : A.CUY, Rapport sur la répartition les bacs de collecte des ordures ménagères à Yaoundé, 2022.

²²⁵ Entretien avec Thérèse Nadine Mapouna, 33 ans, Sous-Directeur, Environnementaliste-Expert passation des marchés publics, le 10 décembre 2022.

Le tableau 18 présente le nombre de bacs inscrits dans le cahier de charge et qui devrait être présent dans les 7 communes d'arrondissement de la ville de Yaoundé. Il convient donc de relever sur le terrain le non-respect de la fourniture en bacs de collectes en 2022. Ce contexte s'inscrit dans la deuxième moitié de la période du contrat quinquennal de 2017 à 2022, la société HYSACAM n'équipait plus la ville en bac de collecte de 1m³, 6m³, 16m³. C'était dû à un problème de financement que la CUY devait verser à HYSACAM pour solder l'échéance du contrat. La CUY justifie l'absence des bacs à ordures par sa décision de réduire ou d'annuler le renouvellement des bacs à ordures dans les arrondissements aux profits de la multiplication des tours de ramassages par la société HYSACAM²²⁶. La conséquence d'une telle décision engendre la multiplication des décharges incontrôlées dans les rues de la ville de Yaoundé, comme présentée sur la photo 8 et 9 ci-dessous.

Photo 8: mini décharge incontrôlée sur le long de la route au quartier Nkoabang en 2022



Source : clichés B. C. Owona, quartier Nkoabang, le 24 octobre 2022.

²²⁶ Entretien avec Ayissi Mvondo, 45ans, Sous- Directeur du Développement Durable au sein de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 15 décembre 2022.

Photo 9: mini décharge incontrôlée sur le long d'une route au quartier Kondengui en 2022



Source : clichés B. C. Owona, quartier Kondengui, le 10 mars 2022.

La population qui avait été habituée à utiliser les bacs à ordures sur des espaces municipaux, se retrouvent dans l'obligation de déverser les déchets sur le sol. C'est par exemple le cas de Julienne MEWASSI²²⁷ qui nous a confiées qu'elle déverse ses déchets sur le trottoir de la montée Ekounou parce qu'à cet endroit, le service municipal de la CUY avait enlevé le bac à dépôt qui s'y trouvait même comme il était très endommagé. Les communes d'arrondissement quant à elles n'ont pas d'avis à donner sur la question car elles s'occupent uniquement de la pré-collecte et ne prennent pas part lors des négociations des clauses des contrats entre la CUY et son concessionnaire HYSACAM. Abah Ayissi dit en ces mots « c'est la CUY qui gère et élabore les contrats avec HYSACAM, bien que nous aimerions aussi donner nos points de vue. Nous ne faisons que pré-collecter les ordures et les acheminer vers un point précis, HYSACAM se charge dès lors de les collecter et de les transporter vers la décharge de Nkolfoulou »²²⁸.

Nous relevons aussi le problème d'organisation entre le MINH DU et la CUY. En effet, le rôle que jouent ces structures suscite le plus souvent des confusions. Le MINH DU se charge d'élaborer les stratégies de politiques de salubrité de la ville et les municipalités locales sont chargées de les appliquer et d'y veiller. Toutefois le ministère peut intervenir pour un rappel à

²²⁷ Entretien avec Julienne Mewassi, 50 ans, ménagère au quartier Ekounou, le 15 novembre 2022.

²²⁸ Entretien avec Christophe Ntsa, 35 ans, chef service d'hygiène et assainissement de la Mairie de Yaoundé 1^{er}, le 22 décembre 2022.

l'ordre mais ne peut et ne doit pas se substituer à la CUY, ni aux Communes d'Arrondissement²²⁹. La CUY quant à elle est la structure la plus concernée par les problèmes urbains tels que la gestion des ordures ménagères. Il y'a eu des cas où le MINH DU avait interpellé la CUY par rapport aux dépôts des déchets dans la ville notamment lors des cérémonies importantes. Le MINH DU procédait lui-même au nettoyage des zones ciblées sans consulter la CUY. Elle avait aussi eu à demander à la CUY de résoudre le problème de l'existence des décharges incontrôlées qui se trouvent à l'intérieure, aux alentours et aux sorties de la ville. Cette position dudit Ministère donnait lieu au conflit d'ingérence dans la gestion des tâches. Le MINH DU qui accuse la CUY de ne pas bien faire son travail et la CUY qui renvoi la faute à son prestataire HYSACAM et à la population. Or cette dernière n'est pas assez sensibilisée sur la gestion des déchets solides.

2- Le problème de sensibilisation

La communication permet de véhiculer un message afin d'atteindre les consciences. Dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité, la sensibilisation instaure la concertation et une gestion participative. La sensibilisation est faite de manière sporadique et disparate par les acteurs concernés.

- Des initiatives isolées de la CUY. En effet, elle a en son sein un service de relations publiques en charge de la communication. Ledit service produit de façon très irrégulière un document annuel portant sur les activités de la municipalité. Le document annuel portant sur les activités de la municipalité fait l'étalage des activités afin d'augmenter la visibilité de la structure et de son responsable²³⁰. À cet effet, son impact est très limité en ce qui concerne les outils de sensibilisations de la lutte contre l'insalubrité. Il est par la suite distribué dans quelques administrations locales. Ainsi, lors des rencontres nécessitant la présence de la population, les questions liées à la gestion des ordures ménagères sont timidement abordées.

D'après nos investigations, nous pouvons dire que les panneaux qui sont conçus pour informer le public sont rares et presque inexistantes. Dès lors, ces méthodes de sensibilisation ne sont ni perceptibles, ni visibles par les habitants de la ville. En plus dans le but d'assurer la sensibilisation de la population sur les notions d'hygiène publique, la CUY a deux services internes à savoir : le service des affaires sociales et générales et la cellule de développement urbain. Ils organisaient des séminaires de sensibilisation des populations dans les quartiers avec

²²⁹ Entretien avec Thérèse Nadine Mapouna, 33 ans, Sous-Directeur, Environnementaliste-Expert passation des marchés publics, le 10 décembre 2022.

²³⁰ Entretien avec Dominique Mbassi, 44 ans, chef service de la communication de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 8 janvier 2023.

l'appui des chefs traditionnels et les responsables des services d'hygiène des mairies d'arrondissement²³¹. A ces occasions ils distribuaient des matériels (machettes, râtaux, brouettes, pelles) aux comités d'hygiène constitués dans les divers quartiers. Malheureusement, cette initiative s'est arrêtée faute de moyens et de soutien de la hiérarchie. Depuis lors, ces services n'ont plus entrepris aucune action de sensibilisation des populations sur la gestion des ordures ménagères. Il faut noter que, pour le cas de la cellule de développement urbain, elle n'avait pas entamé un dialogue social de leur propre initiative mais plutôt à cause du projet C2D²³² qui avait intégré une stratégie de communication avec la population pour la bonne marche de ses activités. Cependant, cette initiative de communication avec les citoyens s'était estompée avec la fin de la mise en place du projet C2D. Toutefois, nous pouvons dire que les actions de sensibilisation menées par la CUY sont discontinues comme celles entreprises par les mairies d'arrondissement.

- Les initiatives limitées des Communes d'Arrondissement. Ils avaient élaboré deux types de communication à savoir : la communication destinée à l'information des magistrats municipaux et la communication destinée à l'information du citoyen sur les conventions de nouvelles lois régies par le pouvoir central²³³. Effectivement, les Communes étaient appelées à s'arrimer aux orientations des pouvoirs centraux. Chaque Commune à une unité de communication qui concourt plus à préserver l'image du magistrat municipal, qui est avant tout un homme politique. C'est pourquoi, leurs cellules de communication ne mettent pas l'accent sur la sensibilisation de l'hygiène publique. D'autant plus que leurs services techniques et d'hygiène qui sont chargés d'informer les habitants sont peu présents sur le terrain²³⁴.

- Le défaut de communication sur les actions de pré-collectes des ordures ménagères entreprises par les ANG. En réalité, les tâches qu'effectuent les ANG dans la pré-collecte des résidus nécessitent l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation de la population sur l'importance et les résultats attendus. Seulement, cette communication ne se faisait pas de façon permanente, car, elle était plutôt orientée vers la recherche de clients,

²³¹ Entretien avec Dominique Mbassi, 44 ans, chef service de la communication de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 8 janvier 2023.

²³² Le projet C2D est un contrat de désendettement et de développement institué par la France. Il a été mis sur pied en vue d'annuler et de faire la reconversion de la dette extérieure. Ainsi, pour accompagner le gouvernement camerounais dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement urbain, la France avait encouragée la Communauté Urbaine de Yaoundé à signer le 06 mars 2006, avec l'appui de l'État du Cameroun un contrat de ville.

²³³ Entretien avec Charles Onana, 50 ans, chef service de la coopération décentralisée de la Mairie de Yaoundé, le 16 janvier 2023.

²³⁴ *Idem*.

l'augmentation de sa popularité afin de pérenniser leurs services²³⁵. Les structures de pré-collectes telles que : Tam-tam mobile, ERA-Cameroun, CIPRE avaient un journal à parution trimestrielle pour sensibiliser le public. En dépit de tous ces efforts, le magazine n'avait pas bénéficié d'une large diffusion et par conséquent, il n'était pas à la portée de tous, les municipalités ignoraient l'utilité de ce document. Pareillement, les messages des ANG ne s'adressaient presque pas aux institutions locales. En d'autres termes, les associations locales ne possédaient pas de plan de communication et leurs campagnes d'information et de sensibilisation ne peuvent pas être évaluées.

- La non réglementation de l'apport des Églises et des écoles d'enseignement dans le processus de sensibilisation. Les Églises sont des lieux de communion et de rassemblement. Elles ont la capacité de regrouper une cinquantaine de personnes voire plus. Elles sont des lieux favorables à la communication de l'information et à la sensibilisation. Pourtant, parmi les missions des confessions religieuses, le programme de sensibilisation des habitants de la ville de Yaoundé n'y est pas mentionné²³⁶. Mais, pendant les liturgies, ces dernières sensibilisent les fidèles lorsque surviennent les épidémies ou les maladies graves en rapport avec l'hygiène. Du moins, ces campagnes sont certes rares mais elles sont amplifiées dans les écoles d'enseignement à travers quelques programmes académiques. Les enseignants sont invités à renchérir sur les règles élémentaires d'hygiène dans les domiciles²³⁷. Cependant, le fait que les Églises et les écoles entreprennent des actions de sensibilisation, leurs actions ne sont pas appuyées par la CUY et elles ne possèdent pas les moyens financiers pour accompagner ses actes. Dès lors, tout reste verbal et non réglementaire d'évaluation. Après avoir examiné les problèmes managériaux de la gestion des ordures ménagères, nous allons nous tourner vers les problèmes techniques et financiers liés à la collecte, traitement et à la valorisation des ordures ménagères à Yaoundé.

B- LES PROBLÈMES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les textes réglementaires relevant de la propreté, de l'hygiène, de la salubrité publique établie certaines dispositions pour la lutte contre l'insalubrité environnementale. Mais, ils ne sont pas respectés. Le manque de suivi a rendu ces textes peu efficaces dans leur application. Ceci dit, la CUY dans sa mission de nettoyage, de collecte et de traitement des ordures ménagères fait face à plusieurs problèmes techniques et financiers complexe qui impactent la

²³⁵ Entretien avec Simon-Pierre Etoga, 40 ans, responsable de la communication de l'association Tam-Tam mobile à Biyem-Assi, le 20 mars 2023.

²³⁶ Entretien avec Joseph Bikoula, curé de la paroisse notre Dame du Mont-Carmel de Kondengui, le 30 mai 2023.

²³⁷ Entretien avec Larissa Lontsi, 36 ans, professeur de lycée de Biyem-Assi, le 24 novembre 2023

capacité de la CUY à gérer ses déchets. Cette partie repose principalement d'une part sur les problèmes techniques et d'autre part sur les problèmes financiers qui entravent la gestion des ordures ménagères à Yaoundé.

1- Les problèmes techniques rencontrés dans la lutte contre l'insalubrité environnementale dans la ville de Yaoundé

Le premier facteur qui occasionne la difficulté de gestion des ordures ménagères est le manque de programmation, de la réalisation de nouvelles voiries de transport. Donc, la collecte des ordures dans la ville de Yaoundé est confrontée à un certain nombre de problèmes de circulation²³⁸. C'est pourquoi, l'insuffisance des voiries s'observe dans les quartiers de forme assez variée. Elle est occasionnée par une agglutination anarchique où sont construites les maisons qui ne répondent pas à la norme standard. Dès lors, les routes se forment en un réseau tortueux et compliqué de ruelles boueuses en saisons des pluies et poussiéreuses en saison sèche. Nous observons dans ces quartiers la présence des voiries qui, pour la plupart sont très mal entretenues²³⁹. De ce fait, les véhicules de collecte des ordures ménagères ne peuvent pas y circuler. De même, les maisons sont entreposées les unes sur les autres, ce qui ne facilite pas la visite des éboueurs dans les rues. Cependant, les habitants déversent les ordures dans les rigoles, les rues et derrière les maisons afin de les incinérer. Ces milieux sont très pollués et abritent des moustiques, rats et cafards. En outre, la collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé fait face à un défaut de construction des voiries de contournement indispensable pour l'aménagement minimale de la voirie urbaine de Yaoundé. Les voies de circulation de la ville sont congestionnées et très réduites, ce qui rend difficile les déplacements des véhicules de collectes des ordures ménagères. L'une des raisons pour lesquelles les voies de circulation sont congestionnées est que la plupart des chaussées et les trottoirs sont dégradés à cause de la présence des ordures ménagères qui s'y trouvent. Les piétons et les voitures se disputent les voies de passage sur la chaussée et cela est très dangereux. Car la plupart des bacs à ordures sont déposées sur des espaces réservés aux piétons. Les photos 3 et 4 illustrent clairement cette situation.

²³⁸ A.CUY, Rapport plan directeur, 2020, p.31.

²³⁹ *Ibid.*

Photo 10: les ordures ménagères sur une voie étroite et réduite au quartier Biteng-Marie Madeleine



Source : clichés B. C. Owona, quartier Biteng, le 10 mars 2022.

Photo 11 : les ordures ménagères sur le trottoir au quartier Essomba



Source : clichés B. C. Owona, quartier Essomba, 09 mars 2022.

Les photos 10 et 11 nous montrent la situation alarmante des voies obstruées par les ordures ménagères. En effet, ce désordre est occasionné par les difficultés liées aux dépôts de transit ou les centres de transfert dans la ville de Yaoundé. Ne disposant pas de lieux formels où déverser les ordures, les pré-collecteurs, les habitants déversent les ordures sur des espaces

interdits. Même quand ces centres de transfert existent, les services municipaux laissent ces terrains à ciel ouvert, sans gardiennage. Pareillement, les problèmes de ces dépôts sont multiples du fait que les CTD ont des difficultés à avoir des centres personnels qui appartiennent aux municipalités. Et la plupart de ces dépôts sont situés sur des longues distances²⁴⁰.

Le deuxième facteur que nous avons observé est celui du personnel peu qualifié. Assurément du fait que la Commune est gérée par les autochtones d'une localité, elle n'exige pas de niveau scolaire ou des compétences élevées, bien que l'État influence leurs choix de décision. C'est l'un des facteurs expliquant le manque de personnel qualifié au sein des municipalités²⁴¹. En effet, selon la législation de 2019, un autochtone doit résider dans la localité de ladite Commune. C'est dans ce sens que la notion de l'autochtonie influence drastiquement les recrutements du personnel communaux. Ainsi donc, la CUY est une collectivité décentralisée depuis 2019, mais nous avons relevé qu'il existe toujours une forte présence de l'État au sein de la structure. La question de l'autonomie de la CUY est à interroger car ce type de recrutement n'est pas harmonisé et il est une violation au principe de la décentralisation territoriale. Car, il affaiblit les pouvoirs de l'exécutif municipal. L'on relève aussi une absence de formalisme dans le recrutement du personnel des services de l'environnement, de l'hygiène et de la salubrité de la CUY. Il s'en suit des conséquences sur l'institution communale telles que le problème de qualification professionnelle qu'engendre le manque d'efficacité et d'efficience dans le travail. Cependant, d'autres personnels qualifiés s'investissent dans le travail tandis que d'autres ne peuvent pas exécuter leurs tâches. De ce fait, les responsabilités sont plus lourdes pour ceux qui sont soucieux de l'intérêt général²⁴². En outre, au cours de notre descente sur le terrain, après analyse, nous avons relevé un manque d'adéquation entre les compétences et les tâches assignées. Bien que le recrutement du personnel de la CUY n'obéisse pas toujours à certaines convenances, le service de l'environnement, de l'hygiène et de la salubrité à un personnel formé pour les fonctions occupées. Néanmoins, la plupart du personnel dudit service a été recruté par cooptation pour satisfaire un besoin politique ou social. Et certains ne s'adonnent pas aux formations continues afin de développer davantage leurs capacités²⁴³.

²⁴⁰ Entretien avec Idris Kamga, 30 ans, éboueur de l'association Tam-Tam mobile à Biyem-Assi, le 29 juin 2023.

²⁴¹ Entretien avec Géraud Mvove, 35ans, Administrateur Civil et Directeur des Ressources Humaines de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 08 décembre 2022.

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ Entretien avec Ayissi Mvondo, 45ans, Sous- Directeur du Développement Durable au sein de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 15 décembre 2022.

Le troisième facteur est celui de l'absence d'encadrement de la pré-collecte. En dépit de tous les efforts des pré-collecteurs, leurs œuvres restent de faible portée dans la mesure où les groupes sont très peu nombreux et les moyens techniques dont ils disposent reposent seulement sur la participation directe des ménages bénéficiaires de leur service et des subventions des organismes internationaux. Il est clair qu'à eux seules, les ANG ne peuvent pas résoudre les problèmes liés à la propreté urbaine à l'échelle d'une ville. Par ailleurs, d'après la commission de suivi et de recette technique, la CUY laisse la responsabilité d'encadrement des travaux de ces organisations de proximité aux Communes d'Arrondissement sans aucun moyen de suivi. Aussi, la collaboration entre les ANG et la société d'HYSACAM n'est pas encadrée. L'on relève les cas de conflits entre les éboueurs d'HYSACAM et les ANG. Les ANG sont payées dans les quartiers, celles-ci déversent les déchets collectés dans les bacs de la société HYSACAM. Or, la société HYSACAM ne souhaite pas gérer les volumes supplémentaires des déchets sans compensation financière²⁴⁴.

2- Les problèmes financiers rencontrés dans la lutte contre l'insalubrité environnementale dans la ville de Yaoundé

La problématique du financement dans la gestion des ordures ménagères de la ville de Yaoundé occupe une place importante. Cependant, elle représente un défi majeur. Car, la CUY éprouve des difficultés à allouer les ressources financières nécessaires pour mettre en place une gestion efficace des ordures dans sa ville. Malgré le transfert de certaines compétences de l'État central vers les CTD dans le cadre de la décentralisation, les moyens financiers disponibles ne sont pas toujours suffisants pour faire face aux besoins croissants en matière de lutte contre les ordures ménagères. Le budget alloué à cette lutte est utilisé par la CUY pour payer les services de son prestataire en charge du nettoyage de la ville.

Nous observons le laxisme de l'État dans le processus du paiement des services d'hygiène. En effet, la législation camerounaise donne le droit à l'État et aux municipalités de gérer les ordures ménagères. Les municipalités quant à elles peuvent décider à travers les appels d'offre de confier la propreté de ses localités à un prestataire d'hygiène de leur choix. Pour le cas de la CUY comme pour beaucoup d'autres municipalités, elle avait confié cette tâche à la société HYSACAM. La première signature du contrat quinquennale entre la CUY et cette dernière avait été une bonne alternative. En 2017, l'État avait annoncé l'ouverture du marché de la concurrence mais jusque-là HYSACAM était toujours la seule entreprise active dans la

²⁴⁴ A. HYSACAM, Rapport d'audit urbain de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé, 2020, p.3.

ville de Yaoundé. Malgré l'annonce de la présence d'un potentiel concurrent, la ville était toujours parsemée des montagnes d'ordures qui l'entouraient. Dans la même année, l'État avait versé à la société HYSACAM 45% de sa facture. Vers le début de l'année 2018, le prestataire parapublic n'assurait que le service minimum en raison du problème d'insolvabilité financière. Par conséquent, la société avait clôturé l'exercice 2018 avec une dette de 14 milliards de FCFA²⁴⁵.

À partir de 2019, les paiements annoncés se faisaient au compte-goutte, ce qui ne permettait pas à la société de s'investir davantage. Pendant cette période, la société traversait une situation de troubles structurels et techniques due au blocage de son matériel au port autonome de Douala et de ses pièces de rechange dans la soute des bateaux. Cela avait aussi des répercussions sur son parc automobile qui était insuffisant. À cet effet, le laxisme dans les paiements des factures de la société HYSACAM avait davantage favorisé un délaissement de celle-ci dans sa mission de gérer les ordures ménagères²⁴⁶. La CUY ouvre officiellement à la concurrence le marché du ramassage des ordures ménagères dans la capitale camerounaise. Elle avait signé un contrat avec un groupement dénommé Urbandna / Ambiafrica/Lipor. Leur tâche consistait à ramasser les ordures dans les communes de Yaoundé III, VI et VII. Même avec la présence de ce premier concurrent, la ville était toujours sale. Le 2 décembre 2020, la société HYSACAM réclame à l'État camerounais la somme de plus de 20 milliards de FCFA pour solder les arriérés de salaires. En effet, les syndicalistes de la société avaient annoncé une grève générale au mois de décembre de la même année si les salaires des mois d'octobre et de novembre n'étaient pas payés²⁴⁷. En octobre 2021, la ville respirait de nouveau l'air polluée due aux montagnes de déchets qui envahissaient les rues. Cette crise alarmante était causée par la grève des employés de trois mois. Cette grève avait surgi lorsque l'État camerounais accueillait la CAN Total Energie. L'entreprise quant à elle réclamait au moins à l'État et la CUY la somme de 10 milliards de FCFA. Néanmoins, en 2021, la société HYSACAM s'est dotée d'un matériel roulant de plus de 100 camions destinés à la collecte des déchets ménagers. Cette dotation est présentée sur le tableau 19 suivant.

²⁴⁵ A.CUY, Rapport financier de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé, 2020 p.10.

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ *Ibid.*, p.11.

Tableau 19: Véhicules de collecte des ordures ménagères, 2021

Véhicules de collectes des ordures ménagères	2021
Bennes à compaction	58
Bennes types ampli roll	8
Bennes types portes coffre	22
Bennes types VDP	20
Bennes type grue	7
Bennes types balayeuse	5
TOTAL	120

Source : A.CUY, Rapport sur la répartition des parcs automobiles de collecte et de transports des déchets solides en 2021.

Le tableau 19 ci-dessus nous présente les véhicules de collecte des ordures ménagères utilisés par la société HYSACAM dans la ville de Yaoundé. Ces véhicules sont diversifiés et relativement récentes. Elles ont été indispensables lors de la Can Total Energie en 2021 au Cameroun. Cependant, la CUY rencontrait les mêmes difficultés financières dans la gestion des ordures ménagères. Même avec l'annonce de l'arrivée d'un nouveau concurrent qui devra être opérationnelle en 2023, cette situation n'avait fait qu'empirer au jour le jour. L'on constatait de plus en plus l'absence des tours de quartiers qu'effectuaient les véhicules de collecte de la société HYSACAM dans la ville de Yaoundé.

De même, l'État centralisait la collecte des taxes des salariés et des entreprises. Ils les redistribuaient aux municipalités. À cet effet, la taxe de développement local pose un problème fondamental lié à l'insuffisance de son assiette fiscale. Cette taxe finance moins d'un dixième de l'activité de collecte et de traitement des ordures ménagères. Bien que le MINEPNDED ait mis en place une politique de lutte basée sur le développement durable, la mise en œuvre d'une telle politique se heurte aux problèmes de financement. C'est pourquoi, la solution d'une indexation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les factures d'électricité s'avère peu pertinente. Non seulement elle entraîne un sentiment d'augmentation des coûts de l'énergie qui génère une inflation sur les produits de première nécessité et en plus elle ne règle non plus l'élargissement de l'assiette fiscale²⁴⁸.

²⁴⁸ A.CUY, Rapport financier de, 2020, p.11.

La cellule de développement urbain qui est l'unité chargée de communiquer avec les populations de la ville, dispose d'une base de données où sont classées toutes les associations de la ville et d'un blog qui sert d'interface pour communiquer à distance avec les usagers à partir de l'internet. Malheureusement, cet outil n'est pas fonctionnel car la CUY ne finance presque pas son site web. La CUY finance la création des slogans invitant les habitants à observer les règles élémentaires d'hygiène. Ces messages sont diffusés à travers des banderoles affichées aux points stratégiques de la ville. Mais, elle ne dispose pas assez de fond pour sponsoriser des spots télévisés ou radiodiffusés dans sa démarche de sensibilisation. Toutefois, il ne s'agit pas d'une action permanente et continue. En d'autres termes, les moyens alloués à la communication par la CUY sont insuffisants ou inexistants. À cela s'ajoute le manque d'achat de véhicules pour les descentes sur le terrain²⁴⁹.

Arrivé à la fin de ce chapitre, dont l'objet était de présenter l'action communautaire de la CUY contre l'insalubrité environnementale. Nous avons recensé les œuvres réalisées par la CUY de 2012 à 2022. Notamment en ce qui concerne les avancées de la collecte des ordures ménagères et des procédés de traitements. Il nous a aussi été donné de relever les difficultés que rencontre la politique de gestion de la salubrité de Yaoundé, qui sont d'ordre techniques, matériels et financiers. Il en ressort que, l'action communautaire doit être renforcée afin de garantir la durabilité des initiatives.

²⁴⁹ Entretien avec Marie Solange Mbang, 44 ans, Directeur de l'urbanisme, de l'architecture et du cadre de vie de la Communauté Urbaine de Yaoundé, le 20 décembre 2022.

CONCLUSION

Notre travail intitulé : « la Communauté urbaine de Yaoundé et la problématique de l'insalubrité (1987-2022) : essai d'analyse historique », visait à évaluer le rôle de la CUY dans la lutte contre l'insalubrité environnementale. Pour ce faire, nous pouvons dire par rapport à la problématique de ce thème que la CUY et les communes d'arrondissement, les ministères concernés, les acteurs non gouvernementaux et la population n'œuvrent pas en synergie dans leurs actions. De même, le cadre légal de la lutte contre les ordures ménagères est obsolète, car plus il y a augmentation des déchets et plus les mesures de traitement sont très faibles. De plus, il n'y a pas des mesures fiscales incitatives permettant le tri efficace des déchets, leur valorisation est par conséquent leur meilleur recyclage. De nos jours, la situation se dégrade davantage notamment avec l'absence des bacs à ordures, la prolifération des décharges sauvages sur les espaces publics. À cela s'ajoute les plaintes et les aérées que réclame la société HYSACAM à la CUY, parce que, les moyens matériels et financiers alloués paraissent insuffisants.

Nous avons situé les résultats de cette thématique sur quatre volets. Tout d'abord sur le volet institutionnel : nous avons relevé une attitude caporale des institutions en charge de la gestion des ordures ménagère qui peinent à produire des changements depuis plusieurs années jusqu'à nos jours. Cette situation les empêche de mettre sur pied une bonne stratégie définitive sur le moyen et le long terme. La CUY quant à elle n'arrive pas à gérer le budget qui lui est alloué car, les entreprises privées avec qui elle travaille pour solutionner définitivement le problème d'insalubrité dans la ville de Yaoundé ne capitalisent pas assez leurs acquis. Toutefois, après avoir épilogué sur les retombés du volet institutionnel, nous pouvons dire que sur le volet technique, la gestion des ordures ménagères va au-delà d'un simple stockage des déchets. Elles subissent un processus de traitement, bien que nous ayons relevé le manque des infrastructures et des mécanismes de traitements des ordures ménagères, à cause du manque des infrastructures et des mécanismes de traitements des déchets. L'accent sur la valorisation n'est pas implémenté sur le long terme. Cette situation est causée par le fait que la CUY ne dispose pas suffisamment des fonds pour le traitement des ordures ménagères. Par la suite, les résultats sur le volet financier stipulent que l'État finance à 80% la gestion des déchets. Il fait une répartition inégale de ladite subvention entre la CUY et les communes d'arrondissement. Ainsi, il n'y a pas de pérennité dans le système de subvention pour la ville de Yaoundé par l'État et les collectivités locales. Les Collectivités locales bénéficient de la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM). Par conséquent, les collectivités locales ne disposent pas de capacité

d'autofinancement et de moyens suffisants à tous les niveaux techniques et financiers. Pour ce qui est des perspectives, nous les avons regroupées en deux catégories ; les perspectives de fond et les perspectives épistémologiques. À cet effet, nous présentons quelques solutions en vue de résoudre le problème de l'insalubrité environnementale dans la ville de Yaoundé.

La toute première est de désengorger la population de Yaoundé vers les villes secondaires. En effet, la capitale devient progressivement une mégalopole d'où l'urgence de remédier à l'augmentation de la production des déchets ménagers. Afin de la désengorger de sa population, il est utile de réintégrer fonctionnellement aux villes secondaires ce que la capitale a détourné à son profit à travers le partage équilibré des ressources fiscales et de l'exécution budgétaire. En d'autres termes dans les villes secondaires, il faut créer progressivement les emplois productifs destinés aux ruraux migrants et un cadre de vie économique et culturel qui les incitent à une installation définitive. Par la suite, renforcer toutes les fonctions économiques urbaines de fabrication et de services prioritairement destinées à fournir des biens et des services à leur environnement rural. Cette solution pourrait être efficace pour réduire la production des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé. Parce que, sa population va se réduire considérablement au profit des villes secondaires.

La deuxième solution est de revoir la réglementation qui date de 1974. Dans son article 71, les municipalités détiennent les compétences en matière de collecte, de transport et de traitement des ordures ménagères. Vraisemblablement, la CUY a du mal à se conformer à ces prescriptions, d'où la nécessité de reformer le cadre juridique, fiscal et financier pour une meilleure mise en œuvre des plans d'actions contre l'insalubrité.

- Dans le nouveau cadre juridique, il faut intégrer les réglementations des lois spécifiques sur la gestion des ordures ménagères, consolider les mécanismes de contrôle et de sanction, établir les normes pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets, créer des agences de régulation pour surveiller la mise en œuvre et enfin intégrer les principes de développement durable et de protection de l'environnement.

- Dans le nouveau cadre financier, il faut allouer les fonds spécifiques pour la gestion des déchets dans les budgets nationaux, établir des mécanismes de financement innovants, encourager les investissements privés dans la gestion des déchets, créer des fonds de soutien pour les initiatives locales, renforcer la coopération régionale et internationale pour accéder à des fonds et à des expertises.

- Dans le nouveau cadre fiscal, il faut instaurer la notion des taxes environnementales sur les produits générant des déchets, établir des incitations fiscales pour les entreprises qui adoptent des pratiques de gestion des déchets durables, réduire les taxes sur les équipements et les services de gestion des déchets, créer des crédits d'impôt pour les investissements dans la gestion des déchets, élaborer des politiques de tarification pour les services de gestion des déchets.

La troisième solution est de promouvoir la synergie entre tous les acteurs chargés de l'hygiène et de la salubrité. Pour cela, la tutelle doit élaborer des ateliers de formation pour les professionnels et les bénévoles de tour à tour dans les municipalités locales, les associations non gouvernementales, les entreprises privées et les ministères concernés. Il faut renforcer l'appui technique, en développant des technologies et des innovations pour la gestion des déchets. Veiller au respect des partenariats public-privé pour la gestion des ordures ménagères en collaborant avec ces entreprises pour promouvoir les pratiques de tri et de recyclage. Toutes ces mesures vont permettre de renforcer la participation des acteurs locaux, de créer des emplois car, l'industrie du recyclage et de la valorisation des déchets peuvent stimuler l'économie locale.

La quatrième solution est de sensibiliser, d'informer et d'éduquer la population sur la nécessité de trier, de recycler et de valoriser les déchets ménagers. Cette mesure vise la réduction des déchets envoyés en décharge et la réduction des gaz à effet de serre et les impacts environnementaux. Il faut insister sur l'éducation environnementale dans les programmes scolaires, en encourageant davantage les concours et les défis pour encourager la participation citoyenne. Mettre sur pieds la campagne de communication, en intégrant les médias, les réseaux sociaux et les événements publics pour sensibiliser la population.

L'insalubrité renvoi à l'étude des connaissances et des savoirs relatifs à cette problématique. Cette étude nous permet de comprendre que combattre ce phénomène nécessite une approche pluridisciplinaire, intégrant des connaissances scientifiques, sociales et locales pour comprendre les complexités de cette problématique. Cependant, à partir des résultats de cette étude, plusieurs pistes de recherche pourraient être explorées à l'avenir en vue d'approfondir tous les aspects de cette problématique.

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE ***** UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I ***** FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ***** DEPARTEMENT D'HISTOIRE *****		REPUBLIC OF CAMEROON PEACE-WORK-FATHERLAND ***** THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I ***** FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIAL SCIENCES ***** DEPARTMENT OF HISTORY *****
---	---	--

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, chef de Département d'Histoire à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **OWONA MVONDO Bernadette Christelle**, matricule **17L524**, est inscrite depuis novembre 2021 en Master 2 dans ledit Département, option Histoire Economique et Sociale. Elle mène, sous la direction du **Dr OBE EFOUA Huguette Sandrine** (Chargée de Cours), une recherche universitaire sur le thème : « **La Mairie de ville et la problématique de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé (1974-2022) : Approche historique** ».

Nous la recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le **12 7 OCT 2022**.....



Le chef de Département

Bokagne Betobo Edouard

Bokagne Betobo Edouard

Maître de Conférences

Source : département d'histoire

Annexe 2 : Autorisation de recherche Mairie de la Ville

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie DÉPARTEMENT DE MFOUNDI COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DU CADRE DE VIE N° <u>1336</u> /L/CUY/SG/DUACV/nom.-		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland MFOUNDI DIVISION YAOUNDE CITY COUNCIL GENERAL SECRETARIAT DEPARTMENT OF URBAN PLANNING, ARCHITECTURE AND LIVING ENVIRONMENT Yaoundé, le 12 DEC 2022
--	---	--

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDÉ
À
Mademoiselle OWONA MVONDO Bernadette
Christelle
S/C
Monsieur le Chef de Département d'Histoire
à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
de l'Université de Yaoundé I

Tél. : (+237) 698.96.78.06
- YAOUNDÉ -

Réf : V/L du 07/10/2022.-

Objet : Demande de collecte de données
à la Mairie de la Ville de Yaoundé.

Monsieur le Chef de Département,

Faisant suite à la correspondance dont la référence et l'objet sont repris en marge, et après analyse du thème de Master II de votre étudiante à savoir : « **La Mairie de la Ville et la problématique de l'insalubrité dans la Ville de Yaoundé (1974-2022) Approche historique** »,

J'ai l'honneur de vous notifier mon accord de principe pour la collecte des données au profit de l'Etudiante **OWONA MVONDO Bernadette Christelle** et de mener ses recherches en vue de démontrer l'implication de ma Municipalité dans la lutte contre l'insalubrité à Yaoundé. Je l'invite par conséquent à prendre attache avec la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et du Cadre de Vie de ma Municipalité pour son accompagnement.

Veuillez agréer, **Monsieur le Chef de Département**, l'expression de ma parfaite considération. /-



POUR LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE ET PAR DELEGATION
LE MAIR ADJOINT DE LA VILLE DE YAOUNDE ET PAR DELEGATION
LE SECRÉTAIRE GENERAL
LE SECRÉTAIRE GENERAL
Administrateur Civil Principal

Source : CUY

Annexe 3 : Demande d'autorisation de recherche au MINHDU

Yaoundé le 23 novembre 2022.

JWONA HONDO

Bernadette Christelle

b 98-96-78-06

KODENGUI - YAOUNDE

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU
DÉVELOPPEMENT URBAIN

Secrétariat Général

Sous Direction de l'Accueil de Courrier et de Liaison

Service de l'Accueil et de l'Orientation

Arrivée le 23.11.22 S/N° 115

À

Madame le Ministre de l'Habitat
et du Développement Urbain.Objet : Demande de collecte de données.

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre autorité pour
objet repris en marge.

En effet, je suis étudiante en Histoire, à l'université de
Yaoundé 1 et dans le cadre de la préparation de mon Mémoire
Master qui porte sur « la Naissance de la ville et la Problématique
de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé (1974-2022) :
Proche Historique », j'aimerais connaître le rôle que joue votre
ministère dans la lutte contre l'insalubrité dans la ville de
Yaoundé. Et avoir également des informations sur :

- 1) Les populations autochtones de la ville de Yaoundé :
- Les Ewondo
 - Les Bene
 - Les Etoudi
 - Les Tsinga
 - Les Emombo
 - Les autres Bété

Annexe 4 : d'autorisation de recherche au MINH DU

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie ----- MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DIVISION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION ----- CELLULE DES DONNEES URBAINES ET D'HABITAT N° <u>36886</u> / L/MINH DU/SG/DEPC/CDUH/CEA2/C4	REPUBLIC OF CAMEROON Peace - work - fatherland ----- MINISTRY OF HOUSING AND URBAN DEVELOPMENT ----- SECRETARIAT GENERAL ----- Yaoundé, le <u>15 DEC 2022</u>
---	--

Ref : V/L sans numéro du 22/08/2022

MADAME LE MINISTRE
A

MADAME *OWONA MVONDO Bernadette*
Christelle
Tel : 698 967 806
-Yaoundé-

Objet : Votre demande de collecte de données.

Madame,

En accusant réception de votre correspondance ci-dessus référencée et relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous rapprocher de mes services techniques compétents (Sous-Direction de l'Assainissement et du Drainage), sis à l'immeuble ministériel N°1 (3^{ème} étage, porte 02B02), pour la collecte des informations disponibles.

Veuillez agréer, **Madame**, l'expression de ma considération distinguée.

LE MINISTRE



Courtes nte Netcha Célestine

Source : MINH DU

Annexe 5 : Demande de collecte de données à HYSACAM

D'WONA MYONDO
BERNHADETTE CHRISTELLE
698-96-78-06
653-24-30-99
KODENGUI - YAOUNDE

Yaoundé le 09 janvier 2022



10/01/2023

À

Monsieur le Directeur Général de la
Société d'Hygiène et de Salubrité
du Cameroun (HYSACAM).

Objet: Demande de collecte de données.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre autorité pour
l'objet repris en marge.

En effet, je suis étudiante en Histoire, à l'Université de
Yaoundé 1 et dans le cadre de la préparation du mémoire de
master qui porte sur « La Mairie de la ville et la problématique
de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé (1974-2022): approche
historique », j'aimerais connaître l'apport de votre société dans
la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Yaoundé.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer
Monsieur le Directeur, l'expression de mon plus grand res-
pect.

Je Sointe

Attestation de Recherche Académique.

Autorisation de collecte de données de la Mairie de la vil-
le de Yaoundé.

Annexe 5 : Guide d'entretien société HYSACAM

- 1- Quel est le rôle de la société HYSACAM dans la lutte contre l'insalubrité au Cameroun ?
- 2- Pouvez-vous nous délimiter l'espace géographique géré par la société HYSACAM ? Cet espace a-t-il évolué de nos jours ?
- 3- Quelle est la quantité d'ordures ménagères produites dans la ville de Yaoundé de 1974 à 2022 ?
- 4- Existe-t-il une stratégie de ramassage d'ordures ménagères que vous respectiez ? Comment se déroule ce ramassage sur le terrain ?
- 5- Que pouvez-vous nous dire du comportement des Habitants qui produisent ces ordures ? Est-ce que les habitants respectent les consignes que vous leur donnez pour un ramassage d'ordures facile dans les quartiers ?
- 6- La société HYSACAM dispose-t-elle suffisamment du matériel (engins roulants, bacs à ordures et autres.) ?
- 7- Chaque quartier de la ville de Yaoundé bénéficient-ils de combien de bacs à ordures ?
- 8- La société HYSACAM dans la ville de Yaoundé dispose de combien d'employés ?
- 9- Pouvez-vous nous présenter l'évolution de l'effectif des employés de 1974 à 2022 ?
- 10- Quels sont vos partenaires dans le cadre de ce service public que vous assurez ?
- 11- Que vous apporte chacun de ces partenaires dans l'atteinte de vos objectifs ?
- 12- Comment comprendre les grèves à répétition des employés la société HYSACAM ? Que proposez-vous pour ne plus entrer en grève ?

Annexe 6 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA MAIRIE DE VILLE DE YAOUNDE

1-Qu'entendez-vous par insalubrité ?

2-D'après vous, pourquoi retrouve t- on autant de poubelles dans les rues et les quartiers de Yaoundé ?

3-Quels sont les institutions chargées de la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Yaoundé ?

4-Quel rôle joue chacune d'elle ?

5-La Mairie de ville à remplacer la Communauté Urbaine de Yaoundé. Peut-on savoir si les méthodes de lutte contre l'insalubrité sont les mêmes ? Sinon, qu'est ce qui a changé ?

6-Quels sont les actions de la Mairie de Ville dans la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Yaoundé ?

7-Avez-vous l'impression que ces actions sont suffisantes ou meilleures ? Si oui, pourquoi retrouve-t-on toujours les tas d'ordures ménagères qui pavoisent les routes et les carrefours de nos quartiers ?

8-Est –ce que les autres institutions pour cette lutte contre l'insalubrité jouent pleinement leur rôle ? Si oui, pourquoi les exécutifs communaux semblent accuser la Mairie de Ville de responsable de cette insalubrité ?

9-Pourquoi ces grèves répétées de votre partenaire HYSACAM chargé du ramassage ?

10-Pourquoi la société HYSACAM a le monopole du ramassage d'ordures ?

11-Quelle institution est chargée de payer les services d'HYSACAM ?

12-Pensez- vous que la société HYSACAM détient tous les moyens nécessaires pour ramasser à temps ces ordures ménagères ?

13-Les habitants de Yaoundé qui produisent ces ordures ménagères sont- ils vraiment impliqués dans cette lutte contre l'insalubrité ? Si oui, à quel niveau ? Si non, que faites-vous pour les impliquez ?

14-D'après vous le surcroit de la population de Yaoundé peut- il justifier ce phénomène de ville sale ? Expliquez- vous ?

15-A l'ère de la décentralisation, ne pensez- vous pas que l'efficacité de cette lutte contre l'insalubrité passera par chaque Commune ?

Annexe 7 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LE MINH DU

- 1-Le MINH DU a-t-il un rôle à jouer dans la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Yaoundé ? Si oui, lequel ?
- 2-Quels sont ses partenaires dans la lutte contre l'insalubrité ?
- 3-Qui définit la stratégie de lutte contre l'insalubrité dans la ville de Yaoundé ?
- 4-Cette stratégie est-elle respectée par tous les partenaires ? Si oui, pourquoi ce phénomène de ville sale persiste ?
- 5-Existe-t-il des mesures coercitives contre des partenaires défaillants (par exemple le défaut de ramassage d'ordures par la société HYSACAM) ?
- 6-Le MINH DU peut-il se substituer à ses partenaires dans la lutte contre l'insalubrité ?

Annexe8 : GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX MENAGES

- 1- Que faites-vous souvent des déchets suivants ?
 - Papiers et cartons usés
 - Restes d'aliments
 - Epluchures d'aliments
 - Débris de vaisselle
 - Feuilles et herbes mortes
- 2- Que faites-vous des biens suivants lorsque vous ne vous en servez plus ?
 - Lampes
 - Réfrigérateurs
 - Ustensiles usés
 - Meubles
 - Vitres endommagées
 - Vêtements usés
 - Chaussures usées
 - Produits cosmétiques
 - Bijoux
- 3- Combien de poubelles domestiques disposez- vous ? et que faites-vous lorsqu'elles sont pleines ?
- 4- Les bacs à ordures sont-ils localisables près de chez vous ?
- 5- Les éboueurs de la société HYSACAM vident-ils régulièrement les bacs à ordures ?
- 6- Quelles sont les fréquences de passages des éboueurs de la société HYSACAM ?
- 7- Êtes-vous satisfait (e) de l'hygiène publique qui existe dans les rues, les marchés et les places publiques de votre quartier ?
- 8- Percevez-vous des symptômes de l'insalubrité dans les rues de votre quartier ?
- 9- Qui nettoie les espaces publics dans votre quartier ?
- 10- Avez-vous déjà été invité (e) à une campagne de sensibilisation ou autres évènements liés à l'insalubrité à la Communauté Urbaine de Yaoundé ou dans une mairie d'arrondissement près de chez vous ?

Annexe 9 : Guide d'entretien destiné aux éboueurs

INFORMATIONS RECHERCHEES AUPRES DES EBOUEURS DE LA SOCIETE HYSACAM : en vue de la rédaction d'un mémoire de master en histoire économique et sociale.

THÈME : « La Mairie de la Ville et la problématique de l'insalubrité dans la ville de Yaoundé (1974-2022) : Approche historique ».

- 1) Comment avez-vous fait pour vous retrouver à hysacam ?
 - Est-ce par un appel ?
 - Est-ce par un recrutement ?
- 2) Combien d'année travaillez-vous pour hysacam ?
- 3) Quelle est la fréquence du travail ?
 - Est-ce une fois par semaine ?
- 4) Travaillez-vous en équipe ? (Comment êtes-vous organisez ?)

Si oui, sont-elles suffisantes pour le ramassage d'ordures à Yaoundé ?

Si non, qu'est-ce que vous pouvez proposer pour qu'elle soient suffisantes ?
- 5) Quel type de matériel utilisez-vous dans votre travail ?
- 6) Les outils de travail vous permettent-ils de travailler aisément ?
- 7) Combien de fois par an la direction générale d'hysacam vous dote en matériel de travail (uniformes et chaussures de sécurités) ?
- 8) Qu'est-ce-qui peut justifier les multiples grèves menées par les agents de propreté d'hysacam ?
 - Le retard du paiement de vos salaires ?
 - Les aérés ?
 - Ou alors d'autres demandes qui ne sont pas satisfaites ? (Il peut s'agir des primes, augmentation des salaires, matériels)
- 9) Etes-vous satisfaits de votre rémunération ?
 - Si non, peut-on savoir à combien elle s'élève ? (Relevez le salaire de 10 employés)

10) En fonction du nombre d'années que vous travaillez à hysacam, est-ce que votre salaire a connu des augmentations ?

11) Au regard de la faiblesse de votre salaire, avez-vous un autre emploi pour satisfaire les besoins de votre famille ?

12) Etes-vous motivé dans votre travail ?

Annexe 10 : Naissance et développement de l'institution communale

NAISSANCE ET DEVELOPPEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNALE AU CAMEROUN

BIRTH AND EVOLUTION OF COUNCILS IN CAMEROON

1884 - (12 Juillet) Traité Germano-Douala.
(Fin Décembre) Transformation du protectorat en prise de possession pure et simple.

1885 - (Juillet) Création de deux circonscriptions administratives à Victoria (Nord) et Kribi (Sud), sous l'autorité d'un Chef de circonscription assisté d'un conseil municipal de six membres.

Douala a une "Court of Equity", sorte de tribunal de commerce. Les commerçants étrangers payent le "coumie" à la fois patente et impôt sur les sociétés. Les débits de boissons payent une licence.

CAMEROUN OCCIDENTAL

1921 - Création du "Native Court", assemblée coutumière, présidée par le fon, et chargée de la gestion des affaires locales. L'aire de compétence des natives courts correspond aux limites d'une communauté villageoise.

1951 - Création du "Native Authority". La compétence du "Native Authority" va au-delà du village. Le maire est élu.

1961 - Le "Local Authority" remplace le "Native Authority".

1966 - Instauration du "Local Council". Le "Chairman" élu est assisté d'un "Executive secretary". Les conseillers municipaux sont élus. Les pouvoirs du chairman se limitent à la présidence des réunions du conseil municipal.

L'aire de compétence, "Area Council" constitue une véritable commune rurale.

CAMEROUN ORIENTAL

1941 - (25 juin) Yaoundé et Douala sont dotées de communes urbaines. Les maires et la commission municipale qui l'assistent sont nommés par le haut-commissaire.

1952 - Toutes les subdivisions sont dotées de communes mixtes rurales: le choix du maire s'effectue parmi trois conseillers municipaux proposés par leurs pairs.

1955 - Trois types de communes sont créées:
- Les communes de plein exercice de Douala, Yaoundé, Nkongsamba: le maire est élu.
- Les communes urbaines de moyen exercice: Le maire est désigné ainsi qu'une partie du conseil municipal.
- Les communes rurales de moyen exercice: le maire désigné, de même qu'une partie des conseillers municipaux.

1959 - Communes rurales de moyen exercice et communes mixtes rurales.

1884 - (12 July) Germano-Douala Treaty.
- (December ending) The protectorate was transformed into outright annexation.

1885 - (July) two administrative districts were set up in Victoria (North) and Kribi (South), placed under the authority of a District Head assisted by a municipal council of six members.

- Douala had a Court of Equity - a type of mercantile court. Foreign traders paid the Kumi (gift to natives for the right of trade) representing the modern day business licence and company tax at the same time. Off-licence bars were operating under a licence.

WEST CAMEROON

1921 - Setting-up of Native Courts - customary assemblies presided over by the chief or Fon and responsible for the management of local affairs. The area of jurisdiction of a native court corresponded to the size of a village.

1951 - Setting-up of Native Authorities. The confines of a Native Authority extended beyond the village. There was an elected mayor.

1961 - Local Authorities replaced Native Authorities.

1966 - Institution of the Local Council. There was an elected Chairman assisted by an Executive Secretary. Municipal Councillors were elected. The chairman's powers were limited to presiding at council meetings.

Area Councils had the same powers as Rural Councils in East Cameroon.

EAST CAMEROON

1941 - (25 June) Urban councils were instituted in Yaounde and Douala. Mayors and the municipal commissions that assisted them were appointed by the high commissioner.

1952 - All the subdivisions had "mixed rural councils". A mayor was chosen from among three municipal councillors proposed by their peers.

1955 - Three types of councils were set up:
- the Douala, Yaounde and Nkongsamba city councils with elected mayors.
- the town councils whose mayors and some members of the municipal boards were appointed.
- the rural councils whose mayors and some councillors were appointed.

1959 - Rural councils and rural district councils were set up.

1967 - Création de trois communes à régime spécial, avec à leur tête des délégués du gouvernement: Douala, Yaoundé, Nkongsamba.

1974 - Loi N° 74/23 du 5 Décembre 1974 portant organisation communale:

- Simplification dans la dénomination et le statut communal. Deux types de communes seulement sont créées: les communes urbaines et les communes rurales.
- Création du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), destiné à l'entraide entre les communes et aux travaux d'investissement communaux ou intercommunaux.

1987 - Loi N° 87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines.

Aux termes de cette loi, Yaoundé et Douala, précédemment communes urbaines à régime spécial, sont organisés en deux structures différentes:

- la communauté urbaine, chargée des intérêts collectifs;
- et les communes urbaines d'Arrondissement, devant offrir localement leurs services.

La communauté urbaine est dirigée par le délégué du gouvernement nommé par décret (organe exécutif) et un conseil de communauté (organe délibérant). Celui-ci comprend tous les maires des communes d'arrondissement et des conseillers élus par leurs pairs, au nombre de cinq par commune urbaine d'arrondissement.

Les communes urbaines d'arrondissement ont à leur tête un maire élu (organe exécutif) et un conseil municipal (organe délibérant).

Le Ministre de l'Administration Territoriale conserve les pouvoirs de tutelle.

Sources:

- Biwole Gilbert, L'Institution Communale au Cameroun.
- Loi N° 87/015 du 15 Juillet 1987 portant création des communautés urbaines.

1967 - Three councils with special status, each headed by a government delegate, were set up in Douala, Yaounde and Nkongsamba.

1974 - With the enactment of Law N° 74/23 of 5 December 1974 to organize councils:

- The names and types of council were reduced; only two types of councils were now instituted: urban councils and rural councils.
- The Special Council Support Fund for Mutual Assistance (FEICOM) was set up to provide mutual assistance among councils and finance communal and inter-communal investment projects.

1987 - Law N° 87/015 of 15 July 1987 set up and organized city councils.

Under this law, Yaounde and Douala, that were previously special urban councils, were now organized into two separate bodies:

- a city council, responsible for the management of matters of collective interest;
- subdivisional urban councils that supply their services locally.

A city council is headed by the government delegate appointed by decree (executive body) and a city council board (decision-making body). A city council board comprises the mayors of subdivisional urban councils and board members elected by their peers, five from each subdivisional urban council.

A subdivisional urban council is headed by an elected mayor (executive body) and a municipal board (decision-making body).

The Minister of Territorial Administration is the supervisory authority.

Sources:

- Biwole Gilbert, L'Institution Communale au Cameroun.
- Law N° 87/015 of 15 July 1987 to set up and organize city councils.

Source : CUY

Annexe 11 : Évolution de l'institution communale de la municipalité de Yaoundé

"COMMUNE MIXTE URBAINE DE YAOUNDE"

L'entité communale au Cameroun tient ses origines de l'époque coloniale.

En ce qui concerne Yaoundé et Douala, les deux plus grandes villes du pays, l'acte de naissance de l'entité communale dans ces deux métropoles est l'arrêté du 25 juin 1941 portant création d'une Commune à Douala et à Yaoundé, signé à Douala par le Gouverneur du Cameroun Français, M. Courmarie.

Aux termes de ce texte, il est créé à Douala et à Yaoundé une Commune Mixte Urbaine.

Les communes de Douala et de Yaoundé sont respectivement administrées par les Chefs des Régions du Wouri et du Nyong et Sanaga qui prennent le titre d'Administrateur-Maire. Ils sont assistés d'une Commission Municipale.

Celle-ci comprend:

* un Président: l'Administrateur-Maire,

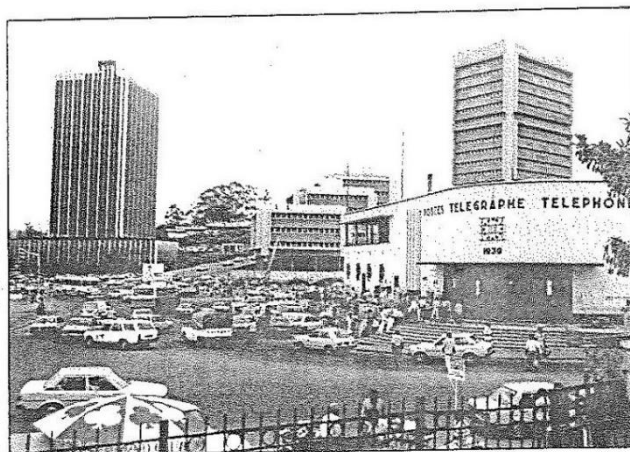
* des Membres:

- quatre membres désignés par le Gouverneur du Cameroun français sur une liste de notables français qui lui est soumise par le Chef de Région;

- deux membres notables indigènes sujets français désignés dans les mêmes conditions.

S'agissant particulièrement de Yaoundé, le Chef de Région, administrateur en chef, avait un adjoint, chargé de la commune mixte surtout à partir de 1949. Les deux responsables travaillaient dans le bâtiment de la Subdivision (l'ancienne Préfecture de Yaoundé). A partir de 1955, ce bâtiment était distinct du bâtiment de la Mairie (l'ancienne Mairie, à côté du Ministère des Finances)

Durant cette dernière période, l'Administrateur-Maire était pratiquement indépendant, bien que toujours sous la tutelle du Chef de Région.



Le carrefour de la Poste.

Le bâtiment (1939) est l'un des plus anciens de la ville.

Post Office junction.

The post office (1939) is one of the oldest buildings of the town.

Cameroonian councils are a product of the colonial era.

Concerning Yaounde and Douala, the country's two biggest towns, their councils were set up by the Order of 25 June 1941 signed in Douala by the Governor of French Cameroon, M. Courmarie.

According to this order, a "Commune Mixte Urbaine" was set up in Douala and Yaounde.

The Douala and Yaounde councils were administered respectively by the Heads of the Wouri and

Nyong et Sanaga Regions who were known as "Administrateur-Maire" (Administrator-Mayor). They were assisted by a Municipal Commission comprising:

* a chairman: the Administrator-Mayor,

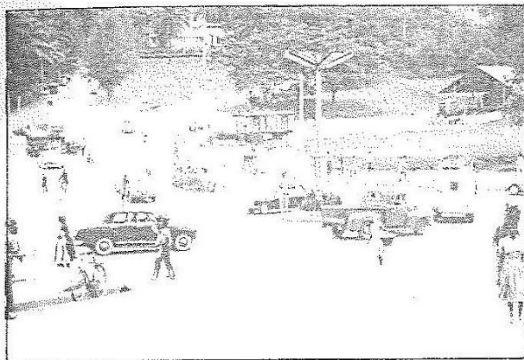
* Members:

- four members appointed by the Governor of French Cameroon from a list of French notables submitted to him by the Head of Region.

- two native notables who were French subjects appointed under the same conditions.

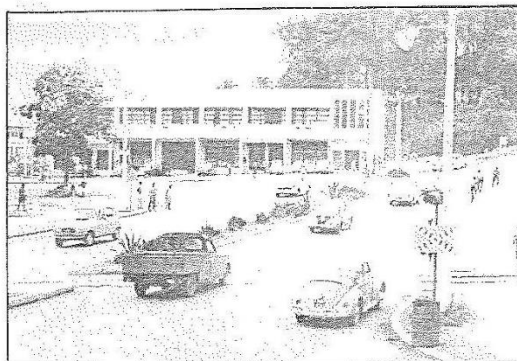
Concerning Yaounde, the Head of Region - Administrator-in-chief, had a deputy who was in charge of the council especially from 1949. The two officials worked in the Subdivision's building (the former Yaounde SDO's Office). From 1955, this building was separated from the Council building (the former Town Hall, near the Ministry of Finance).

During this period, the Administrator-Mayor was virtually independent, although still under the supervisory authority of the Head of Region.



Le Carrefour de la Poste et l'entrée de la Gare.
Le Monument Leclerc à l'arrière-plan.

The Post Office junction and the entrance of the railway station. Leclerc Monument in background.



Le Carrefour Brouillet.
Brouillet junction.

Voici la liste des Chefs de Région du Nyong et Sanaga, et des Administrateurs-Maires de Yaoundé de 1941 à 1956

List of Heads of the Nyong-et-Sanaga Region and Administrators-Mayors of Yaounde from 1941 to 1956

	Période/Period		Chef de Région Head of Region	Adjoint au Chef de Région, Administrateur-Maire Deputy Head of Region, Administrator-Mayor
	dulfrom	au/to		
1	25/06/41	21/09/44	Henri SALIN	
2	22/09/44	03/10/44	Jacques CHRISTOL	
3	04/10/44	08/10/46	Joseph CLERC	
4	09/10/46	31/07/47	Jean DOMERGUE (p.i.)	
5	01/08/47	14/04/49	Joseph CLERC	
6	15/04/49	14/04/51	René TIRANT	BORNE
7	16/04/51	30/06/53	Jacques CHRISTOL	MOREAU
8	01/07/53	15/03/55	Roger LELONG	Edgar CLAVERIE
9	16/03/55	15/06/56	Edouard JOUD	Edgar CLAVERIE
10	16/06/56	26/11/56	Daniel DOUSTIN	Edgar CLAVERIE

Sources:

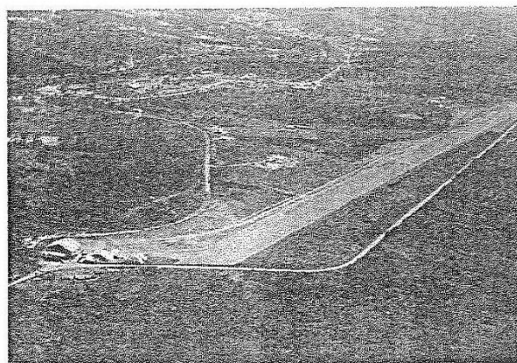
- Archives Municipalité de Yaoundé,
- Témoignage M. René Pech, premier
Secrétaire Général de la Mairie de Yaoundé.

Sources:

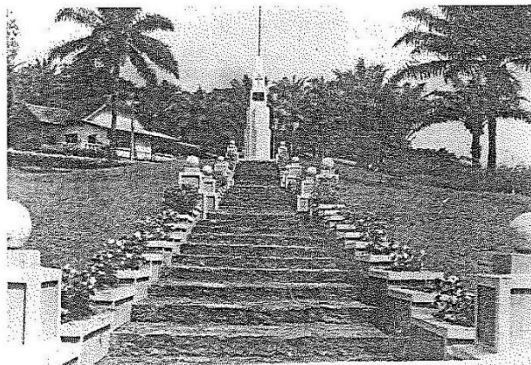
- Yaounde Council Archives,
- Testimony of Mr. René Pech, first Secretary
General of the Yaounde Council.



Le monument Eugène Jamot.
Eugene Jamot Monument.



L'ancien terrain d'aviation de Yaoundé (piste latéritique)
construit au lendemain de la seconde guerre mondiale.
*The former Yaounde airport (untarred) constructed
shortly after the second world war.*



Le monument Leclerc à Yaoundé, 1950.
Leclerc Monument in Yaoundé, 1950.

Source : CUY

MOIGNAGE
TESTIMONY

LA COMMUNE MIXTE: UNE MISE EN PLACE LENTE ET PROGRESSIVE

THE SLOW AND GRADUAL ESTABLISHMENT OF THE YAOUNDE CITY COUNCIL

L'époque de la Commune Mixte Urbaine de Yaoundé (1941 - 1956) est assez reculée. Et les souvenirs de cette époque se font de plus en plus rares, les personnes qui l'ont vécue ayant disparu pour la plupart.

Nous avons pu cependant retrouver la trace du premier Secrétaire Général de la Mairie de Yaoundé, M. René Pech, de nationalité française.

M. René Pech, Secrétaire en chef de Préfecture, né le 02 avril 1911, a effectué la majeure partie de sa carrière au Cameroun de 1937 à 1968. Il est aujourd'hui à la retraite et réside à Grasse près de Nice, en France.

Secrétaire Général de la Mairie de Yaoundé de 1952 à 1968, il a terminé sa carrière en France où il occupait le poste de Secrétaire général de la Mairie de Valbonne-Sophia-Antipolis, près de Nice de 1968 à 1978, date à laquelle il a pris sa retraite.

M. René Pech est Chevalier de l'Ordre de la Valeur du Cameroun et Chevalier de l'Ordre National du Mérite Français.

Voici son témoignage recueilli par Jean-Marie Etoundi.



M. René Pech

The Yaounde City Council existed in quite a distant past (1941 - 1956) and recollections of that period are hard to come by since most of the contemporaries are no longer alive.

We however managed to trace Mr. René Pech, of French nationality, who was the first Secretary General of the Yaounde Council.

Mr. René Pech, Executive Secretary, was born on 2 april 1911 and spent most of his career in Cameroon from 1937 to 1968. He is now on retirement and lives in Grasse near Nice, in France.

He was Secretary General of the Yaounde Council from 1952 to 1968 and completed his career in France as Secretary General of the Council of Valbonne-Sophia-Antipolis, near Nice from 1968 to 1978.

Mr. René Pech is Knight of the Cameroon Order of Valour Knight of the French National Order of Merit.

The following is his testimony made to Jean Marie Etoundi.

M. René Pech, vous avez connu l'époque de la Commune Mixte Urbaine de Yaoundé. Comment cette Commune a-t-elle effectivement fonctionné ?

M. René Pech: La Commune Mixte Urbaine de Yaoundé, créée par un arrêté du Gouverneur du Cameroun français en date du 25 juin 1941, avait à sa tête un Administrateur-Maire, assisté par une commission municipale, composée de 4 européens et de 2 africains, des membres non pas élus, mais désignés.

Cette commune mixte était placée sous la tutelle du Chef de Région - l'équivalent du Préfet à l'heure actuelle.

Pendant 10 ans, de 1941 à 1951 à peu près, il y a eu comme une mise en veilleuse de l'organisation prévue par les textes.

Les circonstances se prêtaient d'ailleurs assez mal à une évolution rapide:

- seconde guerre mondiale au cours de laquelle le Cameroun de 1940 à 1945 a vécu séparé de la Métropole,
- difficultés dues à l'après-guerre.

Mr. René Pech, you worked with the Yaounde Council. How did it actually operate ?

Mr. René Pech: The Yaounde Council which was set up by order of the Governor of French Cameroon on 25 June 1941 was headed by an Administrator-Mayor, assisted by a council board comprising 4 Europeans and 2 Africans. These members were appointed and not elected.

The said council was placed under the supervisory authority of a Head of Region who is equivalent to the Senior Divisional Officer today.

For 10 years, from 1941 to 1951 approximately, its organization as provided for by the instruments in force was not functional.

Besides, the circumstances at the time were not conducive to any rapid evolution:

- the second world war during which Cameroon was cut off from France 1940 to 1945;
- difficulties resulting from the war period.

La commune fonctionnait au ralenti. La même personne portait la double casquette de Chef de Région et d'Administrateur-Maire. Les membres africains, que l'on choisissait parmi les notables les plus coopératifs, avaient peu de pouvoir. L'administration de la Commune de Yaoundé, de type colonial, était pratiquement entre les mains d'une seule personne: l'Administrateur-Maire.

A quelle période cette situation a-t-elle évolué ?

La situation a commencé à évoluer dans les années 49-50, années au cours desquelles la fonction d'Administrateur-Maire était progressivement dissociée de celle du Chef de Région.

Le changement s'observe d'abord à l'époque du Chef de Région René Tirant dont l'Adjoint, M. Borne s'occupe particulièrement des questions communales. Ce dernier est suivi par MM. Moreau et Edgar Claverie (cf tableau p. 14).

L'Administrateur-Maire Edgar Claverie, après avoir organisé les premières élections municipales de 1956, transmet ses attributions à M. André Fouda, élu premier Maire de la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé le 26 novembre 1956.

M. André Fouda que j'ai très bien connu et avec qui j'ai étroitement collaboré en tant que Secrétaire Général, a exercé les fonctions de Maire jusqu'au 09 juin 1967, date à laquelle il a été nommé Délégué du Gouvernement auprès de la Commune Urbaine de Yaoundé.

En ce qui vous concerne personnellement M. René Pech, vous avez eu le privilège de vivre les débuts de la Municipalité de Yaoundé. Quand et comment êtes vous arrivé dans cette Municipalité ?

Dès ma nomination au poste créé de Secrétaire Général de la Mairie de Yaoundé en Novembre 1952, je me suis efforcé d'accroître mes connaissances en matière d'administration communale. J'ai effectué, à cet effet, deux stages à la Mairie de Vincennes, importante Mairie de la banlieue parisienne, en 1953 et 1956. En outre, j'ai obtenu, le 16 octobre 1956, le diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration Municipale de l'Université de Paris.

Tout ceci en vue de la mise en place de la Commune de Plein Exercice de Yaoundé. Car, il faut bien souligner que les structures administratives et surtout financières des communes de plein exercice sont totalement différentes de celles qui régissaient les communes mixtes et également de celles en vigueur au niveau de l'Etat. Il faut dire également que bien peu de fonctionnaires français ou camerounais, connaissaient le fonctionnement d'une commune de plein exercice...

Dès le début, je me suis bien entendu avec Monsieur André Fouda. C'était un homme sachant prendre ses responsabilités.

The functioning of the Council slowed down as the same person had to perform the duties of both Head of Region and Administrator-Mayor. The African members, who were chosen from among the most cooperative elders, had little power. Only one person, the Administrator-Mayor, was responsible for the administration of the Yaounde Council, a typical colonial institution.

When did this situation change ?

The situation began to change around 1949/50 when the duties of Administrator-Mayor and Head of Région were gradually separated.

The change first became apparent when René Tirant was Head of Région. His assistant, Mr. Borne, was specifically responsible for council matters. He was replaced by Mr. Moreau and then by Mr. Edgar Claverie (cf list p. 14).



Le Maire André Fouda avec, assis au fond à gauche, le Secrétaire Général René Pech.
Mayor André Fouda with Secretary General René Pech, seated on the left.

After organizing the first municipal elections in 1956, the Administrator-Mayor, Mr. Edgar Claverie, delegated his duties to Mr. André Fouda, who was elected the first Mayor of the Yaounde Council on 26 November 1956.

Mr. André Fouda, whom I knew very well and with whom I worked in close cooperation as Secretary General, was Mayor until 9 June 1967, when he was appointed Government Delegate to the Yaounde Urban Council.

As concerns you in particular Mr. René Pech, you were pri-ileged to experience the very beginning of the Yaounde Municipality.

When and how did you get there ?

As soon as I was appointed to the new post of Secretary General of the Yaounde Council in 1952, I tried hard to improve my knowledge in council administration. To this end, I undertook two training courses at the Vincennes Council, a big Council in the outskirts of Paris, in 1953 and 1956. Furthermore, I also obtained a diploma from Ecole Nationale d'Administration Municipale (National School for Council Administration) of Université de Paris on 16 October 1956.

All this training was undertaken with a view to setting up the Yaounde Council. For it is important to stress that the administrative and especially the financial structures of the Town councils were totally different from those of the Rural councils and those of the State. It should be noted that very few French or Cameroonian civil servants knew how a Town council operates.

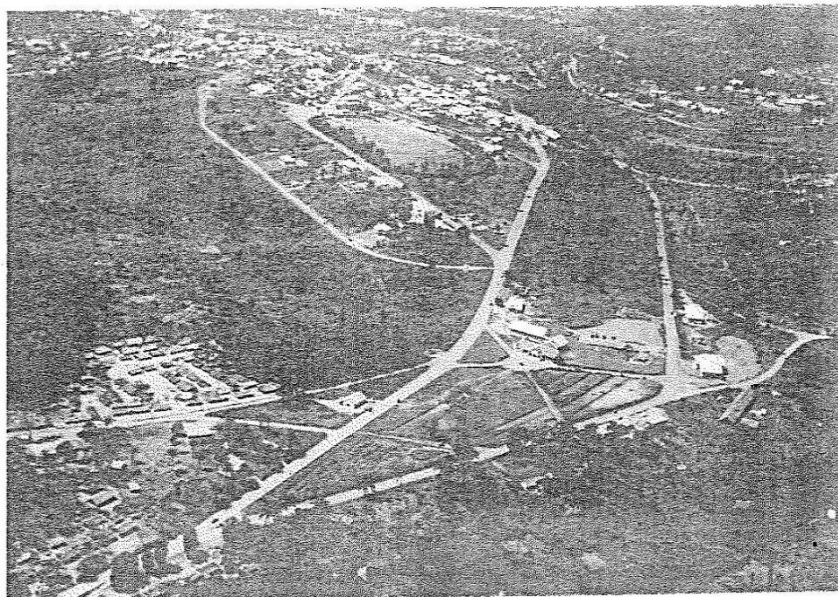
From the very beginning, Mr. André Fouda and I got on pretty well. He was somebody who knew how to assume his responsibilities.

Pendant douze ans, nous avons coopéré et mis en place la Commune de Plein Exercice de Yaoundé, qui fonctionnait alors sensiblement à l'image d'une commune métropolitaine.

Monsieur Basile Emah, votre Délégué actuel possède les qualités nécessaires pour continuer l'œuvre entreprise par son prédécesseur André Fouda, et je lui souhaite une pleine réussite dans ses fonctions de Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

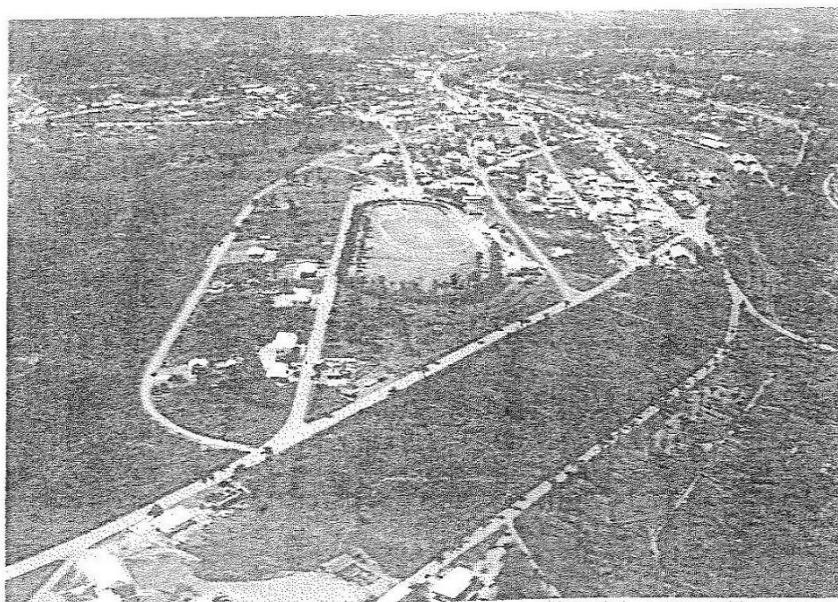
For twelve years we worked together and set up the Yaounde Town Council which at the time was very similar to a French commune.

Mr. Basile Emah, your present Government Delegate has the necessary qualities to carry on the work begun by his predecessor André Fouda and I wish him total success in his duties as Government Delegate to the Yaounde City Council.



Yaoundé - Le Stade.
Au premier plan les
services du Chef de
Région en 1952.

*Yaounde - Stadium.
In foreground: SDO's
office, in 1952.*



Yaoundé, le Stade de
l'hippodrome en 1952.
Sur le côté droit du Stade,
le Cercle Municipal.

*Yaounde's hippodrome
stadium in 1952.
The Community Hall at
right hand corner.*

LES DEBUTS DU CENTRE URBAIN - POINTS DE REPERE

YAOUNDE URBAN CENTRE - LANDMARKS

* **1887:** première expédition allemande à l'intérieur du pays à partir de Kribi.

* **1888:** deuxième expédition allemande avec le capitaine Kundt et le lieutenant Tappenbeck. Le capitaine Kundt repère le site du futur "Yaunde Station" et y installe une petite garnison de 60 soldats africains.

* **30 novembre 1889:** installation de August Georg Zenker à "Yaunde Station" qui se construit progressivement et comporte 22 cases en 1895.

* **1895:** Le Major Hans Dominik remplace Georg Zenker.

"Yaunde Station" devient "Station gouvernementale impériale", indépendante de la base allemande de Kribi.

* **1909:** "Yaunde Station" est une solide enceinte carrée de 100 m de côté construite en briques. Sa fonction est militaire.

La Station s'équipe progressivement et déborde cette première fonction: essais de cultures exotiques, construction d'un hôpital, ouverture d'une école, construction des baraques des factoreries -une quinzaine en 1911, la plupart allemandes, mais aussi quelques-unes anglaises-.

Les factoreries s'installent d'abord au pied du poste, sous sa protection immédiate, le long de la route de Lolodorf-Kribi qu'empruntent les convois venant de la côte. Puis elles s'étendent au-delà du Mfoundi où Georg Zenker situe déjà, en 1890-92, les concessions R.W. King, J. Holt et Woermann. C'est le début du glissement des activités commerciales vers la colline opposée.

* **1921:** -sous la tutelle française- construction du Palais du Commissaire de la République. Le site originel se spécialise dans un rôle de centre administratif (750 m).

* **1925:** Le premier périmètre urbain est déterminé. Le tracé laisse à l'extérieur de la ville tous les quartiers d'immigrés et n'englobe que les deux collines centrales en amont de la zone administrative, le camp construit pour les fonctionnaires indigènes que ceux-ci dénomment par dérision, Mokolo -une petite ville du Nord d'alors- à cause de son éloignement.

* **1927:** achèvement de la ligne de chemin de fer Douala-Yaounde.

* **1928:** achèvement de la gare de Yaounde

Une nouvelle route nord-sud longe la rivière Abièrgue et la voie ferrée avec ses entrepôts et court-circuite celle qui passait par la "Station".

* **Entre 1930 et 1940,** les maisons de commerce s'établissent le long de la nouvelle voie, à proximité de la gare et du Marché Central, amorçant ce qui deviendra le "centre commercial".

Dès 1916, le petit marché qu'animait les commerçants "haoussa" au pied du poste allemand est transféré sur la colline du "centre commercial". Ce marché qui prendra le nom de Marché Central est reconstruit en dur dans les années 1952-1955 en même temps que l'axe central est complété par un quadrillage de rues tirées au cordeau et par la Rue de l'Intendance qui limite le quartier commercial au sud.

* **1934:** de même que les commerçants, les militaires quittent le centre administratif pour s'installer vers le sud de la ville, sur le Plateau Atemengue (793 m), non loin de l'Ecole Régionale. Quant aux occupants des lieux, ils sont dirigés de force vers la route de Kribi où ils créent le village d'Obili -nom dérivé de "obligés"- 1.

Sources:

- Centre Géographique National,
- Franqueville, André, Yaoundé, Construire une capitale.

* **1887:** First German expedition from Kribi into the hinterland.

* **1888:** Second German expedition led by Captain Kundt and Lieutenant Tappenbeck. Captain Kundt located the site of the future "Yaunde Station" and there he built a small garrison of 60 African soldiers.

* **30 november 1889:** August Georg Zenker settles in "Yaunde Station" which was being constructed gradually, comprising 22 huts in 1895.

* **1895:** Major Hans Dominik replaced Georg Zenker. Yaunde Station became Imperial Government Station and no longer depended on the Kribi German base.

* **1909:** "Yaunde Station" was a solid 100 X 100 metre brick-constructed enclosure with an essentially military role to play.

The Station developed gradually and its role extended beyond a military one. Attempts were made to grow exotic crops; a hospital was built and a school opened. Temporary houses were built for trading posts-about fifteen in 1911- most of them by the Germans and a few by the English.

The trading posts were at first set up at the foot of the station for their immediate protection. They were located along the Lolodorf-Kribi road that was used by convoys coming from the coast. Later on, they extended beyond the Mfoundi river where Georg Zenker has already located R.W. King, J. Holt and Woermann from 1890-92. Commercial activities were beginning to shift to the opposite hill.

* **1921:** under French trusteeship - construction of the commissioner's residence. The original site became the hub of administrative activities (750 m).

* **1925:** The first urban area was marked out. The plan excluded from the town all immigrant neighbourhoods and included only the two central hills. Up the slope from the administrative area, a camp was built for indigenous civil servants which they derisively called Mokolo - the name of a small town of the then North - because of its distance from the Centre.

* **1927:** Completion of the Douala-Yaounde railway line.

* **1928:** Completion of the Yaounde railway station.

A new north-south road ran alongside the Abièrgue river and the railway line with its warehouses. It was shorter than that which passed by the "Yaunde Station".

* **Between 1930-1940,** many commercial buildings were erected along the new railway line, near the railway station and the central market. This was the beginning of what will later become the commercial centre.

As from 1916, the small market below the German station run by "hausa" traders was transferred to the "commercial centre" hill. This market which became known as the Central Market was rebuilt in concrete between 1952 and 1955. During the same period, the central main road was supplemented by a network of straight roads and the Rue de l'Intendance which was the southern limit of the commercial centre.

* **1934:** Like the traders, soldiers left the administrative centre to set up camp in the south of the town, on the Atemengue plateau (793 m), not far from the "Ecole Régionale". As for the displaced occupants of the plateau, they were forced towards the Kribi road where they created a village which they named Obili - word coined from the French "obligés" (obliged or compelled in English).

Sources:

- National Geographic Centre,
- Franqueville, André, Yaoundé, Construire une capitale.

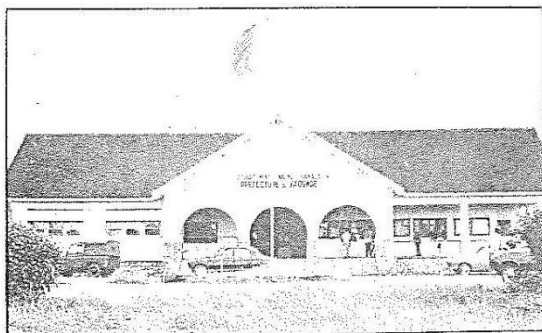
THE YAOUNDE URBAN COUNCIL and its first Mayor.

L'année 1955 fait date dans l'histoire de l'institution communale au Cameroun en général et à Yaoundé en particulier, en raison d'une loi française fondamentale: la loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Cette loi reconnaît aux collectivités urbaines le droit de gérer librement leurs intérêts propres sur la base de la loi du 05 avril 1884 sur l'organisation municipale.

La loi française sur la réorganisation municipale en Afrique et à Madagascar crée trois communes de plein exercice au Cameroun: Douala, Yaoundé, Nkongsamba.

Ce texte permet l'organisation, le 26 novembre 1956, des premières élections municipales dans l'histoire de la ville de Yaoundé, et la mise en place d'un Conseil Municipal élu au suffrage universel qui désigne en son sein un Maire et des Adjoints.



La Préfecture.
The SDO's Office.



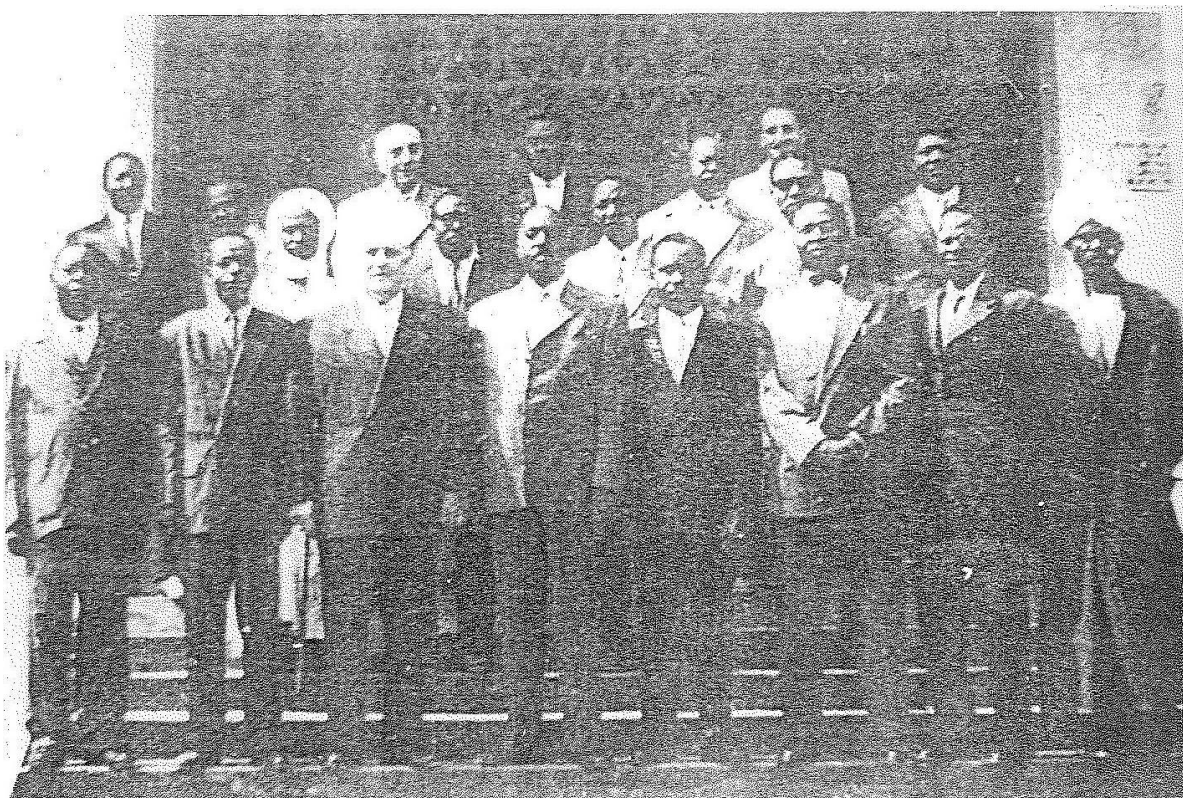
La Mairie de Yaoundé avec la première toiture en tuile.
Yaounde Town Hall with the first tiled roof.

1955 is a memorable year in the history of councils in Cameroon in general, and of the Yaounde council in particular. In that year, an enabling French law - Law n° 55-1489 of 18 november 1955 - was passed to govern the reorganization of municipalities in French West Africa, French Equatorial Africa, Togo, Cameroon and Madagascar.

According to this law, Urban Councils had the right to freely manage their own affairs on the basis of the law of 5 april 1884 relating to the organization of councils.

The French law on the reorganization of councils in Africa and Madagascar created three Town Councils in Cameroon: Douala, Yaounde and Nkongsamba.

This law made it possible, on 26 november 1956, to hold the first council elections in the history of Yaounde and to elect, by universal suffrage, a Municipal Council which selected a mayor and his assistants from among its members.

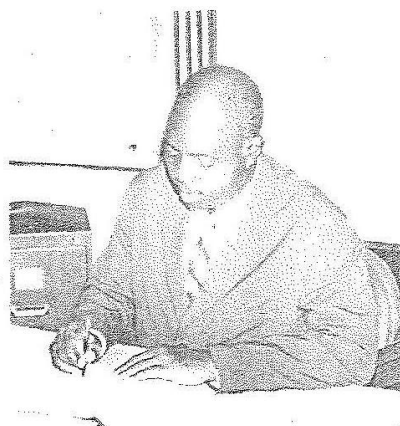


Le premier Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Plein Exercice de Yaoundé, élu le 26 novembre 1956.
First members of the Yaounde Urban Council, elected on 26 november 1956.

**VOICI LA COMPOSITION DU PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE URBAINE
 DE PLEIN EXERCICE DE YAOUNDE:**

***THE FIRST MUNICIPAL COUNCIL OF THE YAOUNDE URBAN COUNCIL COMPRISED
 THE FOLLOWING MEMBERS:***

- 1- ABEGA Martin
- 2- ESSOMBA Sébastien
- 3- BELINGA Zacharie
- 4- MOLINATTI Georges
- 5- NGOUMOU Joseph
- 6- ATANGANA Thomas
- 7- OMGBA ZING Martin
- 8- NDINGUE Jean
- 9- ESSOMBA Protais
- 10- FOUDA Philippe
- 11- KEMAYOU Pierre
- 12- ALADJI ALI
- 13- POILEUX Jean-Marie
- 14- MBARGA MANGA Philippe
- 15- FOUDA André, Maire/Mayor
- 16- MEKONGO Nicodème
- 17- ESSOMBA MANY Antoine, 3e Adjoint/3rd deputy



Le Maire/The Mayor André Fouda

- 18- PFEIFFER Lucien
- 19- MBALLA Gabriel
- 20- CORON Robert, 1er Adjoint/
1st deputy
- 21- NGANKOU Amos, 2e Adjoint/
2nd deputy
- 22- ADAMOU Dansoho
- 23- TAGNY Janvier
- 24- NGOAH Constantin
- 25- ALADJI KORAMOU
- 26- TSANGA J.B.
- 27- MBIDA J.B., 4e Adjoint/
4th deputy
- 28- ETINGUE Michel
- 29- METO'O Timothée
- 30- AYISSI SAMA Barthélémy
- 31- ESSONO Joseph.

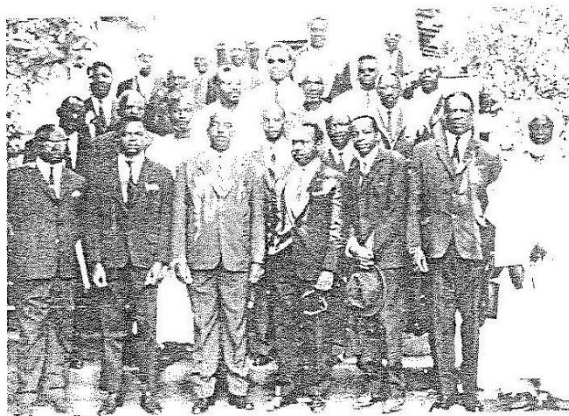
NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

La composition d'origine du Conseil Municipal élu le 26 novembre 1956 a été modifiée, à la suite de la démission ou du décès de plusieurs membres.

THE NEW MUNICIPAL COUNCIL

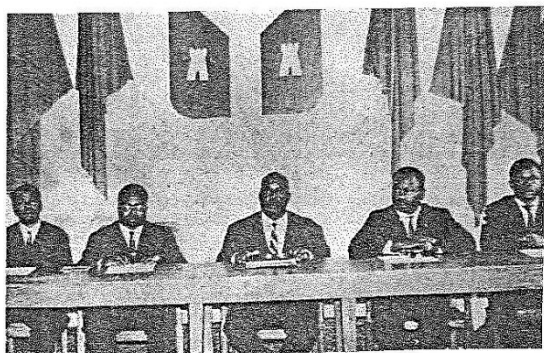
The original composition of the Municipal Council which was elected on 26 november 1956 was altered as a result of the death or resignation of some of its members.

- 1 - ABEGA Martin
- 2 - ESSOMBA Sébastien
- 3 - BELINGA Zacharie
- 4 - NGOUMOU Joseph, 3e Adjoint/3rd deputy
- 5 - ATANGANA Thomas
- 6 - OMGBA ZING Martin
- 7 - NDINGUE Jean
- 8 - FOUDA Philippe
- 9 - KEMAYOU Pierre
- 10 - ALHADJI Ali
- 11 - FOUDA André, Maire/Mayor
- 12 - MEKONGO Nicodème, 4e Adjoint/4th deputy
- 13 - MBALLA Gabriel
- 14 - NGANKOU Amos, 1er Adjoint/1st deputy
- 15 - ADAMOU Dansoho
- 16 - TAGNY Janvier
- 17 - NGOAH Constantin
- 18 - ALHADJI Koramou
- 19 - TSANGA Jean-B.
- 20 - MBIDA Jacques-B, 2e Adjoint/2nd deputy
- 21 - ETINGUE Michel
- 22 - METO'O Timothée
- 23 - AYISSI SAMA Barthélémy
- 24 - ESSONO Joseph
- 25 - AMBATA René (1er/1st déc. 1958)
- 26 - ABE Tobie (28 mai/may 1960)
- 27 - TCHOUNGUI S. -P (28 mai/may 1960)
- 28 - NDONO René (28 mai/may 1960)
- 29 - MANDA Fils Joseph (09 oct. 1961)
- 30 - NDZINGA Joseph (09 oct. 1961)
- 31 - OTABELA Hubert (06 avril/april 1962)



Le Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Plein Exercice en 1962.

Members of the Yaounde Urban Council in 1962.



Le Maire André Fouda et ses adjoints:

Mayor André Fouda flanked by his deputies:

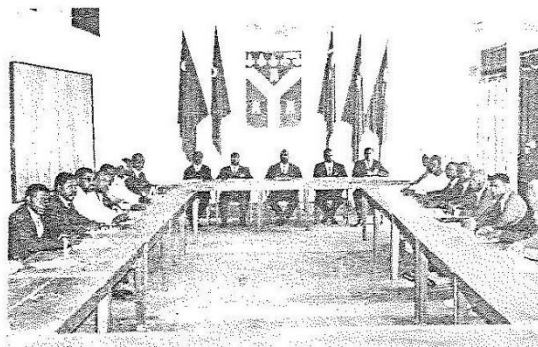
De g. à dr./from l. to r.:

Jean-Blaise Mbida, 2ème adjoint/2nd deputy

Joseph Ngoumou, 3ème adjoint/3rd deputy

Amos Ngankou, 1er adjoint/1st deputy

Nicodème Mekongo, 4ème adjoint/4th deputy

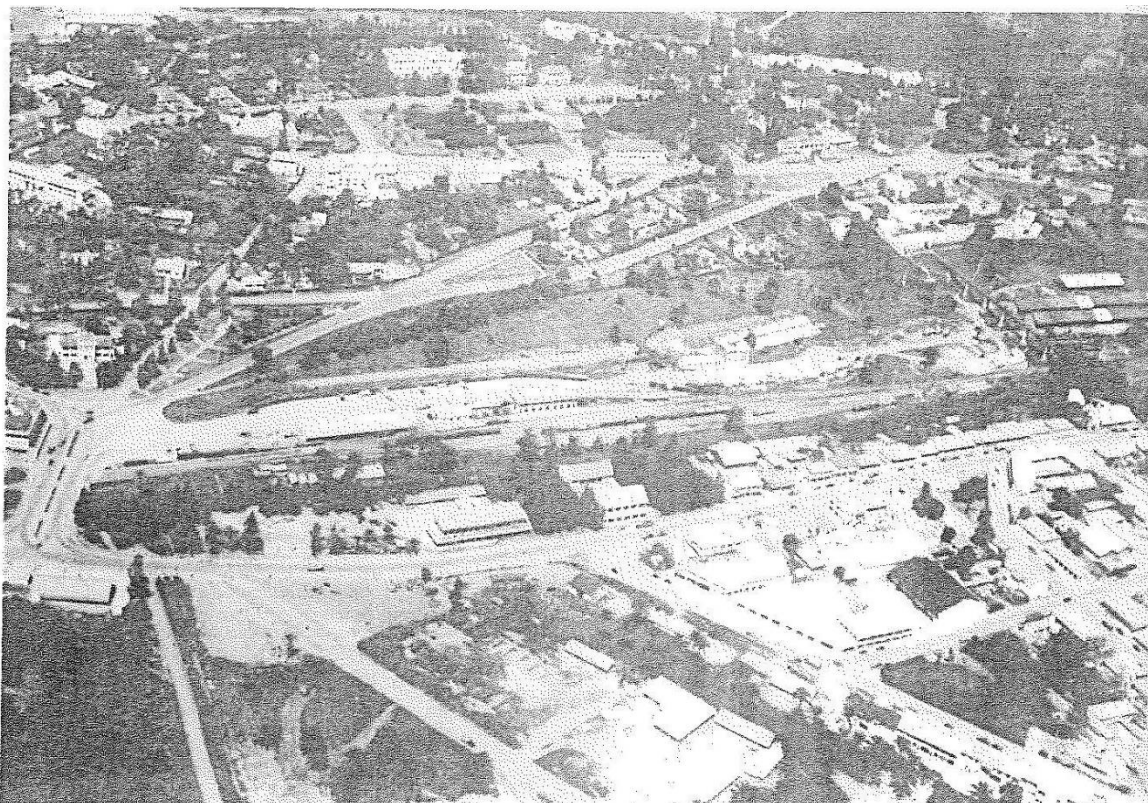


Une séance du Conseil Municipal.

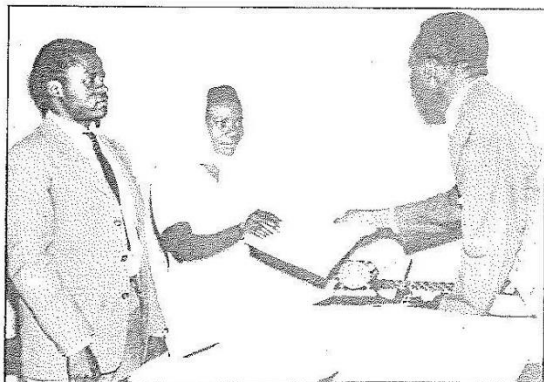
Au mur, les premières armoiries de la ville avec la fleur de lys, signe de la présence française avant l'Indépendance en 1960.

Members of the Yaounde Urban Council.

On the wall can be seen the city first coat of arms comprising the "fleur de lys", symbol of French presence before Independence in 1960.



Centre de Yaoundé, vue générale en 1952.
General view of downtown Yaounde in 1952.



L'Officier de l'Etat Civil remet l'acte de mariage à l'épouse.
The Municipal Magistrate gives the marriage certificate to the wife.



L'époux reçoit le livret de famille des mains de l'Officier de l'Etat-Civil.
The husband receives the book for registration of births and deaths from the Municipal Magistrate.

Source : CUY

Annexe 12 : Extrait de la loi portant création des communautés urbaines

EXTRAITS DE LA LOI N° 87/015 DU 15 JUILLET 1987 PORTANT CRÉATION DES COMMUNAUTÉS URBAINES

EXTRACTS FROM LAW N° 87/015 OF 15 JULY 1987 TO SET UP AND ORGANIZE CITY COUNCILS

DE LA COMMUNAUTE URBAINE ET DES COMMUNES URBAINES D'ARRONDISSEMENT

Article Premier:

- 1 - La communauté urbaine est une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public.
- 2 - Elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.
- 3 - Elle gère, sous la tutelle de l'Etat, les affaires locales en vue du développement économique, social et culturel de ses populations.

Article 2:

- 1 - La communauté urbaine est créée par un décret qui en fixe la dénomination, le siège et les limites territoriales.
- 2 - La communauté urbaine est divisée en communes urbaines d'arrondissement.

Article 3: La Communauté Urbaine a compétence dans les domaines suivants:

- 1 - urbanisme et aménagement urbain;
 - 2 - équipements et infrastructures d'intérêt communautaire;
 - 3 - entretien de la voirie principale et signalisation;
 - 4 - éclairage public et approvisionnement en eau potable;
 - 5 - circulation et transports;
 - 6 - parkings publics et parcs de stationnement;
 - 7 - abattoirs municipaux;
 - 8 - marchés et foires;
 - 9 - musées municipaux;
 - 10 - parcs et jardins;
 - 11 - cimetières;
 - 12 - exécution des mesures foncières et domaniales, et permis de construire;
 - 13 - dénomination des rues, places et édifices publics;
 - 14 - hygiène et salubrité.
- ...

Article 11:

Les communes urbaines d'arrondissement gèrent sous la tutelle de l'Etat les affaires en vue du développement économique, social et culturel de leurs populations.

A cet effet, elles ont compétence dans les domaines suivants:

- 1 - exécution des lois et règlements;
- 2 - état civil;
- 3 - enlèvement et traitement des ordures et déchets, épuration des eaux usées;
- 4 - assainissement;
- 5 - police des établissements dangereux, insalubres et incommodes;
- 6 - action sanitaire et sociale;
- 7 - distribution d'eau potable;
- 8 - entretien et nettoyage des voies communales secondaires;
- 9 - bibliothèques municipales;
- 10 - sports et loisirs;
- 11 - information locale.

THE CITY COUNCIL AND SUBDIVISIONAL URBAN COUNCILS

Section 1:

- 1 - A city council shall be a decentralized local authority and a corporate body governed by public law.
- 2 - It shall have a legal personality and financial autonomy.
- 3 - The city council shall, under the supervision of the State, manage local affairs aimed at the economic, social and cultural development of its population.

Section 2:

- 1 - A city council shall be set up by decree. The decree shall fix its name, its headquarters and its area of jurisdiction.
- 2 - A city council shall comprise subdivisional urban councils.

Section 3:

The city council's powers shall cover the following areas:

- 1 - town-planning and urban development;
 - 2 - collective facilities and infrastructures;
 - 3 - maintenance of major roads and road signs;
 - 4 - public lighting and supply of drinking water;
 - 5 - traffic and transportation;
 - 6 - public parking and parking lots;
 - 7 - municipal slaughter houses;
 - 8 - markets and fairs;
 - 9 - municipal museums;
 - 10 - recreation parks and gardens;
 - 11 - graveyards;
 - 12 - implementation of measures related to land tenure, state lands and building permits;
 - 13 - denomination of streets, places and public buildings;
 - 14 - hygiene and salubrity.
- ...

Section 11:

Subdivisional urban council shall, under the supervision of the State, manage local affairs for the economic, social and cultural development of their populations.

To this end, their powers shall cover the following areas:

- 1 - enforcement of laws and regulations;
- 2 - civil status matters;
- 3 - collection and treatment of garbage and waste, and treatment of waste matter;
- 4 - sanitation;
- 5 - policing of dangerous, unhealthy or obnoxious establishments;
- 6 - health and social activities;
- 7 - distribution of drinking water;
- 8 - maintenance and cleaning of secondary council roads;
- 9 - council libraries;
- 10 - sports and recreational activities;
- 11 - local dissemination of information.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Article 12:

Les organes directeurs de la communauté urbaine sont: le conseil de communauté et le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine.

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Article 13:

Le conseil de communauté, organe délibérant de la communauté urbaine, est composé de conseillers élus, en leur sein, par les conseils municipaux des communes urbaines d'arrondissement à raison de cinq (5) délégués par conseil municipal.

Il comprend en outre les maires des communes urbaines d'arrondissement.

Le conseil de communauté est présidé par le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine.

Article 14:

Sont de la compétence du conseil de communauté:

- le vote du budget de la communauté;
- l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du comptable;
- les autorisations spéciales de recettes et dépenses;
- la création des établissements publics et sociétés d'économie mixte d'intérêt communautaire;
- l'adoption de la dénomination des rues et places publiques;
- les avis sur les plans d'urbanisme, les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et les plans de modernisation et d'équipement;
- l'autorisation des acquisitions des immeubles;
- la fixation des emprunts et l'acceptation des dons et legs.
- ...

DU DELEGUE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Article 17:

La communauté urbaine est administrée par un délégué du gouvernement nommé par décret. Le délégué du gouvernement représente l'Etat dans la communauté urbaine. A ce titre, il exerce les attributions dévolues aux magistrats municipaux.

Le délégué du gouvernement est assisté d'un ou plusieurs adjoints nommés par arrêté du Président de la République.

Article 18:

Nul ne peut être nommé aux fonctions du délégué du gouvernement ou adjoint au délégué du gouvernement s'il est conseiller municipal ou maire d'une commune urbaine d'arrondissement.

Article 19:

Le délégué du gouvernement est chargé:

- de la préparation et de l'exécution des délibérations du conseil de la communauté;
- de la préparation et de l'exécution du budget de la communauté;
- de l'organisation et de la gestion des services de la communauté;
- de la gestion du revenu et du patrimoine de la communauté;
- de la direction des travaux de la communauté.

Article 20:

Le délégué du gouvernement représente la communauté

ORGANIZATION AND FUNCTIONING OF THE CITY COUNCIL

Section 12:

The managing bodies of the city council shall be: the city board and the government delegate to the city council.

THE BOARD OF THE CITY COUNCIL

Section 13:

The city board, which shall be the decision-making body of the council, shall comprise members elected by and from amongst municipal board members of subdivisional urban councils.

Each municipal board shall elect five (5) delegates.

The board shall also include the mayors of the subdivisional urban councils.

The city board shall be chaired by the government delegate to the city council.

Section 14:

The city board shall be responsible for:

- adopting the budget of the city council;
- approving the administrative and management accounts of the accounting officers;
- special revenue and expenditure authorizations;
- setting up public and semi-public establishments of interest to the city council;
- adopting names of streets and public squares and places;
- making recommendations on town plans, master development and town planning schemes and modernization and equipment plans;
- authorizing the purchase of real estate;
- fixing the amount of loans and accepting gifts and legacies.
- ...

GOVERNMENT DELEGATE TO THE CITY COUNCIL

Section 17:

A city council shall be headed by a government delegate appointed by decree. The government delegate shall represent the State in the city council. In that capacity, he shall perform the duties falling on mayors and municipal administrators.

The government delegate shall be assisted by one or more persons appointed by order of the President of the Republic.

Section 18:

Any person who is a municipal board member or mayor of a subdivisional urban council may not be appointed to the post of government delegate or assistant government delegate.

Section 19:

The government delegate shall be responsible for:

- preparing and enforcing the decisions of the city board;
- preparing and implementing the budget of the city council;
- organizing and managing the city services;
- managing the revenue and property of the city;
- overseeing the city projects.

Section 20:

The government delegate shall represent the city in civilian

dans les actes de la vie civile. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses attributions à un ou plusieurs de ses adjoints ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du conseil de communauté.

...

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES D'ARRONDISSEMENT

DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES URBAINES D'ARRONDISSEMENT

Article 27:

Le conseil municipal, organe délibérant de la commune urbaine d'arrondissement, est composé de conseillers municipaux élus.

Le nombre de conseillers municipaux d'une commune urbaine d'arrondissement ne doit pas être inférieur à quinze (15) ni supérieur à trente cinq (35).

Article 28:

Le conseil municipal de la commune urbaine d'arrondissement est présidé par le maire. Celui-ci et ses adjoints sont élus au sein du conseil municipal parmi les membres dudit conseil.

Le conseil municipal élit également en son sein, parmi les conseillers municipaux, les cinq (5) conseillers de la communauté urbaine.

Article 29:

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires qui ressortent de la compétence de la commune urbaine d'arrondissement.

Relèvent de la compétence exclusive du conseil municipal:

- le vote du budget de la commune urbaine d'arrondissement;
- l'approbation du compte administratif de la commune urbaine d'arrondissement et du compte de gestion du comptable;
- les autorisations spéciales des recettes et dépenses;
- l'autorisation des aliénations et échanges de propriétés communales.

...

DES MAIRES DES COMMUNES URBAINES D'ARRONDISSEMENT

Article 31:

Le maire de la commune urbaine d'arrondissement est chargé de:

- la préparation et l'exécution des délibérations du conseil municipal;
- la préparation et l'exécution du budget de la commune urbaine d'arrondissement;
- la gestion des services communaux;
- l'état-civil;
- la publication des lois et règlements;
- les mesures de sécurité générale dans le cadre de ses attributions en matière d'hygiène urbaine;
- la police municipale;
- l'administration du personnel de la commune urbaine d'arrondissement;
- la représentation en justice de la commune urbaine d'arrondissement.

...

Source : CUY

life. He may, under his responsibility, delegate part of his duties to one or more of his assistants or, in the absence of the assistants, to the members of the city board.

...

ORGANIZATION AND FUNCTIONING OF SUBDIVISIONAL URBAN COUNCILS

MUNICIPAL BOARDS OF SUBDIVISIONAL URBAN COUNCILS

Section 27:

The municipal board, which is the decision-making body of the subdivisional urban council, shall comprise elected municipal board members.

The number of municipal board members of a subdivisional urban council shall not be less than fifteen (15) nor more than thirty-five (35).

Section 28:

The municipal board of the subdivisional urban council shall be chaired by the mayor. The mayor and his assistants shall be elected within the municipal board from among its members.

The municipal board shall also elect the five (5) city board members from among its members.

Section 29:

The municipal board shall, through its decisions, settle the matters which fall within the competence of the subdivisional urban council.

The following matters shall fall within the exclusive competence of the municipal board:

- the adoption of the budget of the subdivisional urban council;
- the approval of the administrative accounts of the subdivisional urban council and the accounting officer's management accounts;
- special revenue and expenditure authorizations;
- authorization to transfer or exchange council property.

...

MAYORS OF SUBDIVISIONAL URBAN COUNCILS

Section 31:

The mayor of a subdivisional urban council shall be responsible for:

- preparing and enforcing the decisions of the municipal board;
- preparing and implementing the budget of the subdivisional urban council;
- managing council services;
- civil status matters;
- publishing laws and regulations;
- taking general safety measures as part of his duties in respect of urban hygiene;
- municipal policing;
- managing personnel of the subdivisional urban council;
- representing the subdivisional urban council at law.

...

Annexe 13 : Extrait du décret portant création de la communauté urbaine de Yaoundé

DECRET N° 87/1365 DU 24 SEPTEMBRE 1987 PORTANT CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE

DECREE N° 87/1365 OF 24 SEPTEMBER 1987 TO SET UP THE YAOUNDE CITY COUNCIL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution,
VU la loi N° 87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines.

DECRETE

Article premier: Il est créé dans l'agglomération de YAOUNDE une collectivité publique décentralisée dénommée Communauté Urbaine de Yaoundé.

Les limites territoriales de la Communauté Urbaine de Yaoundé, dont le siège est fixé à Djoungolo I, est celui de l'actuel département du Mfoundi.

Article 2: La Communauté Urbaine de Yaoundé est composée des Communes Urbaines d'Arrondissement créées par le présent décret et dénommées ainsi qu'il suit:

- 1° la Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé Ier;
- 2° la Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé IIe;
- 3° la Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé IIIe;
- 4° la Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé IVe;

Article 3:

Les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ier, dont le siège est situé à Nlongkak, sont déterminées comme suit:

- au Nord par l'arrondissement d'Obala;
- au Nord-Ouest par l'arrondissement d'Okola;
- au Sud par l'arrondissement de Yaoundé IVe (notamment le ruisseau Ewoé);
- au Sud-Ouest par l'arrondissement de Yaoundé IIe (notamment la rivière Mfoundi et le Boulevard du 20 mai);
- à l'Ouest par l'arrondissement de Yaoundé IIe (carrefour Warda-nouvelle route BASTOS - la Pénétrente de la Présidence de la République);
- à l'Est et au Nord-Est par l'arrondissement de Soa.

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ier est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique:

- 1 BASTOS, 2- CENTRE COMMERCIAL,
- 3- DJOUNGOLO I, 4- DJOUNGOLO II, 5- DJOUNGOLO III,
- 6- DJOUNGOLO IV, 7- DJOUNGOLO V,
- 8- DJOUNGOLO VI, 9- DJOUNGOLO VII,
- 10- DJOUNGOLO VIII, 11- DJOUNGOLO IX,
- 12- DJOUNGOLO X, 13- DJOUNGOLO XI,
- 14- DJOUNGOLO XII, 15- EKOMBITIE, 16- EMANA,
- 17- ESSOS CENTRE, 18- ESSOS NORD, 19- ESSOS SUD,
- 20- ETOA MEKI, 21- MBALLA I, 22- MBALLA II,
- 23- MBALLA III, 24- MBALLA IV, 25- MBALLA V,
- 26- MBALLA VI, 27- MBALLA VII, 28- MFANDENA I,
- 29- MFANDENA II, 30- NGOULEMAKONG,
- 31- NGOUSSO, 32- NJON-ASSI, 33- NKOLMESSENG,

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

Mindful of the Constitution;
Mindful of Law N° 87/015 of 15 July 1987 to set up city councils.

HEREBY DECREES AS FOLLOWS:

Section 1:

A decentralized local authority known as the Yaounde city council is hereby set up in Yaounde.

The territorial boundaries of the Yaounde city council, whose headquarters shall be situated at Djoungolo I, shall be those of the present Mfoundi Division.

Section 2:

The Yaounde city council shall comprise the following subdivisional urban councils set up by this decree:

1. the Yaounde I subdivisional urban council;
2. the Yaounde II subdivisional urban council;
3. the Yaounde III subdivisional urban council;
4. the Yaounde IV subdivisional urban council;

Section 3:

The Yaounde I subdivisional urban council, whose headquarters shall be situated at Nlongkak I, shall be bounded as follows:

- to the North by Obala subdivision;
- to the North-west by Okola subdivision;
- to the South by Yaounde IV subdivision (in particular; the Ewoé stream);
- to the South-west by the Yaounde III subdivision (in particular River Mfoundi and the 20 May Boulevard);
- to the West by the Yaounde II subdivision (Warda Roundabout Nouvelle Route Bastos - the road to the Presidency of the Republic);
- to the East and North-east by Soa subdivision.

The Yaounde I subdivisional urban council shall comprise the following quarters and villages listed in alphabetical order:

- 1 BASTOS, 2- CENTRE COMMERCIAL,
- 3- DJOUNGOLO I, 4- DJOUNGOLO II, 5- DJOUNGOLO III,
- 6- DJOUNGOLO IV, 7- DJOUNGOLO V,
- 9- DJOUNGOLO VI, 9- DJOUNGOLO VII,
- 10- DJOUNGOLO VIII, 11- DJOUNGOLO IX,
- 12- DJOUNGOLO X, 13- DJOUNGOLO XI,
- 14- DJOUNGOLO XII, 15- EKOMBITIE, 16- EMANA,
- 17- ESSOS CENTRE, 18- ESSOS NORD, 19- ESSOS SUD,
- 20- ETOA MEKI, 21- MBALLA I, 22- MBALLA II,
- 23- MBALLA III, 24- MBALLA IV, 25- MBALLA V,
- 26- MBALLA VI, 27- MBALLA VII, 28- MFANDENA I,
- 29- MFANDENA II, 30- NGOULEMAKONG,
- 31- NGOUSSO, 32- NJON-ASSI, 33- NKOLMESSENG,

34- NKOLONDON I, 35- NKOLONDON II,
36- NKOLONDON III, 37- NLONGKAK I, (Préfecture),
38- NLONGKAK II, 39- NYLON I, 40- NYLON II,
41- OKOLO, 42- OLEMBE I, 43- OLEMBE II,
44- YANDA.

Article 4:

Les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIe, dont le siège est situé à TSINGA I, sont déterminées comme suit:

- Au Sud, par une rue non dénommée allant de la rue du Docteur Jamot au carrefour du Ministère des Postes, Avenue Lucien FOURNEAU, Boulevard Rudolph MANGA BELL, route de Douala jusqu'au carrefour du Parc National de Matériel du Génie Civil, rivière Abiergue, côtes 902, 967 et 690;
- Au Sud-Ouest par la rivière Nga jusqu'à son confluent avec la rivière Mefou;
- A l'Ouest par l'arrondissement de Mbankomo;
- Au Nord-Ouest par l'arrondissement d'Okola.

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIe est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique.

1- AZEGUE I, 2- AZEGUE II, 3- AZEGUE III,
4- AZEGUE IV, 5- BRIQUETERIE Centre I,
6- BRIQUETERIE Centre II, 7- BRIQUETERIE Est I,
8- BRIQUETERIE Est II, 9- BRIQUETERIE Est III,
10- BRIQUETERIE Est IV, 11- BRIQUETERIE Ouest,
12- CITE VERTE, 13- EKOUDOU I, 14- EDOUDOU II,
15- EKOUDOU III, 16- EKOUDOU IV, 17- EKOUDOU V,
18- EKOUDOU VI, 19- EKOUDOU VII,
20- ETETACK, 21- FEBE, 22- GRAND MESSA,
23- MADAGASCAR I, 24- MADAGASCAR II,
25- MADAGASCAR III, 26- MADAGASCAR IV,
27- MESSA-ANGONO, 28- MESSA CARRIERE,
29- MESSA-DOUMASI, 30- MESSA EKOAZONG,
31- MESSA-MEZALA, 32- MESSA-NKOABA'A,
33- MESSA-PLATEAU, 34- MESSA-POSTE,
35- MINKOAMEYOS, 36- MOKOLO I, 37- MOKOLO II,
38- MOKOLO III, 39- MOKOLO IV, 40- MOKOLO V,
41- MOKOLO VI, 42- MOKOLO VII,
43- NDAMVOUTH, 44- NKOLAFEME,
45- NKOLBISSON, 46- NKOLNKOU MOU,
47- NKOMASSI, 48- NKOMKANA I, 49- NKOMKANA II,
50- NKOMKANA III, 51- NTOUGOU I,
52- NTOUGOU II, 53- OLIGA, 54- OYOMABANG I,
55- OYOMABANG II, 56- TSINGA I, 57 TSINGA II.

Article 5:

Les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIIe, dont le siège est situé à Efoulan, sont déterminées comme suit:

- Au Nord par l'arrondissement de Yaoundé IIe;
- A l'Est par la rivière Mfoundi;
- A l'Ouest par la rivière Mefou de la côte 690 vers l'aval jusqu'à son confluent avec la rivière Nga;
- Au Sud par la rivière Mefou jusqu'à son confluent avec la rivière Nsaâa.

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIIe est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique:

1- AHALA I, 2- AHALA II, 3- BIYEMASSI, 4- DAKAR I,
5- DAKAR II, 6- EBA (Mvog-Mbetsi), 7- EFOULAN,
8- ELIG-EFA I, 9- ELIG-EFA II, 10- ELIG-EFA III,
11- ELIG-EFA IV, 12- ELIG-EFA V, 13- ELIG-EFA VI,
14- ELIG-EFA VII, 15- ETOA, 16- ETOUG-EBE I,
17- ETOUG EBE II, 18- ETOUG-EBE III, 19- MELEN I,

34- NKOLONDON I, 35- NKOLONDON II,
36- NKOLONDON III, 37- NLONGKAK I, (Divisional
Office), 38- NLONGKAK II, 39- NYLON I, 40- NYLON II,
41- OKOLO, 42- OLEMBE I, 43- OLEMBE II,
44- YANDA.

Section 4:

The Yaounde II subdivisional urban council, whose headquarters shall be situated in Tsinga, shall be bounded as follows:

- to the South by an unnamed street running from Doctor Jamot Street through the junction at the Ministry of Posts, Lucien Fourneau Avenue, Rudolph Manga Bell Boulevard, the old Douala road right to the National Civil Engineering Equipment Pool junction, River Abiergue; Hills 902, 967 and 960;
- to the South-west by River Nga right to its confluence with River Mefou;
- to the West by Mbankomo subdivision;
- to the North-west by Okola subdivision.

The Yaounde II subdivisional urban council shall comprise the following quarters and villages listed in alphabetical order:

1- AZEGUE I, 2- AZEGUE II, 3- AZEGUE III,
4- AZEGUE IV, 5- BRIQUETERIE Centre I,
6- BRIQUETERIE Centre II, 7- BRIQUETERIE Est I,
8- BRIQUETERIE Est II, 9- BRIQUETERIE Est III,
10- BRIQUETERIE Est IV, 11- BRIQUETERIE Ouest,
12- CITE VERTE, 13- EKOUDOU I, 14- EKOUDOU II,
15- EKOUDOU III, 16- EKOUDOU IV, 17- EKOUDOU V,
18- EKOUDOU VI, 19- EKOUDOU VII,
20- ETETACK, 21- FEBE, 22- GRAND MESSA,
23- MADAGASCAR I, 24- MADAGASCAR II,
25- MADAGASCAR III, 26- MADAGASCAR IV,
27- MESSA-ANGONO, 28- MESSA CARRIERE,
29- MESSA-DOUMASI, 30- MESSA EKOAZONG,
31- MESSA-MEZALA, 32- MESSA-NKOABA'A,
33- MESSA-PLATEAU, 34- MESSA-POSTE,
35- MINKOAMEYOS, 36- MOKOLO I, 37- MOKOLO II,
38- MOKOLO III, 39- MOKOLO IV, 40- MOKOLO V,
41- MOKOLO VI, 42- MOKOLO VII,
43- NDAMVOUTH, 44- NKOLAFEME,
45- NKOLBISSON, 46- NKOLNKOU MOU,
47- NKOMASSI, 48- NKOMKANA I, 49- NKOMKANA II,
50- NKOMKANA III, 51- NTOUGOU I,
52- NTOUGOU II, 53- OLIGA, 54- OYOMABANG I,
55- OYOMABANG II, 56- TSINGA I, 57 TSINGA II.

Section 5:

The Yaounde III subdivisional urban council, whose headquarters shall be situated at Efoulan, shall be bounded as follows:

- to the North by Yaounde II subdivision;
- to the East by River Mfoundi;
- to the West by River Mfou of hill 690 downstream right to its confluence with River Nga;
- to the South by River Mefou right to its confluence with River Nsa'a.

The Yaounde III Subdivisional urban council shall comprise the following quarters and villages listed in alphabetical order:

1- AHALA I, 2- AHALA II, 3- BIYEMASSI, 4- DAKAR I,
5- DAKAR II, 6- EBA (Mvog-Mbetsi), 7- EFOULAN,
8- ELIG-EFA I, 9- ELIG-EFA II, 10- ELIG-EFA III,
11- ELIG-EFA IV, 12- ELIG-EFA V, 13- ELIG-EFA VI,
14- ELIG-EFA VII, 15- ETOA, 16- ETOUG-EBE I,
17- ETOUG EBE II, 18- ETOUG-EBE III, 19- MELEN I,

20- MELEN II, 21- MELEN III, 22- MELEN IV,
23- MELEN V, 24- MELEN VI, 25- MELEN VII,
26- MELEN VIII A, 27- MELEN VIII B, 28- MELEN VIII C,
29- MELEN IX, 30- MENDONG, 31- MFOUNDASSI III,
32- NGOA-EKELE II, 33- NGOA-EKELE III,
34- NGOA-EKELE OBILI III, 35- NGOA-EKELE OBILI IV,
36- NKOLBIKOK I, 37- NKOLBIKOK II,
38- NKOLGUET, 39- NLONG-MVOLYE, 40- NSAM I,
41- NSAM II, 42- NSIMEYONG, 43- NSIMEYONG I,
44- NSIMEYONG II, 45- NSIMEYONG III,
46- OBOBOGO, 47- OLEZOA, 48- Plateau gouvernemental,
49- SIMBOCK.

Article 6:

Les limites de la commune urbaine d'Arrondissement de Yaoundé IVe dont le siège est situé à Kondengui sont déterminées comme suit:

- Au Nord par l'arrondissement de Yaoundé Ier;
- Au Nord-Est par une rivière non dénommée (Nkolo II) côte 686;
- A l'Est et au Sud-Est par la rivière Anga jusqu'à son confluent avec la rivière Mefou;
- Au Sud par la rivière Mefou jusqu'à son confluent avec la rivière Mfoundi;
- A l'Ouest par l'arrondissement de Yaoundé IIIe.

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IVe est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique:

1- ABOME, 2- AWAE I, 3- AWAE II, 4- AWAE III,
5- AWAE IV, 6- AWAE V, 7- AWAE VI,
8- AWAE MVOG-MANGA, 9- BITENG, 10- EKIE,
11- EKOUMDOUM, 12- EKOUNOU I, 13- EKOUNOU II,
14- EKOUNOU III, 15- EKOUNOU IV,
16- KONDENGUI I, 17- KONDENGUI II,
18- KONDENGUI III, 19- KONDENGUI IV, 20- MBAN,
21- MBOG-ABANG, 22- MESSA-MENDONGO,
23- MEYO, 24- MFOUNDASSI I, 25- MFOUNDASSI II,
26- MFOUNDASSI III, 27- MFOUNDASSI IV,
28- MFOUNDASSI V, 29- MIMBOMAN I,
30- MIMBOMAN II, 31- MIMBOMAN III,
32- MIMBOMAN-PLATEAU, 33- MINKAN,
34- NDAMVOUT, 35- NKOLDONGO I,
36- NKOLDONGO II, 37- NKOLDONGO III,
38- NKOLDONGO IV, 39- NKOLDONGO V,
40- NKOLDONGO VI, 41- NKOLDONGO VII,
42- NKOLDONGO VIII, 43- NKOLDONGO IX,
44- NKOLDONGO X, 45- NKOLDONGO XI,
46- NKOLDONGO XII, 47- NKOLDONGO XIII,
48- NKOLDONGO XIV, 49- NKOLO, 50- NKOMO I,
51- NKOMO II, 52- ODZA I, 53- ODZA II, 54- ODZA III.

Article 7:

Le nombre des conseillers municipaux de chacune des communes urbaines d'arrondissement composant la Communauté Urbaine de Yaoundé est fixé à 35.

Article 8: Tout changement de nom ainsi que toute modification des limites territoriales de la Communauté Urbaine de Yaoundé et des communes urbaines d'arrondissement qui la composent doivent faire l'objet d'un décret.

Article 9:

Le Ministre de l'Administration Territoriale est chargé de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Yaoundé, le 24 septembre 1987

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Paul BIYA

20- MELEN II, 21- MELEN III, 22- MELEN IV,
23- MELEN V, 24- MELEN VI, 25- MELEN VII,
26- MELEN VIII A, 27- MELEN VIII B, 28- MELEN VIII C,
29- MELEN IX, 30- MENDONG, 31- MFOUNDASSI III,
32- NGOA-EKELE II, 33- NGOA-EKELE III,
34- NGOA-EKELE OBILI III, 35- NGOA-EKELE OBILI IV,
36- NKOLBIKOK I, 37- NKOLBIKOK II,
38- NKOLGUET, 39- NLONG-MVOLYE, 40- NSAM I,
41- NSAM II, 42- NSIMEYONG, 43- NSIMEYONG I,
44- NSIMEYONG II, 45- NSIMEYONG III,
46- OBOBOGO, 47- OLEZOA, 48- Plateau gouvernemental,
49- SIMBOCK.

Section 6:

The Yaounde IV subdivisional urban council, whose headquarters shall be situated at Kondengui, shall be bounded as follows:

- to the North by Yaounde I subdivision;
- to the North-east by a river known as (Nkolo III hill 686)
- to the East and South-east by River Anga right to its confluence with River Mefou;
- to the South by River Mefou right to its confluence with River Mfoundi;
- to the West by Yaounde III subdivision;

The Yaounde IV subdivisional urban council shall comprise the following quarters and villages listed in alphabetical order:

1- ABOME, 2- AWAE I, 3- AWAE II, 4- AWAE III,
5- AWAE IV, 6- AWAE V, 7- AWAE VI,
8- AWAE MVOG-MANGA, 9- BITENG, 10- EKIE,
11- EKOUMDOUM, 12- EKOUNOU I, 13- EKOUNOU II,
14- EKOUNOU III, 15- EKOUNOU IV,
16- KONDENGUI I, 17- KONDENGUI II,
18- KONDENGUI III, 19- KONDENGUI IV, 20- MBAN,
21- MBOG-ABANG, 22- MESSA-MENDONGO,
23- MEYO, 24- MFOUNDASSI I, 25- MFOUNDASSI II,
26- MFOUNDASSI III, 27- MFOUNDASSI IV,
28- MFOUNDASSI V, 29- MIMBOMAN I,
30- MIMBOMAN II, 31- MIMBOMAN III,
32- MIMBOMAN-PLATEAU, 33- MINKAN,
34- NDAMVOUT, 35- NKOLDONGO I,
36- NKOLDONGO II, 37- NKOLDONGO III,
38- NKOLDONGO IV, 39- NKOLDONGO V,
40- NKOLDONGO VI, 41- NKOLDONGO VII,
42- NKOLDONGO VIII, 43- NKOLDONGO IX,
44- NKOLDONGO X, 45- NKOLDONGO XI,
46- NKOLDONGO XII, 47- NKOLDONGO XIII,
48- NKOLDONGO XIV, 49- NKOLO, 50- NKOMO I,
51- NKOMO II, 52- ODZA I, 53- ODZA II,
54- ODZA III.

Section 7:

The number of municipal councillors of each of the subdivisional urban councils which make up the Yaounde city council shall be 35.

Section 8:

Any change of name or modification of the territorial boundaries of the Yaounde city council and the subdivisional urban councils within it shall be effected by decree.

Section 9:

The Minister of Territorial Administration shall be responsible for the implementation of this decree which repeals any previous provisions repugnant hereto.

Yaounde, 24 september 1987

Paul Biya
President of the Republic.

Source : CUY

Annexe 14 : Extrait de quelques fiches techniques des expériences de valorisation des déchets

FICHES TECHNIQUES N°1 : UNITE DE VALORISATION DE MATIERE PLASTIQUE AU VIETNAM

1- Intérêt de la filière pour l'industrie locale.

Une dizaine de sociétés de transformation des plastiques sont présents au Cameroun. Elles utilisent différentes techniques de transformation comme l'injection, l'extrusion, l'extrusion/soufflage, le rotomoulage. Dans la plupart des cas la matière vierge utilisée se présente sous forme de granulés, sauf pour le rotomoulage où l'on utilise de préférence une poudre. On retrouve essentiellement trois types de matières plastiques : le polyéthylène haute et basse densité (PEhd, PEbd), le polypropylène (PP) et le polychlorure de vinyle (PVC). Parmi les produits transformés on trouve les chaussures, les sachets, films et gaines, les bassines, seaux et articles ménagers, les bouteilles, bidons et flacons, les tuyaux et les tubes, les nattes, les sacs tissés, les réservoirs et bacs, les fosses septiques.

Pratiquement toutes ces sociétés recyclent au moins une partie de leurs déchets et rebuts de fabrication qui, après traitement, sont réinjectés dans la production le plus souvent en mélange avec de la matière vierge.

Quatre sociétés ont été visitées lors des enquêtes effectuées en 2006 dans le cadre de l'étude pour jeter les bases de la production des déchets industriels au Cameroun [PNUD, 2007]. Les réactions par rapport aux produits recyclés ont été favorables. Cependant pour pouvoir se prononcer sur la qualité des granulés, les industriels souhaitent au préalable pouvoir tester le produit sur la ligne de production.

Les personnes rencontrées envisageraient de s'approvisionner avec ce type de matière sous certaines conditions :

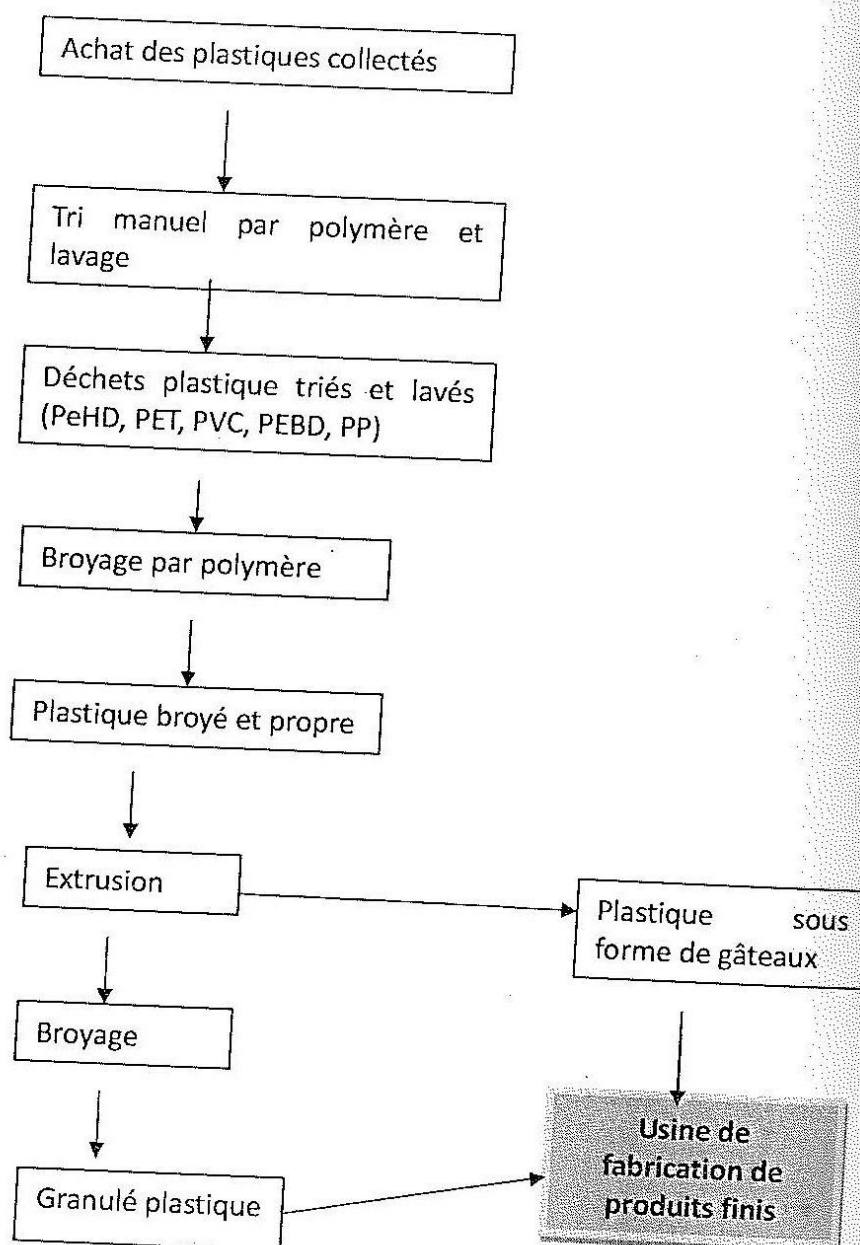
- Stabilité dans la qualité des produits livrés ;
- Régularité dans les délais de livraison.

Le prix de vente des granulés devra se situer en dessous de celui de la matière vierge importée. L'un des interlocuteurs a annoncé un prix de 30 à 40 % moins chère. Le prix de la matière vierge importée (granulés) rendu usine variant de 450 et 500 FCFA/kg ceci nous amène à un prix pour du granulé recyclé qui se situerait entre 270 et 350 FCFA/kg.

2- Principe de fonctionnement des unités de recyclage plastique

Les unités de recyclage des déchets plastiques comprennent donc essentiellement 3 équipements spécifiques développés au Sénégal et au Vietnam :

- le broyeur : broyage grossier des déchets avant introduction dans l'extrudeuse
- l'extrudeuse
- le broyeur-pelletiseur : broyage des fils (spaghettis) issus de l'extrudeuse pour la fabrication de granulés.



Il est alors possible ici de soutenir les futurs promoteurs en encourageant les échanges Sud-Sud pour la production des équipements sur place à partir des modèles développés au Vietnam ou d'importer des prototypes qui pourront être reproduits sur place moyennant un arrangement avec les inventaires Vietnamiens.

3- Les équipements de l'unité de recyclage de plastique.

3.1. Le broyeur

Les broyeurs sont fabriqués à partir de matériaux recyclés par des petites unités de fabrication. Leur design est très rustique et leur coût de maintenance est très faible du fait du très faible coût des pièces à changer (essentiellement remplacement des couteaux). Le coût moyen d'investissement, en fonction de la taille des broyeurs est compris entre 1 000 000 et 1 850 000 FCFA (prix entrée au Port de Douala).

3.2. Extrudeuse

L'extrusion est une technique de transformation des matières thermoplastiques¹ qui permet d'obtenir des objets finis ou semi-ouvrés par un processus technologique continu. La presque totalité des matières thermoplastiques est au moins extrudée une fois lors de sa préparation, mais seulement une partie en sort sous forme d'objets finis. L'extrusion est largement utilisée pour la fabrication des granulés et des compounds² transformés ensuite par d'autres méthodes (exemple : injection) et des produits semi-ouvrés tels que : plaques, feuilles, films, tubes, etc.

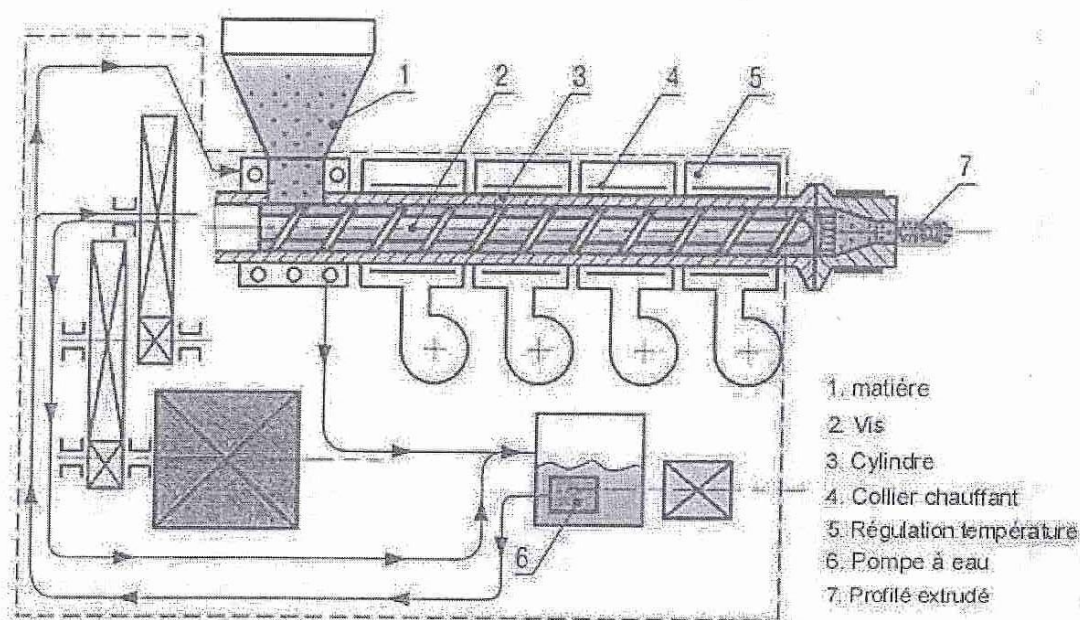


Figure n°1 : schéma de principe d'une extrudeuse

Indépendamment du principe de fonctionnement, chaque extrudeuse accomplit trois actions principales, i) elle transporte le long du cylindre la matière du point d'alimentation à la filière, ii) elle la plastifie grâce au malaxage et à la chaleur apportée de l'extérieur, iii) elle augmente progressivement la pression de la matière et la force à passer par la filière qui lui donne la forme figée ensuite par le refroidissement. La matière extrudée sort de la filière sous forme de « spaghettis », fils de plastique, pour être ensuite refroidis dans un bac rempli d'eau.

3.3. La Pelletisation

Les fils à la sortie du bac sont ensuite introduits par un système mécanique dans le pelletiseur qui les coupe en granulés uniformes et cylindriques directement utilisables par l'industrie de transformation des plastiques. Ce procédé est largement utilisé pour la valorisation matière des déchets plastiques et les granulés ainsi obtenus peuvent être extrudés à nouveau, tels quels ou en mélange avec de la matière vierge, pour la production de tubes, tuyaux, films, profilés, etc.

Le coût d'investissement d'une extrudeuse avec pelletiseur varie en fonction de la puissance de chauffage (10 à 30 kW), la puissance du moteur (10 à 80 CV) et le diamètre de la vis (60 à 300 mm). Le prix d'une extrudeuse avec une capacité de 35 kg/h est de 7000 € (départ usine) et celui d'une extrudeuse de 30 cv, avec une vis de 120 mm est de 15 000 € départ usine.

Extrudeuse avec pelletiseur

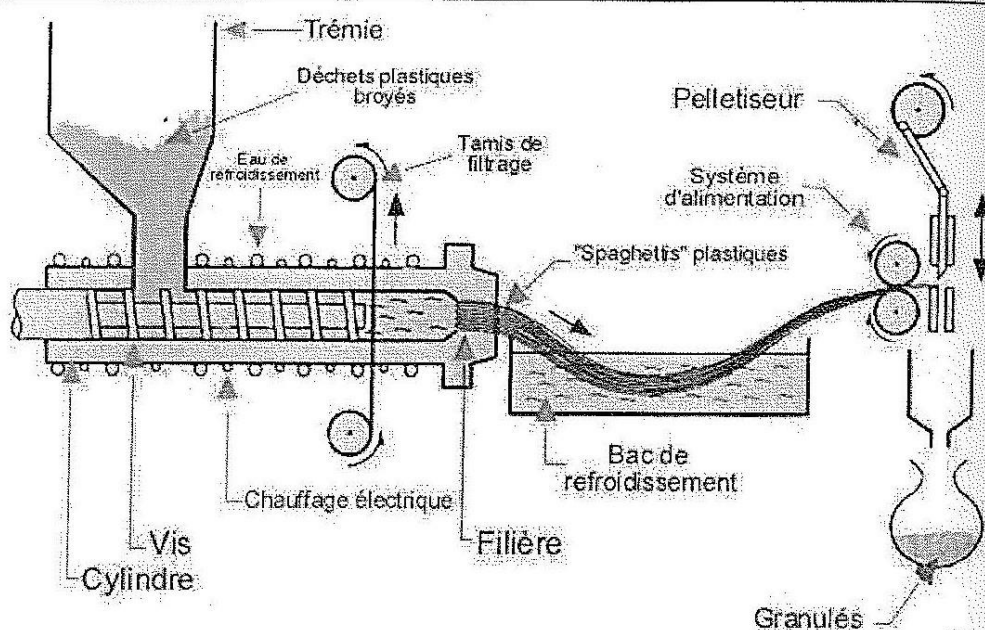


Figure n°2 : schéma de principe d'une extrudeuse avec pelletiseur.

Pour chaque prototype le prix définitif ne pourra être obtenu qu'après discussion avec le fabricant.

4. Définition du prix de vente de granulé.

Une étude du compte d'exploitation prévisionnel d'une unité pilote a été réalisée à partir des données collectées au Vietnam, en se plaçant dans le contexte du Cameroun. Les caractéristiques retenues pour cette unité sont les suivantes :

- ✓ Production de granulés à partir de déchets plastiques collectés ;
- ✓ Capacité de production de 300 tonnes/an ;
- ✓ Le broyeur et l'unité de production de granulés sont importés du Vietnam.

Sur la base de ce compte d'exploitation, différents scénarios ont été imaginés en faisant varier les prix d'achat des déchets aux collecteurs et de vente des granulés aux sociétés de

transformation. L'hypothèse d'un temps de retour d'investissements sur un maximum de 2 ans a également été retenue.

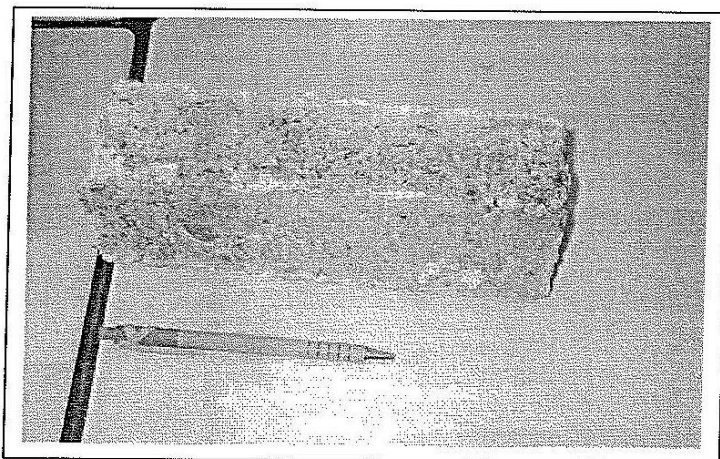
Il ressort de cette étude que pour pouvoir vendre les granulés à un prix de 250 FCFA/kg, comme annoncé par l'une des personnes rencontrées, le prix maximum auquel les déchets pourraient être achetés est de 50 FCFA/kg. Ce prix serait le double du tarif appliqué actuellement par le centre de pré-traitement de Thiès, mais reste largement en dessous des prix pratiqués au Vietnam (environ 90 FCFA/kg). Dans ce cas de figure le temps de retour d'investissement serait de 22 mois.

Un prix de vente des granulés de 300 FCFA/kg autorise un prix d'achat des déchets à 75 FCFA/kg avec un temps de retour d'investissements de 16 mois. Enfin pour des granulés vendus à 325 FCFA/kg les déchets pourraient être achetés à 90 FCFA/kg avec un temps de retour d'investissements de 15 mois. Le « couple » 300/75 serait un bon compromis qui permettrait d'augmenter la valeur économique des déchets de manière significative. Un temps de retour d'investissements de 16 mois peut favoriser l'implication d'acteurs économiques issus du secteur de la récupération. Reste à savoir si les sociétés industrielles de transformation sont disposées à acheter les granulés à 300 FCFA/kg.

FICHE N°2 : LA VALORISATION DES DÉCHETS - LES PAPIERS/CARTONS À N'DJAMENA

Le contexte :

Le papier est un élément qui se trouve en faible quantité (3% du volume total des déchets, dans les dépotoirs de N'Djaména (soit un tonnage appréciable de 18 tonnes/jour). Il est souvent brûlé, alors que les besoins en énergie de chauffe sont très importants. Une des orientations, reprise et améliorée par le Centre municipal d'Etudes et de Recherches pour la Valorisation des Déchets : CERVALD, est de transformer ces papiers cartons, après macération, moulage et séchage, en bûchette, servant de combustibles pour les ménagères et les fours pour la cuisson des briques de terre cuites, en veillant à en garantir la non-toxicité.



Modèle de bûchettes de papier moulé

Ce composant peut, également, être ramassé à la source au niveau de certains « gros fournisseurs » (imprimeries, librairies, administrations, marchés, ...). Le recours à des opérateurs spécialisés pour ce produit spécifique permet une collecte plus efficace.

Au niveau des marchés (grands utilisateurs de papier), les papiers d'emballage représentent une part substantielle de matériaux, pouvant être aisément récupérés.

Les moyens humains :

Les moyens humains à mettre en œuvre pour le fonctionnement d'un centre de valorisation type sont les suivants :

- un responsable de fabrication,
- cinq agents de valorisations,

Programme « Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain »

Projet de recherche : « Tri sélectif et valorisation des déchets urbains de la Ville de N'Djaména »

Personnel	Nbre
Encadreur	1
Agent de macération	2
Agent de pressage	3

Les moyens matériels :

Les moyens matériels à prévoir sont :

Nature	Nombre
Pour le personnel :	
Casques	2
Combinaisons	6
Lunettes de sécurité	6
Masques	6
Gants	6
Chaussures de sécurité	6

Pour la fabrication :	Nombre
Seau	4
Table de travail	1
1/2 fûts de 100l	4
Fûts de 200 l	2
Presse	2
Moule	20
Bacs de stockage	10
Séchoir	2

Pour l'aménagement du centre :	
Hangar (3x4m)	1
Clôture	1

Les procédures :

Elles sont les suivantes :

1. déchiquetage manuel des papiers et/ou cartons
2. macération de 24 à 48 h dans des ½ fûts de 200 l coupés dans le sens vertical
3. lavage dans un bain d'eau propre (eau de puits) pour éliminer les impuretés (encres, impuretés, ...) (les eaux de séchage sont récupérées et les résidus stockés à part, après évaporation)
4. moulage dans un moule simple
5. pressage soit manuel soit à la presse à main
6. séchage sur des claies
7. stockage dans une réserve.

Les tests de qualité :

Un panel de 10 ménagères a utilisé et testé les bûchettes comme combustibles pour la préparation des repas. Les premiers essais ont montré que les bûchettes possédaient un excellent pouvoir calorifique, mais qu'elles rendaient les doigts collants et malodorants et dégageaient des fumées abondantes, sentant mauvais. Les ménagères se sont, également, plaintes de la forme des bûchettes et de la difficulté de les fractionner.

Des tests de composition chimique, confiés au Département de géologie de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées de l'Université de N'Djaména, ont été réalisés par le laboratoire de Géotechnique et Pétrologie des Volcanites de l'Université d'Orléans, travaillant en collaboration (direction A. POUCKET) par spectrométrie d'émission plasma à couplage inductif (ICP) et au Service d'analyses des roches et des minéraux du Centre de Recherches Spectrographiques et Géochimiques (CRPG) de l'Université de Nancy par émission plasma à couplage inductif (ICP-E) et spectrographie de masse plasma à couplage inductif (ICP-MS).

L'analyse a porté sur les résidus (cendres) de calcination d'une bûchette. Les teneurs enregistrés ont été les suivantes :

Composants majeurs	%
SiO ₂	31,14
TiO ₂	0,85
Al ₂ O ₃	17,07
Fe ₂ O ₃	8,15
MnO	0,07
MgO	2,23
CaO	20,61
Na ₂ O	0,7
K ₂ O	0,88
P ₂ O ₅	0,37
Pf	17,79
Total	99,86

Des traces de 44 autres composants ont été relevées, dont les principales, sont celles de métaux lourds, comme le cuivre (235,52 ppm), le zinc (482,16 ppm) et le plomb (485,61 ppm) ; cette dernière valeur provenant vraisemblablement des encres d'imprimerie est proche de la limite en rejets industriels (500 ppm).

Les solutions apportées à ces divers constats ont été les suivantes :

- lavage à l'eau propre des macérats pour éliminer les impuretés et les encres,
- addition de quelques gouttes de javel pour éliminer les bactéries,
- modification du foyer pour améliorer la combustion et réduire les fumées,
- ajout de graines d'acacia pour parfumer la bûchette et les fumées.

Des tests sont en cours pour analyser ces nouvelles bûchettes, de même que la proposition de nouvelles formes. Une étude du pouvoir calorifique avec le charbon de bois a montré que la bûchette était de qualité égale, sinon supérieure.

L'utilisation de bûchettes pour la cuisson de briques en terre est en cours, mais demande un volume très important de papiers/cartons.

Source : CUY

Annexe 15 : Évaluation financière du tri sélective de quelques matériaux

Les hypothèses retenues pour cette évaluation rapide des coûts d'organisation du tri et collecte sélective à Yaoundé sont les suivantes :

- Pour les papiers, cartons et plastiques :
 - collecte par camion à compaction jusqu'au centre de conditionnement sur une distance moyenne de 25 km (en aller et retour) ;
 - nombre moyen de voyage de camion (3 voyages par jour) ;
 - capacité de transport par voyage : 6,4 tonnes, soit une capacité de transport de 19,2 tonnes par jour ;
 - nombre de jour de travail par année : 300 jours.
 - Consommations de carburant : 0,62 litres/km [Ngnikam, 2011] ;
 - Amortissement linéaire du camion sur une durée de 7 ans ;
 - Amortissement linéaire du conteneur sur une durée de 3 ans.
- Pour les verres :
 - collecte par camion sans compaction jusqu'au centre de conditionnement sur une distance moyenne de 25 km (en aller et retour) ;
 - nombre moyen de voyage de camion (7 voyages par jour) ;
 - capacité de transport par voyage : 2 tonnes, soit une capacité de transport de 14 tonnes par jour ;
 - nombre de jour de travail par année : 300 jours.
 - Consommations de carburant : 0,45 litres/km [Ngnikam, 2011] ;
 - Amortissement linéaire du camion sur une durée de 7 ans ;
 - Amortissement linéaire du conteneur sur une durée de 3 ans.
- La collecte est faite par apport volontaire sur les points fixes équipés des conteneurs spécialisés. Ces conteneurs sont placés dans les entreprises pour la collecte des déchets flux industriels, dans les marchés où dans les quartiers ciblés.
- Le tri sélectif des déchets chez le producteur et la mise à disposition dans les conteneurs ne sont pas rémunérés.
- Coût du carburant (gazole) : 600 FCFA/litres

Tableau n°1 : Investissement et amortissements pour le matériel de collecte.

	Quantité	prix unitaire	prix total (FCFA)
Investissement	391	300 000	117 300 000
Amortissement	35%	117300000	41 055 000
frais financiers	5%	117300000	5 865 000
Charge annuelle			46 920 000
dont Verre			4 800 000
autres matériaux			42 120 000

Tableau n°2 : Coût annuel du transport et conditionnement des déchets en balle (pour un camion).

	benne tasseuse ou assimilé (papiers, carton et plastiques)	Porte Coffre ou Assimilé (verres)
investissement	100 000 000	60 000 000
compacteur	10 000 000	10 000 000
amortissement	16500000	10500000
Frais financiers et assurances (9% par an)	9000000	5400000
Total Amortissement	25 500 000	15 900 000
Frais fixes		
chauffeurs	1 800 000	1 800 000
Eboueurs	2160000	1080000
main d'œuvre centre	7200000	2880000
personnel d'encadrement	12000000	6000000
Assurance et sécurité sociale (20%)	4632000	2352000
EPI (3%)	334800	172800
total frais fixes	28 126 800	14 284 800
Frais proportionnelle		
Gazole	8 235 000	16 200 000
huiles (20% gazole)	1 647 000	2 430 000
pneumatique et batterie (10%)	823 500	1 620 000
charge de bureau et consommables	3 600 000	1 000 000
Compactage et mise en balle (consommables)	166 667	166 667
entretien véhicule (5% prix d'achat)	5 000 000	3 000 000
total frais proportionnel	19 472 167	24 416 667
Total charges annuelles (par véhicule)	73 098 967	54 601 467

Tableau n°3 : Charges annuelles de tri et collecte sélectives des déchets plastiques, papiers, cartons et verre (année 2017).

Désignation	Plastiques, papiers et cartons	Verres
quantité déchets collectés (tonnes/an)	35 383	7 955
nombre véhicule	6	2
transport et conditionnement	449 039 445	103 415 272
Amortissement matériel de collecte	42 120 000	4 800 000
Charges annuelles	491 159 445	108 215 272
coût par tonne (HT)	13 881	13 604
TVA (19,25%)	2 672	2 619
IR (1,1%)	153	150
Total TTC	16 706	16 372

Source : CUY

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES PRIMAIRES

A- SOURCES PRIMAIRES ECRITES

1- Journal d'archives de la Communauté Urbaine de Yaoundé

A.CUY, *Yaoundé la capitale*, octobre 2004.

2- Rapports d'activités

A.CUY, Rapport sur la mise en place de structures de pré collecte et de traitement des déchets solides urbains dans une capitale tropicale : cas de Yaoundé, Cameroun, septembre 2002.

A.CUY, Présentation de l'organigramme de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2007.

A.CUY, Projet assainissement de Yaoundé, 2015.

A.CUY, Rapport annuel des quantités d'ordures ménagères collectées par la société HYSACAM par Commune d'Arrondissement, 2009 à 2011.

A.CUY, Rapport d'évaluation du projet d'assainissement de Yaoundé, décembre 2005.

A.CUY, Rapport de l'audit urbain, 2002.

A.CUY, Rapport de planification et contrôle de paiements de la gestion des déchets solides et liquides dans la ville de Yaoundé, 2012.

A.CUY, Rapport définitif sur la stratégie de gestion des déchets solides de la ville de Yaoundé, mission n°1, 2011.

A.CUY, Rapport du plan directeur d'urbanisme de Yaoundé, 2020.

A.CUY, Rapport financier de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé, 2020.

A.CUY, Rapport sur l'évolution des contributions financières de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé, 2002.

A.CUY, Rapport sur la quantité d'ordures ménagères collectées par secteur, 2007.

A.CUY, Rapport sur la quantité des déchets stockés dans la décharge de Nkolfoulou, 2017

A.CUY, Rapport sur la répartition de l'évolution quantitative des ordures ménagères pré-collectées dans la ville de Yaoundé de 2012 à 2022.

A.CUY, Rapport sur la répartition proportionnelle des taxes maxima de prélèvement de la Taxe d'Enlèvement de l'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au Cameroun, 2009.

A.CUY, Rapport sur le personnel de collecte et d'encadrement chargés de la gestion des ordures ménagères de la société HYSACAM, de 2012 à 2022.

A.CUY, Rapport sur les bacs mobiles de collecte dans la ville de Yaoundé de 2012 à 2022.

A.CUY, Rapport sur les composants des types de déchets ménagers de la ville de Yaoundé, 2015.

A.CUY, Rapport sur les missions de sensibilisation des populations, 2009.

A.CUY, Recueil des textes fixant les modalités de financement de la collecte des déchets solides, 2000.

NJIKE NJIKAM.G.B, (Di) caractéristique et déterminant de l'emploi des jeunes au Cameroun, Rapport, mai 2005.

3- Textes législatifs

A.CUY, Arrêté n°532 août 1952 instituant les Communes Mixtes Rurales dans les subdivisions de Djoungolo, Mfou, Akonolinga, Esse, Ambam, Djoum, Ebolowa, Nanga-Eboko, Mbalmayo, Sa'a, Okola et Sangmélina, 1952.

A.CUY, Décret n°2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution, 2001.

A.CUY, Décret n°2001/216 du 02 août 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement, 2001.

A.CUY, Décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental, 2005.

A.CUY, Décret n°77/85 du 22 mars 1977 fixant les modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds Spécial d'Équipement et d'intervention Intercommunale, 1977.

A.CUY, Décret n°98/82/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales à l'exploitation des laboratoires de contrôle de pollution, 1999.

A.CUY, Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes, 2004.

A.CUY, Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale, 2009.

A.CUY, Loi n°2004/003 du 21 avril 2004, 2004.

A.CUY, Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale, 1974.

A.CUY, Loi n°87/015 du 15 juillet 1987 portant création des Communautés Urbaines, 1987.

A.CUY, Loi n°96-12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, 1996.

A.CUY, Loi portant organisation communale, attribution du maire, de l'article 71, alinéa 1 et 5, 1974.

4- Documents d'archives de la société HYSACAM

A.HYSACAM, L'histoire d'HYSACAM de 1969 jusqu'à nos jours.

A.HYSACAM, Rapport d'audit urbain de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé, 2020.

B- SOURCES ORALES

N°	Noms et prénoms	Âge	Fonction	Lieu et date d'entretien
1.	ABAH AYISSI	48ans	Adjoint-chef au service d'hygiène et salubrité de la Mairie de Yaoundé IVe	Yaoundé, 19/10/2022
2.	ASSIGA Michel	43ans	Chef du service de l'hygiène, assainissement et environnement de la Mairie de Yaoundé IIIe	Yaoundé, 20/10/2022
3.	BIKOLA Joseph	58ans	Curé de la paroisse Notre Dame du Mont-Carmel de Kondengui	Yaoundé, 30/05/2023
4.	ETOGA Simon-Pierre	40ans	Agent de la communication de l'association Tam-Tam mobile à Biyem-Assi	Yaoundé, 20/03/2023
5.	KAMGA Idris	30ans	Éboueur de l'association Tam-Tam Mobile à Biyem-Assi	Yaoundé, 29/06/2023
6.	LONTSI Larissa	36ans	Professeur de lycée d'enseignement général au lycée de Biyem-Assi	Yaoundé, 24/12/2023
7.	MAPOUNA Thérèse Nadine	33ans	Sous-Directeur, Environnementaliste-Expert passation des marchés publics	Yaoundé, 10/12/2023

8.	MBANG Marie Solange	44ans	Directeur de l'urbanisme, de l'architecture et du cadre de vie de la Communauté Urbaine de Yaoundé	Yaoundé, 20/12/2023
9.	MBASSI Dominique	44ans	Chef service de la Communauté Urbaine de Yaoundé	Yaoundé, 09/01/2023
10.	MEBENGA Alfonse	40ans	Fabriquant des marmites en aluminium au quartier Mokolo	Yaoundé, 30/10/2023
11.	MEKONGO Paul	45ans	Producteur de compost au quartier Nkoabang	Yaoundé, 24/10/2023
12.	MEWASSI Julienne	50ans	Ménagère au quartier Ekounou	Yaoundé, 15/11/2022
13.	MVOE Géraud	35ans,	Administrateur civile et Directeur des Ressources Humaines de la Communauté Urbaine de Yaoundé	Yaoundé, 08/12/2022
14.	MVONDO AYISSI	45ans	Sous-directeur du développement durable au sein de la CUY	Yaoundé, 15/12/2022
15.	NDZANA Arnaud	55ans	Sous-Directeur du service Technique de la Communauté Urbaine de Yaoundé	Yaoundé, 10/10/2022
16.	NTSA Christophe	35ans	Chef service d'hygiène et assainissement de la Mairie de Yaoundé 1 ^{er}	Yaoundé, 22/12/2022
17.	ONANA Charles	55ans	Chef du service de la coopération décentralisée de la Mairie de Yaoundé Ive	Yaoundé, 16/01/2023

II- SOURCES SECONDAIRES

A- OUVRAGES GENERAUX ET SPECIFIQUES

1- Ouvrages généraux

BEAUD M., *L'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 2006.

BOPDA A., *La transformation du Centre-Ville de Yaoundé*, Yaoundé, CEPER, 1980.

BOPDA A., *Organisation de l'espace urbain in ATLAS Régional du Sud-Cameroun*, Paris, Edition ORSTOM et MINREST, 1995.

DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1895.

EFOUA MBOZO'O S., *Les noces d'or de la Commune Urbaine de Sangmélina (30 décembre 1950-30 décembre 2000)*, Hérodote, 2000.

- ELA J. M., *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1983.
- FRANQUEVILLE A., *Yaoundé. Construire une capitale*, Paris, ORSTOM, 1984.
- GRAWITZ M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001.
- RICHARD J., *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986.
- KI-ZERBO.J, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- LATOUCHE D. et BEAUD M., *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse, un mémoire ou tout autre travail universitaire*, Montréal, Boréal, 1988.
- LEVINE V. T., *Le Cameroun : Du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1984.
- MVENG E., *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1985.
- PONDI J. E., *(Re) découvrir Yaoundé*, Editions Afric Eveil, 2012.
- ROBERT P., *Le petit Robert* (dictionnaire de la langue française), Paris, Nouvelle Edition, 2001.
- SANTOIR C., *Atlas régional du Sud-Cameroun*, Paris, Edition ORSTOM et MINREST, 1995.
- STEELE COMMAGER H., *L'historien et l'histoire*, Paris, éditions Seghers, 1967.
- TOUMA MAMA E., *Crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.
- TOUMA MAMA E., *L'économie camerounaise pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afridit, 2008.

2- Ouvrages spécifiques

- A.CUY, *Yaoundé, une ville en plein essor*, Yaoundé, Edition PESCA, mai 1990.
- NGINKAM E. et TANAWA E., *Les villes d'Afrique face à leurs déchets*, Edition de l'université de Technologie de Belfort-Montbéliard, 2006.
- ZOA A., *Les ordures à Yaoundé, urbanisation, environnement et politique au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

KUATE J. P., *Les collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun*, Recueil de textes commentés, 5^e édition, Macacos, 2012.

KUATE J. P., *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, recueil de textes commentés*, huitième édition, Yaoundé, Documentation Camerounaise, 2017.

B- LES THESES

BOUTRAIS J., « Les hautes terres d'élevage au Cameroun », Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris Hanterre, Paris, 1992.

BOPDA A., « Yaoundé dans la construction nationale au Cameroun : territoire urbain et intégration », Thèse de Doctorat en UFR de géographie, Université Paris I, Panthéon Sorbonne, avril 1997.

MBOUOMBOUO P., « Habitat et dynamique urbains à Yaoundé 1 », Thèse de Doctorat Ph.D en sociologie, Université de Yaoundé 1, 2008.

NGAMBI J. R., « déchets solides ménagers dans la ville de Yaoundé (Cameroun) de la gestion linéaire vers une économie circulaire », Thèse Doctorat géographie, Université Nantes Angers Le Mans, 17 mars 2015.

NOA S. « Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité Municipale de Yaoundé (1941-2011) », Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des relations internationale, Université de Yaoundé 1, Juillet 2016.

C- LES MEMOIRES

AVIDI J. P., « l'institution communale au Cameroun sous administration coloniale française : caractères et évolution des origines à 1960 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2002-2003.

BELOMO MVONDO J. F., « la gestion durable des déchets plastiques dans la ville de Yaoundé (Sud-Cameroun), le cas des quartiers briqueterie et Elig-Edzoa », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, juillet 2014.

ENDEME TSAMENYE E. Z., « Gestion des déchets des soins de santé dans les formations sanitaires de la ville de Yaoundé », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, février 2011.

ESSIANE E. T., « L'institution communale au Cameroun : approche historique à travers les élections municipales dans le Dja-et-Lobo. 1959-1996 », Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Yaoundé 1, 1999-2000.

ESSOMBA EBELA S. R., « Le problème des ordures dans la périphérie de Yaoundé : analyse des enjeux autour de la décharge contrôlée de Nkolfoulou 1 », Mémoire de DEA en Sociologie, Université de Yaoundé 1, 2007-2008.

MASSING S. J., « La contribution socio-économique de la Communauté Urbaine dans le développement de la Ville d'Edéa », Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, 2018-2019.

MBO FOZO'O Y., « Les sociétés françaises de traite à Yaoundé de 1927-1960 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2007-2008.

MENDIM A., « HYSACAM et la question de salubrité publique dans la ville de Yaoundé (1979-1998) », Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé, 2009.

NCHOUWAT MOUCHILI.J, « L'urbanisme au secours de la collecte des déchets solides dans la ville de Foumban », Mémoire de Master professionnel en urbanisme, aménagement et développement urbains, université de Yaoundé 1, 2011-2012.

NGAH E. G., « Gestion des ordures ménagères de la décharge de Nkolfoulou », Mémoire de DEA en Anthropologie, Université de Yaoundé 1, 2010.

NGAMINKUMU R. S., « La problématique de l'insalubrité des marchés Mokolo et Mfoundi de la ville de Yaoundé (Sud-Cameroun). Contribution à la sociologie de l'assainissement », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, janvier 2015

NGO BILONG R. S., « Le phénomène d'insalubrité dans les résidences Universitaires à Yaoundé : le cas des Mini-cités estudiantines de Ngoa-Ekelle », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1, mars 2015.

RACHIDOU, « Les écoles coraniques dans la ville de Yaoundé : naissance et évolution (1927-2016) », Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2020.

SOTAMENOU J., « Efficacité de la collecte des déchets ménagers et agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Yaoundé », Mémoire de DEA en Science Économique, Université de Yaoundé 2, 2004.

TONZOCK NGOUO A., « Gestion des déchets ménagers par les acteurs locaux et impacts socio-environnementaux dans la ville de Santchou », Mémoire de Master en Géographie, Université de Yaoundé 1, juin 2019.

TUTCHOMO FOTSING E. F., « Contribution à la mise en place d'une décharge contrôlée à Bafoussam », Mémoire de Master professionnel en urbanisme, aménagement et développement urbain, Université de Yaoundé 1, 2011-2012.

D- LES ARTICLES

GUIMDO B. R., « Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun (Contribution à l'étude de l'émergence d'un droit constitutionnel des collectivités territoriales décentralisées) », *Revue générale de droit*, n°1 ? Volume 29, décembre 1998.

RÉRAT P., « Mutations Urbaines, mutations démographiques, contribution à l'explication de la déprise démographique des villes-centres », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°5, décembre 2006.

SANTOS M., « Quelques problèmes des grandes villes dans les pays sous-développés », *Revue de Géographie de Lyon*, n°3, vol.36, 1961.

TEMGOUA A., « Du village à la ville comment les Allemands fondèrent Yaoundé (1889-1916) », in *cahier d'histoire et d'archéologie*, n°5, Université Omar Bongo, 2004.

III- SOURCES NUMERIQUES

Cameroun web, Yaoundé, capitale politique du Cameroun, <https://www.fr.wikipedia.org>, consulté le 23 juillet 2023.

MINDDEVEL, « Les missions générales des communautés urbaines » [en ligne] <https://www.minddevel.gov.com>, consulté le 24 juillet 2023.

P. F. GONIDEC, « De la dépendance à l'autonomie : l'État sous tutelle du Cameroun » [en ligne], <https://www.perse.fr>, annuaire Français de droit International, n°3, 1957.

TABLE DE MATIÈRES

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
<i>ABSTRACT</i>	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I. CONTEXTE GÉNÉRAL	1
II. LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET	4
III. JUSTIFICATION DES BORNES CHRONOLOGIQUES	4
IV. INTÉRÊT DU SUJET	5
V. CLARIFICATION CONCEPTUELLE	6
VI. LA REVUE DE LITTÉRATURE	6
VII. LA PROBLÉMATIQUE	11
VIII. LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	12
IX. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	13
X. LE PLAN DU MÉMOIRE	13
CHAPITRE I : CADRE DE DÉPLOIEMENT ET ÉVOLUTION STATUTAIRE ET POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ	15
I- CADRE DE DÉPLOIEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ .	15
A- MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN	15
1- Milieu physique	15
2- Le milieu humain.....	19
B- YAOUNDÉ : HISTOIRE D’UNE CAPITALE POLITIQUE	21
1- Yaoundé, de village a une ville	22
2- Yaoundé, siège des institutions	24

II- ÉVOLUTION STATUTAIRE ET POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE	27
A- De la Commune Mixte Urbaine à la Commune de plein exercice de Yaoundé	27
1- La Commune Mixte Urbaine de Yaoundé (1941-1955)	27
2- La Commune Urbaine de plein exercice de Yaoundé (1955-1967)	31
B- La Commune Urbaine de Yaoundé (1967-1987)	33
1- Organisation de la Commune Urbaine de Yaoundé	34
2- La mouvance socio-politique des années 80 sur le régime communal	35
C- La Communauté Urbaine de Yaoundé (1987-2022)	37
1- Structuration	37
2- Les missions et la gestion économique	41
CHAPITRE II : CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ À YAOUNDE	44
I- LES MUTATIONS DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET LA MONTÉE DE L'INSALUBRITÉ À YAOUNDE	44
A- Les mutations du périmètre urbain	44
1- La croissance du périmètre urbanisé	44
2- L'état désastreux de la voirie municipale et des espaces marchands	48
B- Les débuts de la lutte contre l'insalubrité à Yaoundé	49
1- La période de 1968 à 1988 : une lutte maîtrisée	49
2- La période de 1990 à 1998 : une lutte négligée	50
II- LE CADRE NORMATIF ET LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ	52
A- Le cadre normatif	53
1- Les textes législatifs	53
2- Les textes réglementaires	54
B- Les acteurs	56
1- Les institutions de la planification et de contrôle	56

2- Les institutions d'exécution.....	57
3- Les structures de financements nationaux et internationaux	59
CHAPITRE III : LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDE.....	62
I- LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU SERVICE DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	62
A- Les textes fixant les modalités de financement de la collecte des déchets solides....	63
1- Les textes anciens	63
2- La taxe de développement local	64
B- Les paiements services de collecte, pré-collecte et élimination des déchets solides.	66
1- Les subventions de l'État et des collectivités locales de Yaoundé pour les services de collecte et d'élimination des déchets solides	66
2- Les paiements de la pré-collecte.....	68
II- LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LA VILLE DE YAOUNDE....	70
A- Le cadre contractuel entre la Communauté Urbaine de Yaoundé et la Société HYSACAM	70
1- Le cahier des charges et ses objectifs	71
2- L'équipe de suivi et de contrôle	72
B- L'organisation de la collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé.....	73
1- La sectorisation.....	73
2- Les modes de collecte des ordures ménagères	75
CHAPITRE IV : ÉVALUATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE CONTRE L'INSALUBRITÉ DANS LA VILLE DE YAOUNDE	82
I- LES ACQUIS.....	82
A- Évolution et amélioration du cahier de charge dans le processus de collecte des ordures ménagères à Yaoundé.....	82
1- Les objectifs des prestations de la société HYSACAM dans la ville de Yaoundé entre 2007 et 2011.....	83

2- Une relative avancée des moyens matériels et humains pour la collecte des ordures ménagères	86
3- Une relative amélioration de l'organisation des services de pré-collecte des ordures ménagères	90
B- Une relative évolution des techniques de traitement	92
1- Les mécanismes de traitement des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé	93
2- Les avancées des techniques de valorisation des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé	94
II- LES PROBLÈMES RENCONTRES DANS LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ ENVIRONNEMENTALE À YAOUNDE	97
A- Les problèmes managériaux	98
1- Les problèmes de coordination	98
2- Le problème de sensibilisation	101
B- LES PROBLÈMES TECHNIQUES ET FINANCIERS	103
1- Les problèmes techniques rencontrés dans la lutte contre l'insalubrité environnementale dans la ville de Yaoundé	104
2- Les problèmes financiers rencontrés dans la lutte contre l'insalubrité environnementale dans la ville de Yaoundé	107
CONCLUSION	111
ANNEXES	114
BIBLIOGRAPHIE	155
TABLE DE MATIÈRES	163